



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization



# Education, culture, science and communication for regional integration in Africa



MAIN DECISIONS  
OF THE AFRICAN  
UNION CONFERENCE  
IN UNESCO'S FIELDS OF  
COMPETENCE  
2003 - 2009

**Africa Department**



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



**THE COOPERATION BETWEEN  
UNESCO AND THE AFRICAN UNION:  
MAIN DECISIONS OF THE AFRICAN UNION CONFERENCE  
IN UNESCO'S FIELDS OF COMPETENCE  
2003-2009**

**“Education, culture, science and communication for regional integration  
in Africa”**

**Africa Department**

AFR-2009/WS/4

# CONTENTS

Foreword by the Director-General of UNESCO, M. Koïchiro Matsuura

**I – EDUCATION**

**II – CULTURE**

**III – SCIENCES**

**IV – COMMUNICATION AND INFORMATION**

**V – CROSS-CUTTING THEME: GENDER**

**VI - CROSS-CUTTING THEME: POST-CONFLICT**

## **ANNEX:**

- Annex 1:** Address by Mr Koïchiro Matsuura, Director-General of UNESCO, on the occasion of the XIth session of the Implementation Committee of the New Partnership for Africa's Development (NEPAD); Addis Ababa, 7 July 2004
- Annex 2:** Address by Mr Koïchiro Matsuura, Director-General of UNESCO, on the occasion of the sixth ordinary session of the Assembly of Heads of State and Government of the African Union, Khartoum, 23 January 2006
- Annex 3:** Address by Mr Koïchiro Matsuura, Director-General of UNESCO, on the occasion of the 8th Ordinary Session of the African Union Summit of Heads of States and Governments; Addis Ababa, 29 January 2007
- Annex 4:** Document "Education and Culture in Africa's Quest for Development"
- Annex 5:** UNESCO Medium-Term Strategy for 2008-2013 (34C/4) – Box 2: Priority Africa: "Contributing to the regional integration process through education, culture, science and communication".

# FOREWORD

by the Director-General of UNESCO,  
**M. Koïchiro Matsuura**

Since 1999, supporting sustainable development in Africa has been at the heart of UNESCO's work. This global priority has strengthened ties between the Organization and the African Union, its governing bodies, specialized agencies and the regional organizations in Africa.

The cooperation agreement signed with the African Union in January 2006, along with several agreements signed with all the regional organizations in Africa, have consolidated this relationship. It has flourished, in particular, thanks to the leadership of Jean Ping and Alpha Oumar Konaré as Chairpersons of the Commission of the African Union.

I have had the honour on several occasions of attending the Summits of Heads of State and governments of the African Union. Some of these stand out in my memory, such as the sixth Summit, held in Khartoum in January 2006, at which key decisions were adopted on the linkage between education and culture and on the Second Decade of Education for Africa (2006-2015). Another example is the Addis Ababa Summit, held in January 2007, which emphasized the need to develop science, technology and scientific research in Africa. I also remember the thirteenth African Union Summit, held in Sirte in July 2009, which gave me the opportunity to take stock of this rich and productive cooperation.

UNESCO has always lent its support to the Commission of the African Union in its efforts towards regional integration in Africa, be it through the Plan of Action for the Second Decade of Education for Africa (2006-2015), Africa's Science and Technology Consolidated Plan of Action, the Nairobi Plan of Action for Cultural Industries in Africa, the African World Heritage Fund, or the Language Plan of Action for Africa.

This publication, which sets in context the major decisions adopted by the Conference of the African Union between July 2003 and February 2009 in UNESCO's fields of competence, aims to illustrate this exemplary cooperation. Following the adoption by the African Union of its Strategic Plan for 2009-2012, UNESCO continues to support the efforts of the African Union, its Commission, the regional economic communities and African Member States in achieving their strategic goals.



Koïchiro Matsuura

# I – EDUCATION

**Addis Ababa – July 2004**

**Assembly/AU/Dec. 44 (III)**

## **DECISION ON THE INTERNATIONAL CENTRE FOR THE EDUCATION OF GIRLS AND WOMEN IN AFRICA (CIEFFA)**

The Assembly:

1. **TAKES NOTE** of the presentation on the International Centre for the Education of Girls and Women in Africa (CIEFFA);
2. **RECALLS** the Ouagadougou Declaration and Plan of Action (1993) as well as the Harare Programme of Action for the Decade for Education in Africa (1997-2006) which recommend that quality and equity be taken into account in the education of girls in national development plans;
3. **FURTHER RECALLS** the Kampala Declaration (1996) and the Platform of Action for strengthening the power of women and girls through education;
4. **WELCOMES** the establishment and operationalization of CIEFFA under the aegis of UNESCO, as an institution for the promotion of Education of girls and women in Africa;
5. **RECOGNIZES** the need for the African Union to endow itself with structures such as CIEFFA to attain the objectives and keep with the principles enshrined in the Constitutive Act of the African Union, particularly its Articles 3(k) and 4(l);
6. **APPROVES** the principle of making CIEFFA an institution for the entire Continent under the aegis of the African Union;
7. **REQUESTS** the Chairperson of the Commission, in close collaboration with the Director General of UNESCO and other partners interested in the mission and objectives of CIEFFA, to take all the necessary measures to carry out the requisite studies on the operational modalities of the future CIEFFA under the aegis of the AU; these institutional and technical studies should also include proposals for the revision and adoption of the Statutes of the Centre as well as details on its legal status;
8. **LASTLY, REQUESTS** the Chairperson to submit a report of the said studies to its next session, for a final decision to be taken.



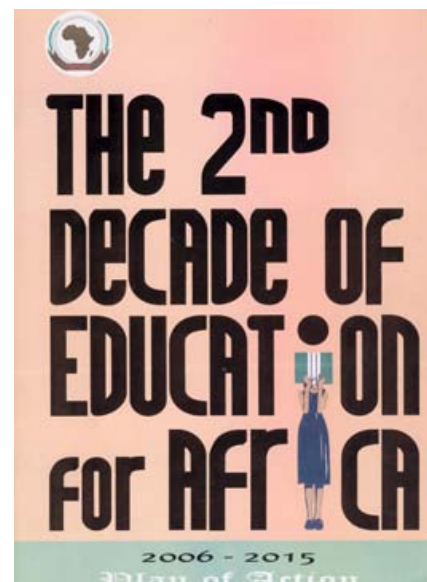
# Khartoum – July 2006

Assembly/AU/Dec.92(VI)

## DECISION ON A SECOND DECADE OF EDUCATION FOR AFRICA (2006–2015) AND THE FRAMEWORK OF THE PLAN OF ACTION FOR THE SECOND DECADE

The Assembly:

1. **TAKES NOTE** of the Report on a Second Decade of Education for Africa (2006-2015) and the Framework of the Plan of Action for the Second Decade;
2. **ACCEPTS** the conclusions of the Evaluation Report, as amended;
3. **COMMENDS** Member States and the Regional Economic Communities (RECs) on the efforts made to achieve the objectives of the First Decade; and salutes their collaboration in the evaluation of the said Decade;
4. **ACKNOWLEDGES** that while there have been significant advances in many areas, a number of obstacles and challenges which confront the Continent have prevented the full achievement of all the commitment made in 1997 by the Organization of African Unity;
5. **ALSO ACKNOWLEDGES** the need to accelerate and expand provision of quality education;
6. **ENDORSES** the framework of the Plan of Action of the Second Decade of Education for Africa;
7. **CALLS UPON** Member States to devote sufficient resources for the implementation of the Plan of Action;
8. **ALSO CALLS UPON** the Commission, the Regional Economic Communities and the Member States to strengthen cooperation as well as support coordination mechanisms for operationalizing this framework of the Plan of Action;
9. **RECOGNIZES** the existence of other initiatives involved in education in Africa, such as, Education For All, Millennium Development Goals, the New Partnership for Africa's Development (NEPAD), and call for a better coordination between these initiatives and the framework for action for the second Decade;



# Addis Ababa – January 2007

Assembly/AU/Dec.139 (VIII)

## DECISION ON THE ESTABLISHMENT OF AN AFRICAN EDUCATION FUND

The Assembly:

1. **TAKES NOTE** of the recommendations of the Executive Council on the Report of the second extra-ordinary session of the Conference of Ministers of Education of the African Union (COMEDAF II) held in Maputo, Mozambique in September 2006;
2. **COMMENDS** the Conference of Ministers of Education of the African Union for the Plan of Action for the Second Decade of Education for Africa;
3. **AUTHORIZES** the establishment of an African Education Fund;
4. **CALLS UPON** Member States to make voluntary contributions to the Fund;
5. **APPEALS** to African and international agencies, as well as civil society and development partners to support the Plan of Action;
6. **REQUESTS** the Commission, in consultation with the various Regional Economic Communities (RECs) and development partners, to:
  - a. Facilitate the implementation of the Plan of Action for the Second Decade of Education for Africa;
  - b. Secure funding to strengthen the Education Department in the Commission and at the RECs through capacity building and strategic recruitment
  - c. Investigate the nature and modalities, and set in motion the process of establishing the African Education Fund;
  - d. Expedite the formalization of working relations between the Commission and expert agencies in support of the Plan of Action.

# Addis Ababa – January 2008

Assembly/AU/Dec.173 (X)

## DECISION OF SUMMIT ON THE IMPLEMENTATION OF THE SECOND DECADE OF EDUCATION FOR AFRICA

The Assembly:

1. **TAKES NOTE** of the Report of the Third Ordinary Session of the Conference of Ministers of Education of the African Union (COMEDAF III) held in Johannesburg, South Africa from 6 to 10 August 2007;
2. **ENDORSES** the decision of Executive Council on the report ;
3. **CALLS ON** the Regional Economic Communities (RECs) to establish strong education desks in their Secretariats by 2009 in order to support the implementation of the Plan of Action for the Second Decade of Education for Africa;
4. **REQUESTS** the Commission to expedite the operationalisation of the Pan African Institute for Education for Development (IPED) and the Centre Internationale pour l'Education pour Filles et Femmes en Afrique (CIEFFA) as specialised institutions of the AU by recruiting qualified staff and building their institutional capacity;
5. **FURTHER REQUESTS** the Commission to oversee the formalisation of collaboration with the Association for the Development of Education for Africa (ADEA) as follows:
  - a. Signing of a memorandum of understanding between the AU and ADEA
  - b. Merger of the COMEDAF Bureau with the ADEA Bureau
  - c. Invitation to all Member States that have not yet done so, to join ADEA.
6. **CALLS ON** development partners to ensure harmonisation of their education programmes for Africa with the priorities set out in the Plan of Action for the Second Decade of Education for Africa.



## II – CULTURE

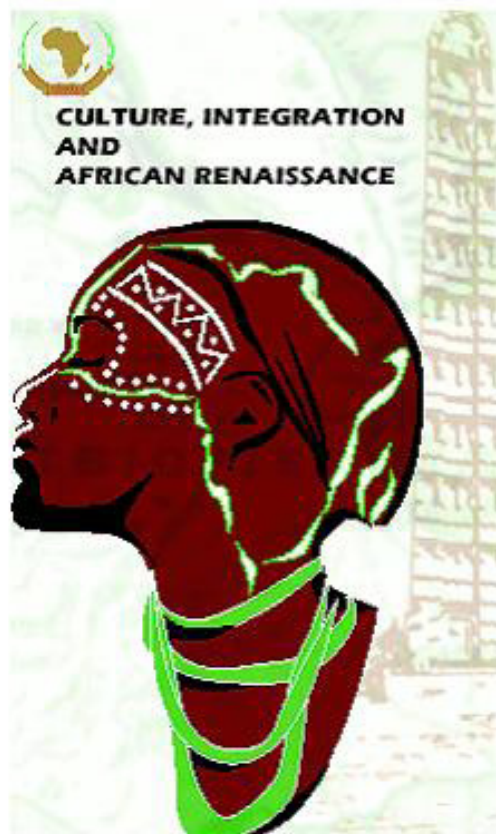
**Khartoum – January 2006**

**Assembly/AU/Dec.94 (VI)**

### **DECISION ON THE REVISED CHARTER FOR THE CULTURAL RENAISSANCE OF AFRICA**

The Assembly:

1. **TAKES NOTE** of the recommendation of the Executive Council to adopt the revised Charter for the Cultural Renaissance of Africa;
2. **ADOPTS** the revised Charter as recommended;
3. **APPEALS** to Member States for the speedy signing and ratification of the revised Charter.



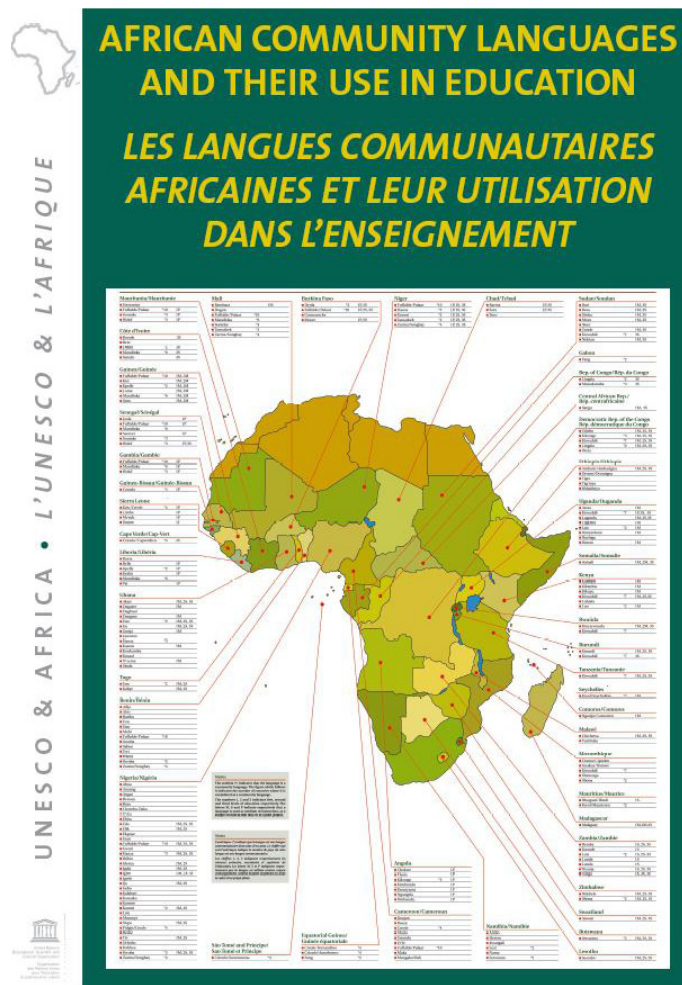
# Khartoum – January 2006

Assembly/AU/Dec.95 (VI)

## DECISION ON THE STATUTES OF THE AFRICAN ACADEMY OF LANGUAGES (ACALAN)

The Assembly:

1. **TAKES NOTE** of the recommendation of the Executive Council to adopt the Draft Statutes for the establishment of the African Academy of Languages as an AU Specialized Office to be located in Bamako, the Republic of Mali;
2. **ADOPTS** the Draft Statutes as recommended;
3. **APPEALS** to Member States, the Regional Economic Communities (RECs), partners and other relevant organizations to support the AU Commission in the promotion of the activities of ACALAN.



# Khartoum – January 2006

Assembly/AU/Dec.96 (VI)

## DECISION ON THE LINKAGE BETWEEN CULTURE AND EDUCATION

The Assembly:

1. **TAKES NOTE** of the Report of the Algiers Conference of Ministers of Education in April 2005 and also the outcomes of the Extraordinary Session of the Ministers of Education in Addis Ababa in January 2006;
2. **ALSO TAKES NOTE** of the Report of the 1st Session of AU Conference of Ministers of Culture held in Nairobi, in December 2005;
3. **CONVINCED** that African cultural values and heritages should provide the basis for education at all levels;
4. **RECOGNIZES** the importance of African languages as media of instruction and vehicles of culture for the achievement of African Renaissance;
5. **RECALLS** the previous commitments made to protect and promote African tangible and intangible cultural heritages as well as to develop appropriate policies for the development of culture and proportion of indigenous African knowledge;
6. **REAFFIRMS** the indisputable interface between culture and education and the role of both culture and education in sustainable socio-economic development;
7. **CONVINCED** of the need to promote cultural literacy among Africans of all walks of life;
8. **ALSO CONVINCED** that culture and education are important weapons for the fight against poverty, HIV/AIDS pandemic and promotion of peace, stability and governance;
9. **DETERMINE** to eliminate certain cultural practices that have negative impacts on health, development, human rights and education;
10. **RE-COMMITS** to strengthen the interface between education and culture and give our full support to the implementation of programmes and projects to this effect;
11. **URGES** our ministries of culture and education to create the fora for regular consultations and streamlining culture in education and education in culture, in particular through the rebuilding of African educational systems;
12. **CALLS UPON** the Commission, in collaboration with Member States and RECs, to follow up and facilitate the implementation of this decision and to provide leadership in the process of re-instating the linkage between culture and education in Africa, specifically through the African Academy of Languages as well as reporting periodically thereon;

**13. INVITES** UNESCO and other relevant partners to provide support to both ministries of culture and education in their efforts to strengthen the interface between culture and education.



© UNESCO - M. K. Matsuura, Director-General of UNESCO, Prof. Konaré, former President of the AU Commission and Prof. Olusegun Obasanjo, Former Chairman of the AU, at the opening of the UNESCO exhibition during the 6<sup>th</sup> AU Summit, Khartoum, January 2006

# **Khartoum – January 2006**

**Assembly/AU/Dec.98 (VI)**

## **DECISION TO DECLARE 2006 AS THE YEAR OF AFRICAN LANGUAGES**

The Assembly:

- 1. TAKES NOTE** of the recommendation of the Executive Council;
- 2. DECLARES 2006** as the Year of African Languages;
- 3. REQUESTS** the Commission, in collaboration with UNESCO and other relevant partners to coordinate activities related to the Year.

# Addis Ababa – January 2007

Assembly/AU/Dec.138 (VIII)

## **DECISION ON THE ESTABLISHMENT OF THE PAN-AFRICAN INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (PAIPO)**

The Assembly:

1. **TAKES NOTE** of the need to establish a single Pan-African Intellectual Property Organization;
2. **REQUESTS** the Chairperson of the Commission, in collaboration with the Regional Economic Communities (RECs), World Intellectual Property Organization (WIPO) and in coordination with African Intellectual Property Organization (AIPO) and African Regional Intellectual Property Organization (ARIPO) to submit to it the texts relevant to the establishment of a single Pan-African Intellectual Property Organization (PAIPO);
3. **ALSO REQUESTS** the Commission to submit a report on the establishment of this institution at the next Ordinary Session of the Assembly in July 2007;
4. **INVITES** Member States, WIPO as well as development organizations and partners to lend support for implementation of this Decision.

# Addis Ababa – January 2008

Assembly/AU/ Dec. 182(X)

## DECISION ON THE INTERNATIONAL YEAR OF LANGUAGES PROCLAIMED BY THE UNITED NATIONS GENERAL ASSEMBLY ON 16 MAY 2007

The Assembly:

1. **RECALLS** the proclamation of 2008 as Year of African Languages and notes the poor mobilization of Member States for its celebration;
2. **REAFFIRMS** the special role of African languages in the socio-economic and cultural development, as well as in the political integration of the Continent;
3. **WELCOMES** the proclamation, by the 61<sup>st</sup> Session of the United Nations General Assembly, of 2008 as International Year of Languages;
4. **URGES** Member States to seize this opportunity to increase mobilization for the promotion and enhancement of African languages, through various activities at local, national and regional levels, in order to ensure Africa's contribution to the celebration of the International Year of Languages, as an extension of the Year of African Languages;
5. **INVITES** Member States to accelerate the implementation of the Language Plan of Action for Africa revised in Khartoum, and take the necessary measures to give African Languages the status of official working languages, together with the languages inherited from the colonial era;

6. **INVITES** the Regional Economic Communities to spare no effort, with the support of the African Academy of Languages (ACALAN), to make some common transborder languages official working languages in all areas of education and employment, together with the languages inherited from the colonial era;

7. **REQUESTS** AU Commission to ensure that ACALAN is provided with the means to coordinate the activities of 2008 – International Year of Languages, in cooperation with UNESCO, the MAAYA Network, the World Network for Linguistic Diversity and other partners.





# Addis Ababa – January 2009

Assembly/AU/Dec.211(XII)

## DECISION ON THE AFRICAN DIASPORA SUMMIT

### The Assembly:

1. **TAKES NOTE** of the Activity Report of the Commission on the progress made so far in the preparation for the African Diaspora Summit scheduled to be held in South Africa in 2009;
2. **ALSO TAKES NOTE** of the outcome of the Technical Workshop held in Sun City, South Africa, from 27 to 29 August 2008 which provides for a suitable platform for consensus-building as part of the processes of the preparation for the Summit;
3. **FURTHER TAKES NOTE** of the postponement of the African Diaspora Summit and **URGES** the Commission and the Government of South Africa to continue their close collaboration in order to set a new date for the Summit and ensure its successful conduct;
4. **REQUESTS** Member States, leaders of the Caribbean Community and South America as well as all other States with a significant African Diaspora population to continue to support and participate in the process leading up to the African Diaspora Summit;
5. **FURTHER REQUESTS** the Commission to ensure that the process of organizing Regional Consultative Conferences (RCCs) continues as part of the Implementation Plan, to include the African Diaspora in the Gulf, the Middle East, Oceania, and other parts of the world where they have not been held.



# Addis Ababa – January 2009

Assembly/AU/Dec.225(XII)

## DECISION ON THE THIRD WORLD FESTIVAL OF NEGRO ARTS (FESMAN III)

The Assembly:

1. **COMMENDS** the Government of the Republic of Senegal for its initiative to organize the Third Edition of the World Festival of Negro Arts (FESMAN III) in Dakar from 1 to 21 December 2009, following the 1966 and 1977 editions of the Festival held in Senegal and Nigeria, respectively;\*
2. **RECOGNIZES** that this Festival contributes to the fostering of African Renaissance and the socio-economic integration of the Continent. It also facilitates the development of fraternal and friendly relations between Africans in the Continent and Africans in the Diaspora, and of mutual understanding among the peoples of the world;
3. **EXPRESSES ITS SUPPORT** for the Declaration adopted by African Ministers of Culture at their meeting held in Algiers, Algeria, from 19 to 23 October 2008;
4. **INVITES** all men and women of culture, artists and creators from Member States and the African Diaspora to participate massively in the activities and programmes of the Third World Festival of Negro Arts;
5. **REQUESTS** Member States and Africa's partners to lend their support towards the process of preparation of FESMAN III;
6. **ALSO REQUESTS** the Commission to take all appropriate measures, in consultation with the Government of Senegal, to organize and implement the conclusions of this Festival.



\* FESMAN III has been postponed to December 2010

# Addis Ababa – January 2009

Assembly/AU/Dec.228(XII)

## DECISION ON THE SECOND PAN AFRICAN CULTURAL FESTIVAL

The Assembly:

1. **TAKES NOTE** of the report of the second African Union Conference of Ministers of Culture, which took place in Algiers, from 19 to 23 October 2008, notably the item on the organisation, by Algeria, of the second Pan African Cultural Festival;
2. **ALSO TAKES NOTE** of the statement by the Algerian delegation on Algeria's state of readiness for organizing the second Pan-African Cultural Festival;
3. **ENDORSES** the date for the organization of the Second Pan-African Cultural Festival in Algiers, from 5 to 20 July 2009;
4. **INVITES** Member States and the Diaspora to ensure effective participation in the second Pan African Cultural Festival;
5. **INVITES** African Union Ministers of Culture to attend the opening ceremony of the festival in Algiers;
6. **URGES** the Commission to give effective support to ensure the successful organization, by Algeria, of the Second Pan African Cultural Festival;
7. **EXTENDS** its congratulations to Algeria for the efforts made towards the organization of this Pan-African Cultural Festival and for its significant contribution to Africa's Cultural Renaissance.



المهرجان الثقافي الإفريقي الثاني الجزائر  
Festival Culturel Panafricain d'Alger  
Panafrican Cultural Festival of Algiers  
Festival Cultural Panafricano de Argel

2009

## III – SCIENCES

### Maputo – July 2003 Assembly/AU/Dec.10 (II)

#### DECISION ON THE ACTION PLAN OF THE ENVIRONMENT INITIATIVE OF THE NEW PARTNERSHIP FOR AFRICA'S DEVELOPMENT (NEPAD)

The Assembly:

**Concerned** about the rapid degrading of the African environment as a result of adverse global changes;

**Recalling** the environmental aspects of the Millennium Declaration adopted by the United Nations General Assembly in September 2000,

**Recalling** the adoption of the New Partnership for Africa's Development (NEPAD) as a programme of the African Union (AU) by the African Heads of State and Government in Lusaka, Zambia, in July 2001,

**Recalling** the relevant decision on the New Partnership for Africa's Development Programme (NEPAD) by the Group of the Eight major industrialized countries (G8) and other partners,

**Recalling** the Plan of Implementation adopted by the World Summit on Sustainable Development, held in Johannesburg, from 26 August to 4 September 2002 and its chapter 8 on sustainable development for Africa,

**Considering** the United Nations Declaration on the New Partnership for Africa's Development adopted on 16 September 2002 by the General Assembly, at a high-level plenary meeting,

**Considering** the results of the Conference on the Role of the Private Sector in Financing the New Partnership for Africa's Development held in Dakar in April 2003,

**Considering** the decision of the Second Special Session of the African Ministerial Conference on the Environment held in Maputo from 9 to 10 June 2003 to forward the Action Plan of the Environment Initiative of NEPAD for consideration by the second ordinary session of the Assembly of the African Union and the third ordinary session of the African Union Executive Council to be held in Maputo, Mozambique from 4 to 12 July 2003:

1. **NOTES** the outcome of the Second Special Session of the African Ministerial Conference on the Environment held in Maputo, Mozambique from 9 to 10 June 2003 which adopted the Action Plan of the Environment Initiative of the New Partnership for Africa's Development;
2. **APPRECIATES** the support extended by partners, particularly the United Nations Environment Programme and the Global Environment Facility in the development of the Action Plan of the Environment Initiative of the New Partnership for Africa's Development;
3. **ENDORSES** the Action Plan of the Environment Initiative of the New Partnership for Africa's Development;

4. **INVITES** the Commission of the African Union, the NEPAD Secretariat, the UNEP and other partners to pursue their co-operation in order to give effective support to all Member States and the RECs in the implementation of the NEPAD Environmental Action Plan;
5. **ALSO INVITES** bilateral and multilateral partners to actively participate in the donors conference on the Action Plan of the Environment Initiative of the New Partnership for Africa's Development to be held in Algiers, in December 2003;
6. **FURTHER INVITES** the African Ministerial Conference on Environment and the Secretariat of the New Partnership for Africa's Development in collaboration with the Global Environment Facility, the development banks including the African Development Bank, the United Nations Environment Programme, to play a leading role in mobilizing additional financial resources for the implementation of the Action Plan of the Environment Initiative of the New Partnership for Africa's Development and its associated projects.

# Addis Ababa – January 2007

Assembly/AU/Dec.134 (VIII)

## DECISION ON CLIMATE CHANGE AND DEVELOPMENT IN AFRICA

The Assembly:

1. **TAKES NOTE** of the Report of the Commission on Climate Change and Development in Africa;
2. **EXPRESSES GRAVE CONCERN** on the vulnerability of Africa's socio-economic and productive systems to climate change and variability and to the continent's low mitigation and response capacities;
3. **COMMENDS** the development partners for their collaboration in the elaboration of a Plan entitled "Climate Information for Development Needs: An Action Plan for Africa – Report and Implementation Strategy";
4. **ENDORSES** the above-mentioned Plan;
5. **URGES** Member States and Regional Economic Communities (RECs) in collaboration with the private sector, civil society and development partners to integrate climate change considerations into development strategies and programmes at national and regional levels.
6. **CALLS UPON** Africa's cooperation partners to support the Member States and Regional Economic Communities to effectively integrate adaptation and mitigation measures into their development plans and to implement them.
7. **REQUESTS** the Commission, the Economic Commission for Africa, the African Development Bank to develop and implement the Plan on Climate Change and Development in Africa and to report on progress biannually to the Assembly.

# Addis Ababa – January 2007

Assembly/AU/Dec.161 (VIII)

## DECISION ON THE REPORT OF THE EXTRAORDINARY CONFERENCE OF MINISTERS OF SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Assembly:

1. **TAKES NOTE** of the recommendations of the Executive Council on the report of the Extraordinary Conference of Ministers of Science and Technology;
2. **WELCOMES AND SUPPORTS** the Declaration of 2007 as the launching year of building constituencies and champions for science, technology and innovation in Africa;
3. **STRONGLY URGES** Member States to promote Africa's Research and Development (R&D) and develop innovation strategies for wealth creation and economic development by allocating at least 1% of Gross Domestic Product (GDP) of national economies by 2010 as agreed by Khartoum Decision (EX.CL/Dec.254 (VIII));
4. **ALSO SUPPORTS** the establishment of a Pan-African Intellectual Property Organization (PAIPO);
5. **ENDORSES** the need for South-South and North-South cooperation in science, technology and innovation and to enhance its role in international partnerships.

# Addis Ababa – January 2007

Assembly/AU/Decl.5

## **ADDIS ABABA DECLARATION ON SCIENCE TECHNOLOGY AND SCIENTIFIC RESEARCH FOR DEVELOPMENT**

**We**, the Heads of State and Government of the African Union, meeting at the 8<sup>th</sup> Ordinary Session of our Assembly in Addis Ababa, Ethiopia, from the 29 to 30 January 2007;

**Reaffirming** our commitment to the principles and objectives stipulated in the Constitutive Act of the African Union and our common objective to advance the development of the Continent by promoting research in all fields, in particular in science and technology;

**Determined** to take all necessary measures to strengthen our common institutions and provide them with the necessary resources to enable them discharge their respective mandates effectively;

**Recalling** our millennium commitment to achieve sustainable development for our Continent;

**Reaffirming** that African people are now more than before determined to banish poverty, combat diseases, improve public health, increase agricultural production, and achieve the Millennium Development Goals (MDGs);

**Realizing** that the achievement of these goals depends on our countries' ability to harness science and technology for development and also on an increased and sustained investment in science, technology and innovation;

**Recognizing** the need to build and strengthen Africa's institutions to enable them to conduct more scientific research so that the outputs of research may be utilized to solve our social environmental problems and contribute to socio-economic development;

**Recalling** the decision to declare the Second Decade of Education for Africa (2006-2015) and the adoption of the Framework for the Plan of Action for the Decade;

**Recognizing** the support in the field of science and technology by international organizations such as UNESCO;

### **WE COMMIT OURSELVES TO:**

- **Encourage** more African youth to take up studies in science, technology and engineering, and invite Member States to pay special attention to the teaching of science and technology;
- **Promote** and support research and innovation activities and the requisite human and institutional capacities;
- **Ensure** scrupulous application of scientific ethics in Africa with a view to preserving the continent's environment and national resources and preventing all practices harmful to African populations;
- **Ensure** the enhanced role and the revitalization of African universities and other African institutions of higher education as well as scientific research institutions so that they can play an effective role as

loci of science, technology and engineering education and development and also contribute to public understanding of science and technology;

- **Promote** and enhance regional as well as south-south and north-south cooperation in science and technology;
- **Increase** funding for national, regional and continental programmes for science and technology and support the establishment of national and regional centres of excellence in science and technology.

**We call** on UNESCO and other bilateral and multilateral organizations to support the Member States, Regional Economic Communities and the African Union to implement the Summit decision on Science and Technology.





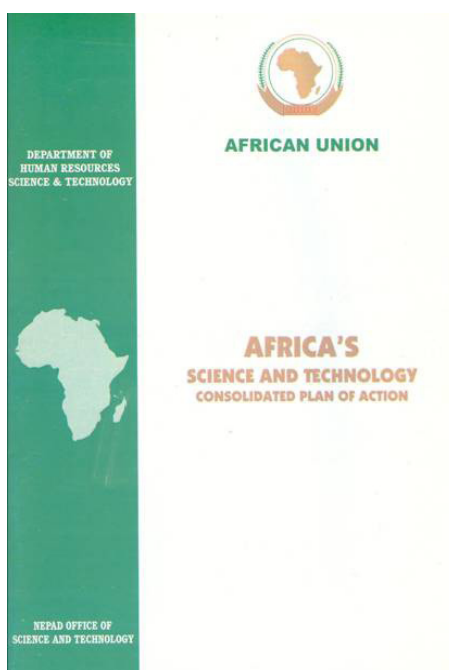
# Addis Ababa – January 2008

Assembly/AU/ Dec. 172(X)

## DECISION ON THE IMPLEMENTATION OF SCIENCE AND TECHNOLOGY CONSOLIDATED PLAN OF ACTION - DOC. EX.CL/385 (XII)

The Assembly:

1. **TAKES NOTE** of the Report of the Third Ordinary Session of the African Ministerial Conference on Science and Technology (AMCOSTIII), held in Mombasa, Kenya from 12 to 16 November 2007;
2. **ENDORSES** the decision of the Executive Council on the report of the Third Ordinary Session of the AMCOST III;
3. **APPRECIATES** the current efforts by Member States, the Regional Economic Communities (RECs), the AU Commission and NEPAD in implementing Africa's science and technology programmes, and the strategic partnerships and cooperation in science and technology with other international organisations particularly the UN Agencies and the European Union;
4. **WELCOMES** the formation of a Pan African Association of African Women in Science and Technology;
5. **CALLS ON RECs** to establish science and technology desks and/or focal points by 2009 in order to improve communication, cooperation and information sharing.



# Addis Ababa – January 2008

Assembly/AU/ Dec. 179(X)

## DECISION ON THE EXTENSION OF THE AFRICAN CONTINENTAL SHELF AND CLIMATE CHANGE – DOC. EX.CL/391 (XII)

The Assembly:

1. **RECALLS** the objectives and principles of the United Nations Framework Convention on Climate Change and the United Nations Convention on the Law of the Sea;
2. **FURTHER RECALLS** the decisions and Declarations of the Addis Ababa Summit of Heads of State and Government of the African Union on Science and Technology;
3. **CONSCIOUS** of the major geopolitical and strategic stakes linked to the African continental shelf and of its abundant mineral and biological resources, which constitute an important source of foreign currency earnings for the economic development of the continent;
4. **CALLS ON** Coastal Member States to speed up the process of preparing and submitting the claims for the extension of the limits of their continental shelf, **AND REQUESTS** the AU Commission to assist Member States in this regard, with the view to meeting the deadline of 12 May 2009;
5. **ENCOURAGES** Member States, to submit to the United Nations General Assembly a recommendation for a postponement, by an additional period of ten (10) years, the 12 May 2009 deadline, while striving to meet the set deadline;
6. **UNDERScores** the need to speed up the process and to adopt an African common position on this issue;
7. **REQUESTS** the Commission to engage, in collaboration with Member States, in a process to designate an eminent African personality as Special Envoy of the Union in charge of maritime and climate change matters;
8. **CALLS ON** the specialized agencies of the United Nations system, to provide the coastal Member States all the assistance required to conduct the necessary studies for submitting applications for the extension of their continental shelf.

# Addis Ababa – January 2009

Assembly/AU/Dec.235(XII)

## **DECISION ON THE PROPOSAL BY THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF EQUATORIAL GUINEA TO HOST THE AFRICAN OBSERVATORY OF SCIENCE, TECHNOLOGY AND INNOVATION**

The Assembly:

1. **TAKES NOTE** of the proposal by the Government of Equatorial Guinea to host the African Observatory of Science, Technology and Innovation;
2. **RECALLS** the AU Assembly Decision Assembly/AU/Dec.161 (VIII) declaring 2007 as the launching year of building constituencies and champions for science, technology and innovation in Africa;
3. **ACKNOWLEDGES** that Member States and the RECs, as the chief stakeholders, should take the lead in the domestication of Africa's Science and Technology Consolidated Plan of Action (CPA) and foster its implementation throughout its Lighthouse Projects;
4. **RECOGNIZES** the need to establish an African Observatory of Science, Technology and Innovation and its role in promoting science and technology for the sustainable development of the Continent;
5. **WELCOMES** the commitment and proposal by the Government of the Republic of Equatorial Guinea to host the African Observatory of science, technology and innovation as part of the Consolidated Plan of Action (CPA) implementation, as approved by the AU Heads of State and Government in Addis Ababa, in January 2007;
6. **APPRECIATES** the offer of Equatorial Guinea consisting in providing office space and a financial contribution in the amount of US\$3,600,000 for the implementation of the African Observatory project under the supervision and management of the AUC;
7. **INVITES** Member States, Regional Economic Communities (RECs), UNESCO, the European Union (EU), non-governmental organizations and partners to support this African initiative including with financial assistance in order to ensure its sustainability;
8. **REQUESTS** the Commission to work closely with the Government of Equatorial Guinea, UN agencies and other stakeholders to supervise and manage the establishment of the African Observatory of science, technology and innovation in Equatorial Guinea.

# Addis Ababa – January 2009

Assembly/AU/Dec.236(XII)

## DECISION ON THE AFRICAN COMMON POSITION ON CLIMATE CHANGE

The Assembly:

1. **TAKES NOTE** of the Declaration of the Algerian delegation on the deliberations of the Conference of African Ministers of Environment on climate change, held in Algiers from 19 to 23 2008;
2. **RECALLS** that it is in his capacity as Chairperson of the African Group, during the Bali Conference on Climate Change, that Algeria organized the Conference of African Ministers of Environment on Climate Change;
3. **APPROVES** the Algiers Declaration on Climate Change adopted in the form of the Common African Position to serve as the platform of the Common African Position for African countries in the negotiation process for the new global climate change regime for the period after 2012, the year of expiry of the Kyoto Protocol;
4. **RECALLS** that the international negotiations on climate change are expected to be held under the auspices of the United Nations;
5. **EMPHASIZES** that the global carbon trading mechanisms that are expected to emerge from international negotiations on climate change should give Africa an opportunity to demand and get compensation for the damage to its economy caused by global warming and **UNDERLINES** in this regard the fact that despite contributing virtually nothing to global warming Africa has been one of the primary victims of its consequences;
6. **APPROVES** that Africa needs to be represented by one delegation which is empowered to negotiate on behalf of all Member States, with the mandate to ensure that resource flow to Africa is not reduced, and **MANDATES** the Commission to work out modalities of such representation and report to the next ordinary session of the Assembly in July 2009;
7. **INVITES** AU Member States to promote the Algiers Declaration within the framework of their participation in the World Summit on Climate Change, scheduled to be held in Copenhagen, Denmark, in 2009;
8. **REQUESTS** the Commission to make the Algiers Declaration a working document on the issue of climate changes.

# IV – COMMUNICATION AND INFORMATION

## Syrte – July 2005 Assembly/AU/Dec.76 (V)

### DECISION ON THE WORLD SUMMIT ON INFORMATION SOCIETY

The Assembly:

1. **TAKES NOTE** of the report presented in this regard;
2. **RECALLS** the various decisions of the African Union on the World Summit on Information Society, particularly the decisions of its 2nd and 3rd sessions held, respectively in Maputo in July 2003 and Addis Ababa in July 2004;
3. **RECALLS ALSO** the UN General Assembly resolutions Nos. 183/56, 238/57 and 220/59;
4. **RECOGNIZES** the growing importance the international community in particular attaches to the 2nd phase of the World Summit on Information Society to be held in Tunis to bridge the digital gap into digital prospects and modern Information and communications technologies as a strategic tool for development;
5. **TAKES NOTE** of the progress made in preparing for the Tunis phase and the results achieved during the meetings of the Preparatory Committee in June 2004 and February 2005, respectively as well as Africa's impressive participation in them. In this respect, African countries are called upon to continue their effective participation in future meetings of the Committee, particularly the 3rd meeting scheduled in Geneva in September 2005 in order to achieve the internationally desired results and to reflect Africa's interests in the recommendations and conclusions of the Tunis Summit appropriately;
6. **COMMENDS** the effective role played by Africa in the preparatory phases of the Tunis Summit at the continental level through the Bamako 2003, Accra 2005 and Cairo 2005 meetings. And **URGES** African countries are invited to continue their coordination and exchange of views at the continental level to ensure fruitful and more effective participation in the preparations for the Summit, particularly in the meeting slated for Dakar in July 2005 to finalise the African common position document on world good governance of the internet;
7. **REQUESTS** the Commission to consider the organization of a meeting of Ministers of Information and Communication Technology to examine and adopt an African Plan of Action for the culmination of the preparations for the Tunis Summit into results that reflects the aspirations of the African Peoples and the establishment of the best mechanisms for the follow-up and implementation of the African Plan of Action, thereby ensuring the achievement of the development goals of the Continent;
8. **INVITES** member States and African Governments to participate in the World Summit on Information Society to be held in Tunis at the highest level and also **URGES** the civil society and the private sector to participate in parallel events during the Summit;

9. **FURTHER INVITES** Member States, Governments and Regional and International Organizations to support and contribute to the financing of the Digital Solidarity Fund.

**COMMUNICATION AND INFORMATION: AFRICA'S PRIORITIES**  
**COMMUNICATION ET INFORMATION: LES PRIORITES AFRICAINES**

**UNESCO & AFRICA**  
Partenaires pour un développement durable

**UNESCO & L'AFRIQUE**  
Partenaires pour un développement durable

**THE AFRICAN UNION**  
 1. A commitment to the promotion of digital literacy, skills and capacity building for all.  
 2. A commitment to the promotion of digital literacy, skills and capacity building for all.  
 3. A commitment to the promotion of digital literacy, skills and capacity building for all.  
 4. A commitment to the promotion of digital literacy, skills and capacity building for all.  
 5. A commitment to the promotion of digital literacy, skills and capacity building for all.

**AFRICAN UNION**  
 1. A commitment to the promotion of digital literacy, skills and capacity building for all.  
 2. A commitment to the promotion of digital literacy, skills and capacity building for all.  
 3. A commitment to the promotion of digital literacy, skills and capacity building for all.  
 4. A commitment to the promotion of digital literacy, skills and capacity building for all.  
 5. A commitment to the promotion of digital literacy, skills and capacity building for all.

Part of the Exhibition realized by UNESCO on the occasion of the Khartoum Summit (2006) on the theme of Communication and information

**THE AFRICAN REGIONAL ACTION PLAN ON THE KNOWLEDGE ECONOMY (ARAPKE) FLAGSHIP PROJECTS (PHASE ONE)**

**AFRICAN UNION COMMISSION**  
 Human Resources, Science & Technology Department  
 Science and Technology & ICT Division

# V – CROSS-CUTTING THEME: GENDER

**Addis Ababa – July 2004**

**Assembly/AU/Decl.12(III)**

## **SOLEMN DECLARATION ON GENDER EQUALITY IN AFRICA**

**We**, the Heads of State and Government of Member States of the African Union, meeting in the Third Ordinary Session of our Assembly in Addis Ababa, Ethiopia, from 6-8 July 2004:

**Reaffirming** our commitment to the principle of gender equality as enshrined in Article 4 (l) of the Constitutive Act of the African Union, as well as other existing commitments, principles, goals and actions set out in the various regional, continental and international instruments on human and women's rights, including the Dakar Platform for Action (1994), the Beijing Platform for Action (1995), the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women (CEDAW - 1979), the African Plan of Action to Accelerate the Implementation of the Dakar and Beijing Platforms for Action for the Advancement of Women (1999); the Outcome Document of the Twenty-third Special Session of the United Nations General Assembly Special Session on the Implementation of the Beijing Platform for Action (2000); UN Resolution 1325 (2000) on Women, Peace and Security; and the Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa (2003);

**Standing** by our Decision on gender parity taken at the Inaugural Session of the AU Assembly of Heads of State and Government in July 2002 in Durban, South Africa implemented during the Second Ordinary Session of the Assembly in Maputo, Mozambique, 2003 through the election of five female and five male Commissioners;

**Noting with satisfaction** that our Decision on gender parity is a historic achievement that does not yet exist in any other continent or regional organizations;

**Re-affirming** our commitment to continue, expand and accelerate efforts to promote gender equality at all levels;

**Determined** to build on the progress that we have achieved in addressing issues of major concern to the women of Africa;

**Taking cognizance** of the landmark decision to adopt the Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa during the Second Ordinary Session of the Assembly in Maputo, Mozambique, 2003;

**Noting** the decision of the Chairperson of the African Union Commission to transform the African Women's Committee on Peace and Development (AWCPD) into the African Union Women's Committee (AUWC), which will be located in the Gender Directorate and serve as an Advisory Body to the Chairperson on Gender and Development;

**Recognizing** that major challenges and obstacles to gender equality still remain and require concerted and collective leadership and efforts from all of us including networks working on gender and development;



**Deeply concerned** about the status of women and the negative impacts on women of issues such as the high incidence of HIV/AIDS among girls and women, conflict, poverty, harmful traditional practices, high population of refugee women and internally displaced women, violence against women, women's exclusion from politics and decision-making, and illiteracy, limited access of girls to education;

**Aware** of the policies and programmes we have put in place to curb the spread of HIV/AIDS pandemic as well as the current challenges in this campaign;

**Concerned** that, while women and children bear the brunt of conflicts and internal displacement, including rapes and killings, they are largely excluded from conflict prevention, peace-negotiation, and peace-building processes in spite of African women's experience in peace-building;

**Aware** of the fact that low levels of women's representation in social, economic and political decision-making structures and feminisation of poverty impact negatively on women's ability to derive full benefit from the economies of their countries and the democratization process;

**Aware** of the digital divide between the North and the South, men and women and the role of information telecommunication technologies (ICTS) in the advancement of the gender issue as stated in the e-gender Forum Declaration of Tunis, May 2004 in preparation for the World Summit on Information Society (WSIS) 2005;

#### **HEREBY AGREE TO:**

1. **Accelerate the implementation of** gender specific economic, social, and legal measures aimed at combating the HIV/AIDS pandemic and effectively implement both Abuja and Maputo Declarations on Malaria, HIV/AIDS, Tuberculosis and Other Related Infectious Disease. More specifically we will ensure that treatment and social services are available to women at the local level making it more responsive to the needs of families that are providing care; enact legislation to end discrimination against women living with HIV/AIDS and for the protection and care for people living with HIV/AIDS, particularly women; increase budgetary allocations in these sectors so as to alleviate women's burden of care;
2. **Ensure** the full and effective participation and representation of women in peace process including the prevention, resolution, management of conflicts and post-conflict reconstruction in Africa as stipulated in UN Resolution 1325 (2000) and to also appoint women as Special Envoys and Special Representatives of the African Union;
3. **Launch**, within the next one year, a campaign for systematic prohibition of the recruitment of child soldiers and abuse of girl children as wives and sex slaves in violation of their Rights as enshrined in the African Charter on Rights of the Child;
4. **Initiate, launch and engage** within two years sustained public campaigns against gender based violence as well as the problem of trafficking in women and girls; Reinforce legal mechanisms that will protect women at the national level and end impunity of crimes committed against women in a manner that will change and positively alter the attitude and behaviour of the African society;
5. **Expand and Promote** the gender parity principle that we have adopted regarding the Commission of the African Union to all the other organs of the African Union, including its NEPAD programme, to the Regional Economic Communities, and to the national and local levels in collaboration with political parties and the National parliaments in our countries;
6. **Ensure** the active promotion and protection of all human rights for women and girls including the right to development by raising awareness or by legislation where necessary;



7. **Actively promote** the implementation of legislation to guarantee women's land, property and inheritance rights including their rights to housing;
8. **Take** specific measures to ensure the education of girls and literacy of women, especially in the rural areas, to achieve the goal of "Education for All" (EFA);
9. **Undertake to Sign and ratify** the Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa by the end of 2004 and to support the launching of public campaigns aimed at ensuring its entry into force by 2005 and usher in an era of domesticating and implementing the Protocol as well as other national, regional and international instruments on gender equality by all States Parties;
10. **Establish** AIDS Watch Africa as a unit within the Office of the Chairperson of the Commission who should render annual report on HIV/AIDS situation in the continent during annual Summits; and promote the local production of anti-retroviral drugs in our countries;
11. **Accept to** establish an African Trust Fund for Women for the purpose of building the capacity of African women and further request the African Union Commission to work out the modalities for the operationalisation of the Fund with special focus on women in both urban and rural areas;
12. **Commit ourselves** to report annually on progress made in terms of gender mainstreaming and to support and champion all issues raised in this Declaration, both at the national and regional levels, and regularly provide each other with updates on progress made during our Ordinary Sessions;
13. **We request** the chairperson of the African Union Commission to submit, for our consideration, an annual report, during our ordinary sessions, on measures taken to implement the principle of gender equality and gender mainstreaming, and all issues raised in this Declaration both at the national and regional levels.

# Addis Ababa – January 2007

Assembly/AU//Dec.143 (VIII)

## DECISION ON THE REPORTS ON THE IMPLEMENTATION OF THE AU SOLEMN DECLARATION ON GENDER EQUALITY IN AFRICA

The Assembly:

1. **TAKES NOTE** of the Reports and presentation on the Implementation of the AU Solemn Declaration on Gender Equality in Africa (SDGEA);
2. **CONGRATULATES** Member States that have so far submitted their baseline reports, namely: Algeria, Burundi, Ethiopia, Lesotho, Namibia, Mauritius, Rwanda, Senegal, South Africa and Tunisia;
3. **APPEALS** to Member States that are yet to submit their baseline reports to urgently submit these reports, for the AU to have a base upon which to build on the progress made;
4. **CALLS ON** Member States to implement all the commitments made in the SDGEA;
5. **ALSO CALLS** upon the Commission to assist Member States in the process of reporting on the Solemn Declaration, and take necessary steps in this direction;
6. **REQUESTS** Member States to adopt the content of the SDGEA as the framework for the acceleration of the implementation of the existing instruments and platform for gender equality at the national level, in order to maximize the implementation of the SDGEA.
7. **INVITES** the RECs, development partners, civil society organisations and other stakeholders to work closely with the AU and Member States in the implementation of the Solemn Declaration and report on progress made in this endeavour;
8. **REQUESTS** the Commission to urgently organise a continental conference on Economic Empowerment of African Women in order to articulate strategies to elevate the economic status of African women, including the establishment of the African Trust Fund for Women;
9. **ALSO APPEALS** to Member States that have not yet done so, to sign and ratify/ accede to the Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa.

# Addis Ababa – January 2008

Assembly/AU/Dec.181 (X)

## DECISION ON THE REPORTS ON THE IMPLEMENTATION OF THE AU SOLEMN DECLARATION ON GENDER EQUALITY IN AFRICA

The Assembly:

1. **TAKES NOTE** of the reports and presentation on the implementation of the AU Solemn Declaration on Gender Equality in Africa (SDGEA);
2. **CONGRATULATES** Member States that submitted their baseline reports in 2007 namely: Burkina Faso, Cameroon, Cote d'Ivoire, Ghana, Mali, Nigeria and **APPEALS** to Member States that are yet to submit their baseline reports to urgently submit these reports, for the AU to have a base upon which to build on the progress made;
3. **ALSO CONGRATULATES** Member states that have signed and ratified the Protocol on the African Charter on Human and Peoples Rights on the Rights of Women in Africa and **ENCOURAGES** member states that have signed and not yet ratified to do so;
4. **CALLS ON** Member States to implement all the commitments made in the SDGEA;
5. **REQUESTS** Member States to adopt the content of the SDGEA as the framework for the acceleration of implementation of the existing instruments and platform for gender equality at the rational level, in order to maximize the implementation of the SDGEA and incorporate it in the African Peer Review Mechanism (APRM) reports;
6. **ALSO REQUESTS** the Commission to assist Member States in the process of reporting on the Solemn Declaration, and take necessary steps in this direction;
7. **FURTHER REQUESTS** the AU Commission to continue to expand and promote the Gender Parity Principle so far adopted by the Assembly to all the other organs of the African Union, including its NEPAD program, to the Regional Economic Communities and encourage member states to adopt Affirmative Action at the national and local levels in collaboration with political parties and the National parliaments.

# VI – CROSS-CUTTING THEME: POST-CONFLICT

**Banjul – July 2006**

**Assembly/AU/Dec.120 (VII)**

## **DECISION ON THE ACTIVITIES OF THE PEACE AND SECURITY COUNCIL OF THE AFRICAN UNION ON THE PEACE AND SECURITY SITUATION IN AFRICA**

The Assembly:

1. **TAKES NOTE** of the Report on the Activities of the Peace and Security Council (PSC) of the AU and the peace and security situation in Africa and welcomes the crucial role played by the PSC in conflict prevention and resolution and the increased credibility acquired by this body in the accomplishment of the mandate entrusted to it;
2. **COMMENDS** the progress achieved in the promotion of peace and security in the Continent since the Khartoum Summit in January 2006. In this regard, the Executive Council **EXPRESSES SATISFACTION** at the deepening of the reconciliation process in the Comoros, with the holding of the April-May 2006 presidential elections, significant progress accomplished in the DRC, with the holding of the next general elections which will mark the end of the transition period, and the positive development registered in Mauritania with the holding of the Constitutional Referendum of 25 June 2006. Council **FURTHER EXPRESSES SATISFACTION** at the positive development in Burundi, with the signing on 18 June 2006 of the Dar-es-Salaam Principles of Agreement with a view to achieving lasting peace, security, and stability in Burundi, and the Sudan, with the signing on 5 May 2006 in Abuja of the Darfur Peace Agreement (DPA) and the progress made in the implementation of the Comprehensive Peace Agreement in South Sudan as well as progress made in Cote d'Ivoire in spite of the delay in the implementation of the Roadmap adopted by the Ivorian Government in February 2006;
3. **URGES** the parties concerned in other conflict situations to demonstrate a spirit of necessary compromise and to cooperate with efforts made to facilitate the search for negotiated and lasting solutions.
4. **REQUESTS** the Peace and Security Council to continue efforts with particular emphasis on conflict prevention, by examining potential crisis situation before they degenerate into conflict, and the implementation of peace building programs in countries emerging from conflict on the basis of the Framework Document on Post-Conflict Reconstruction and Development endorsed by the Executive Council;
5. **ALSO REQUESTS** the Peace and Security Council to particularly ensure completion of the implementation of the Continental Peace and Security Framework, in particular, the establishment and the effective functioning of the Panel of the Wise as well as the establishment of the Continental Early-Warning System and the African Defense Force with a view to giving the Continent the required structure and means to meet the challenge of peace and security in Africa.

# Banjul – July 2006

EX.CL/Dec.302 (IX)

## DECISION ON THE AU POLICY FRAMEWORK ON POST-CONFLICT RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT

The Executive Council:

1. **RECALLS** its decision EX.CL/Dec.228(VII) adopted at its 7<sup>th</sup> ordinary session held in Sirte, Libya, from 28 June to 2 July 2006, urging the Commission to develop an AU Policy Framework on Post-Conflict Reconstruction and Development (PCRD), based on the relevant provisions of the Protocol Establishing the Peace and Security Council (PSC) of the African Union and the experience gained so far in the continent;
2. **NOTES** the initiatives taken by the PSC and the Commission to develop such a Policy, including the 4th Brainstorming Retreat of the members of the PSC and other Permanent Representatives of Member States held in Durban, South Africa, from 4 to 5 September 2005, the technical experts meeting on PCRD held in Addis Ababa, Ethiopia, from 7 to 8 February 2006, and the AU/Civil Society Organizations (CSOs) meeting, held in Abuja, Nigeria, from 5 to 7 April 2006, as well as the validation meeting within the Commission, on 31 May 2006;
3. **ENDORSES** the Policy Framework on PCRD as reviewed by the meeting of Governmental Experts convened in Addis Ababa, from 8 to 9 June 2006, to review the document prior to its presentation to the 9th Ordinary Session of the Executive Council in Banjul, The Gambia, in July 2006, as a guideline for effective and comprehensive action to consolidate peace and promote sustainable development;
4. **STRESSES** that the objective of this Policy Framework is to improve timeliness, effectiveness and coordination of activities in post-conflict countries and to lay the foundation for social justice and sustainable peace, in line with Africa's vision of renaissance and growth. The policy is, therefore, conceived as a tool to: a) consolidate peace and prevent relapse of violence; b) help address the root causes of conflict; c) encourage fast-track planning and implementation of reconstruction activities; and d) enhance complementarities and coordination between and among diverse actors engaged in PCRD processes;
5. **REQUESTS** the Commission, in collaboration with the Regional Economic Communities (RECs), relevant United Nations (UN) and other institutions and African Non-Governmental Organizations (NGOs), to take all the necessary steps for the effective implementation of the PCRD Policy Framework, including the development of operational guidelines for the adaptation of the Policy Framework at regional and national levels, the development of a database of African experts on PCRD, to be placed at the disposal of countries emerging from conflict, the mobilization of the resources required and the enhancement of African capacity, including the use of AU Volunteers (AUVs) and the strengthening of the capacity of relevant African NGOs to address post-conflict issues.
6. **DECIDES** that an African Union standing multidimensional Committee be established to provide political support and mobilize all the necessary and available resources for the implementation of the Policy Framework.
7. **FURTHER DECIDES** that this Standing Committee shall interface with the United Nations Peace Building Commission and shall be supported by the relevant units within the Commission through its Peace and Security Department.

# ANNEXES

## Annex I

**ADDRESS BY MR KOÏCHIRO MATSUURA,  
DIRECTOR-GENERAL OF UNESCO, ON THE OCCASION OF THE XI SESSION OF  
THE IMPLEMENTATION COMMITTEE OF THE NEW PARTNERSHIP  
FOR AFRICA'S DEVELOPMENT (NEPAD);  
ADDIS ABABA, 7 JULY 2004**

Mr President of the Implementation Committee of NEPAD,  
Mr Chairperson of the Commission of the African Union,  
Mr Vice-Chairpersons and members of the Committee,  
Excellencies,  
Ladies and Gentlemen,

Allow me first to sincerely thank President Olusegun Obasanjo for his kind invitation to attend the 11th session of your Committee, which he is chairing with great vision and effectiveness.

I should also like to thank the distinguished members of the Committee for their kind welcome. I am very grateful that I am given the chance to say a few words about UNESCO's cooperation with NEPAD.

Having read the documents prepared for this meeting and having listened to your debate this morning, it is clear that NEPAD is far more than a programme of the African Union: it represents hope and commitment.

Hope, because it has enabled Africa to express its concerns, identify its priorities, chart its path and set out a course of action.

Commitment, because it has explained to the rest of the international community how it intends to assume the responsibility of forging Africa's own destiny, individually and collectively, through new leadership.

You will recall that UNESCO was the first international organization to review its programmes and strategy in order to adapt them to NEPAD from the outset of this initiative; this re-orientation was integrated into our overall Medium-Term Strategy for 2002-2007.

Furthermore, through extensive consultation with all our partners, we drafted the regional medium-term strategy document which guides and will guide our action in Africa during the 2002-2007 period.

In March 2003, we organized a seminar in Ouagadougou, in the presence of Presidents Blaise Compaoré of Burkina Faso and John Kufuor of Ghana - also the current President of ECOWAS - on the theme of "UNESCO and NEPAD: from vision to action". Together with the establishment of the UNESCO-NEPAD Committee, which also held its first meeting in Ouagadougou, this seminar enabled us to develop the NEPAD mechanism further by agreeing upon operational modes of action, in particular the identification and framing of projects for which various sources of funding are being sought.

I would like to focus on some of the outstanding results of our action in favour of NEPAD, which justify your trust in our Organization.

In the priority field of education, we have contributed, through the provision of an expert to the NEPAD Secretariat and the organization of ministerial meetings in various subregions (ECOWAS, CEMAC, PALOP), to elaborating the draft NEPAD plan of action for strengthening human resources, placed under the sectoral responsibility of Algeria. Following an intergovernmental consultation process, this plan should be submitted in 2005 for approval by the African Union Summit, which will be devoted to education and culture.

Similarly, in the field of culture, we hope that the document whose preparation we entrusted, at the request of the NEPAD Secretariat, to a group of experts which met in Abidjan in September 2003 to discuss "The contribution of culture to development in the context of NEPAD" will be considered by the African Union and African Ministers of Culture before it is submitted to next year's Summit. In the sector of science and technology, UNESCO co-organized, in November 2003 in Johannesburg, a Ministerial Conference on Science and Technology for Development, which enabled the establishment of a NEPAD ministerial committee in this field.

In addition, after participating in the Conference for a Global Partnership on the Environment Initiative of NEPAD, held in Algiers in December 2003, UNESCO organized a ministerial round table on the role of biosphere reserves as sustainable development laboratories for NEPAD. On that same occasion, we invited Senegal, coordinator of the Priority Programme on the Environment Initiative, to present the conclusions of this meeting to the African Ministerial Conference.

Mr Chairperson,  
Excellencies,

The fight against HIV/AIDS is also a main focus of our action within the framework of NEPAD. Following the Summit which you held on HIV/AIDS in Abuja and in which I had the honour of participating, I launched a new UNESCO preventive education strategy for AIDS. The Maputo Declaration reiterated and consolidated the commitments made in Abuja, recognizing the vital importance of preventive education in combating HIV/AIDS. In the countries most affected by the epidemic, AIDS triggers a destructive spiral. By decimating the general population and elites, AIDS is destroying the political, economic and educational structures built up over many years.

To address this situation, I felt it was essential to devise a global strategy for the United Nations system as a whole. This is why, as Chairperson of the UNAIDS Committee of Co-sponsoring Organizations, I have launched a new system-wide initiative in support of prevention education against AIDS. We can no longer accept a further annual increase of 5 million more new patients, as there were in 2003. While the progress in terms of treatment is laudable, the true challenge lies in prevention, and we must meet that challenge.

Mr Chairperson,  
Honourable Members of the Committee,  
We are all aware that without peace and collective security, there cannot be development. It also remains true that development is a factor for peace and security.

We are therefore providing our full support to reconstruction efforts in countries in post-conflict situations. A number of special action plans are under way in several African countries, including Angola and the Democratic Republic of the Congo, so as to help them to rebuild their scientific, cultural and educational systems. Similarly, we have strengthened our action in countries such as Liberia, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, the Central African Republic and the Republic of Congo.

Mr Chairperson,  
The various actions I have just briefly outlined have been carried out by carefully adapting them to the approach adopted by the African Union and NEPAD, namely, regional and subregional integration.

I have invited the Secretaries-General of the regional and subregional economic communities to set up with UNESCO, in the form of a forum, a framework for dialogue and consultation to ensure optimum synergy

in our programmes and resources for Africa. The first meeting of this forum to support UNESCO-NEPAD cooperation (FOSRASUN) will take place next September at UNESCO Headquarters.

The work of FOSRASUN will be based on the recommendations of the UNESCO Committee for NEPAD. As a forum for analysis and future-oriented reflection made up of eminent persons from the five subregions of Africa, this Committee is charged with regularly assessing the continent's socio-economic development prospects and submitting to me recommendations on the best way of taking them into account in our programming.

Mr Chairperson,  
Excellencies,  
Ladies and Gentlemen,

Thus, Africa is a priority for UNESCO. This means that you have in UNESCO a fervent advocate at the international level, and you can count on us and especially on our decentralized offices, whose capabilities I have strengthened so as to continue collaborating with you, in particular regarding the implementation of NEPAD's practical programmes.

UNESCO is convinced that the best way to be of assistance to NEPAD is to give it active solidarity. This is the whole meaning of our action. Rest assured, Mr Chairperson, Ladies and Gentlemen, that we shall spare no effort to attain this goal successfully.



## Annex 2

### **ADDRESS BY MR KOÏCHIRO MATSUURA, DIRECTOR-GENERAL OF UNESCO, ON THE OCCASION OF THE SIXTH ORDINARY SESSION OF THE ASSEMBLY OF HEADS OF STATE AND GOVERNMENT OF THE AFRICAN UNION**

**Khartoum, 23 January 2006**

Mr. Chairman of the African Union,  
Excellencies Heads of State and Government,  
Mr. Chairperson of the Commission of the African Union,  
Honourable Ministers,  
Ladies and Gentlemen,

May I first of all congratulate you Mr. Chairman, on your brilliant election to the Chairmanship of this Sixth Session of the Assembly and thank you for the warm welcome accorded to the delegation of UNESCO and myself.

I wish also to respectfully greet all of you, particularly, the newly elected Heads of State and Government and the more especially to Mrs. Ellen Johnson-Sirleaf, President of Liberia and through her to all the African women.

May I also express all my gratitude for your decision to propose my candidature for a second term at the helm of UNESCO and for the unanimous support I got at the elections for this post. I am honoured by your trust and I am more convinced, if necessary, about the specific responsibilities that UNESCO has towards Africa.

My joy is all the more greater that we are in the Sudan, the biggest country of Africa, heir of one of the first civilizations of mankind, nurtured and inspired by the majestic White and Blue Nile.

Mr. Chairman,  
In the statement which I had the honour to make in front of you, at your Assembly of July 2004 in Addis Ababa, I would like to inform you about the most striking landmarks of our cooperation with Africa.

This cooperation, which for a long time was of a bilateral nature, today has an increasingly marked regional and sub-regional dimension, geared resolutely towards integration and the parities of NEPAD. The consultative mechanisms which I established in this regard, including the UNESCO Committee for NEPAD and the Forum for Regional and Sub-Regional Organizations, for the support to the UNESCO/NEPAD cooperation, bring about precious consensus through the relevance and the constructive force of their recommendations.

Our action in this field depends fully on the privileged partnership with the Commission of the African Union. The terms of this partnership will furthermore be updated with the cooperation agreement which I have just signed concurrently with this session of the Assembly with my friend Chairperson Konare. This agreement will replace the one which linked UNESCO and the OAU since 1968 and will give a regional perspective to the specific agreements already binding our Organization particularly, to ECOWAS, SADC, CEMAC, CEN-SAD and the COMESA and to which soon will be added to other agreements respectively with IGAD and ECCAS.

Our partnership with the African Academy of Languages, the support we have given to the process for the establishment of the International Centre for the Education of the Girls and Women of Africa (CIEFFA) of

Ouagadougou to which the UNESCO General Conference has just granted the status of a Centre of Category I I, as well as enhanced technical assistance that we have given to Human Resources, Science and Technology Department of the African Union, are a few concrete examples of efforts made by our two Organizations to make our cooperation more effective.

UNESCO expresses satisfaction at the fact that the structure of the Commission of the African Union has taken into account the issues linked to the development of science and technology and social affairs. We hope that you will give the same attention to the recommendation of the Conference of Ministers of Culture of December 2005 related to the establishment of an organ specifically in-charge of cultural affairs, given the crucial importance of culture in any development process.

Mr. Chairman,

This session of the Assembly will definitely be considered as one of the most probing results of the challenge thrown by the international community at the Jomtien Conference in Thailand in 1990 and reiterated at the Dakar Forum in 2000 in order to respond effectively to the fundamental educational needs of all children, youth and adults.

This solidarity movement in favour of the right to education is today witnessing a new dynamism of which this Summit is one of the most enlightening evidence. I am fully aware of the complex nature of the educational problems. Nevertheless, my deep conviction is that it is possible to win the challenge of education in Africa. To do so, it is necessary, not only to work out educational policies adapted to the situation the specific needs of each country but also they be supported by an unflinching political will and a priority mobilization of available resources. The number of African children who do not have access to the first year of schooling decreased from 25% in 1990 to about 10% today. Nevertheless, the rate of school drop-outs still remains high and only 59% of children conclude their primary education. With renewed efforts and a sustained political will, coupled with actual international solidarity, African may move towards primary education for all in 2015, as recommended by Objective NO.2 of the Millennium.

As regards equality, in spite of the speedy progress of girls in the first half of this decade, efforts are still to be made to eliminate disparities between sexes in the primary and secondary education. Indeed, in 2005, Sub-Saharan Africa had 23 million no-school going girls, that is the highest number in the world.

There is no doubt today that the world process aimed at enhancing mobilization in favour of education for all, even it has not yet produced results commensurate with the huge requirements of Africa, has had the merit of placing education at the heart of the development problem. Placed in all its relations and dimensions with other areas such as culture, health, labour, protection of the environment, economic growth, democracy and peace, education is today recognized as the indispensable basis of economic and social development. The educational component has furthermore become today one of the major axis of the regional integration process in Africa. The acknowledgement given to it by this session of the highest leaders of the Continent should convince the last of the sceptics.

The growing attention and interests which the African Sub-Regional political, economic or monetary organizations give to education constitute another evidence and a cause for encouragement to pursue our efforts.

This is why I believe that the decision taken by the Ministers of Education in Algiers in April 2005, to launch a Second Decade of Education in Africa will make it possible to strengthen and expand the efforts for mobilization particularly for the social actors. UNESCO is ready to support the Plan of Action of the Second Decade of Education which opens new prospects for a quality education, education of girls, the teaching of science and technology and the use of new information .and technologies.

The evaluation of the First Decade of Education in Africa stressed the need to increase coordination between the partners of education in Africa to better target the common objectives of education for sustainable development and poverty alleviation. It is in awareness of the imperative need to pool our efforts in order to maximize the impact which I proposed to the Ministers of Education meeting in Algiers to reflect on the possibilities of merging MINEDAF and COMEDAF.

The actual exercise of the right to quality education faces indeed political and social problems such as the armed conflicts, natural disasters, pandemics like malaria or HIV and AIDS, the problem of refugees, displaced persons and migrants whose acuteness diverts unfortunately and very often the necessary political and budgetary efforts for the educational needs. This state of affairs should not have dissuaded the Parliamentarians, the public authorities and the local communities from encouraging the financing of education in the national budgets. This also demands that the international level, no stone be left unturned to fulfil the promise made by the donors to support the countries which have made “serious commitment and submitted a credible plan of education for all”.

The mobilization of external resources for education must therefore be pursued relentlessly. In this regard, I wish to commend the initiative of the accelerated implementation of Education for All piloted by the World Bank with participation of UNESCO and the commitments made in Gleneagles to increase development assistance to reach gradually 50 additional billion dollars per year in 2010, half of which is devoted to Africa. I wish that a major part of these resources be devoted to education and that all the innovative mechanisms which can contribute to the increase in resources, whether it is the private sector or the debt swap with education already applied in some Latin American countries can be explored. Whatever be the case, I wish to assure you that UNESCO will take up its share for capacity building.

It is in this sense that I launched three initiatives to promote Education for All, particularly in Africa: Initiative for Literacy: Knowledge for power (LIFE) which will benefit 28 out of 34 African countries concerned; Initiative of training teachers in Sub-Saharan Africa and EDUSIDA which is a world initiative for HIV and AIDS control carried out in partnership with UNAIDS.

Mr. Chairman,

The Khartoum Summit will also be seen as the crowning of the efforts made jointly by UNESCO and the African Organs over the past 4 decades to conceptualize and to operationalize the cultural dimension of development. Chairperson Konaré said in May 2005 at the UNESCO Headquarters in a speech of high intellectual and political scope and I quote “the cultural struggle is also a political project aimed at giving social substance to the Union, to build a holistic influence around Africa”.

UNESCO, the house of all cultures, which has always supported African intellectuals in their demands and identity quests, especially within the framework of the negritude and panafricanism movements, can but support the African Union in this contract.

This commitment of UNESCO vis-a-vis Africa was given concrete expression way back in 1966 on the occasion of the Universal Declaration on the Principles of International Cultural Cooperation, and in 1975, with the AFRICACULT historic conference which paved the way for the adoption of the first Cultural Charter of the Continent.

More recently, this commitment culminated in the elaboration of the General History of Africa, work of memory and appropriation of fundamental historic heritage of the world cultures and civilizations. It also culminated in the draft “Slavery Route”, also a work of memory and of forgiveness and reunion between Africa and its Diaspora on the one hand, and between this continent and the rest of the world.

Within the context of its mission as a brainstorming and intellectual cooperation body, UNESCO helped to build key concepts, the African appropriation of which generated such projects and programmes as the African Cultural Common Market, whose objective is to promote regional integration through free movement of persons, services and cultural goods.

Similarly, “peace culture” as a means of structural prevention of conflict was widely espoused in Africa, no doubt because of the serious threats the recurrence of conflicts poses to collective peace and security.

Mr. Chairman,

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

Sub-Saharan Africa has just hosted for the first time a meeting of the World Heritage Committee in Durban, South Africa. The said meeting adopted a plan of action and decided to establish an African world Heritage Fund. In keeping with the resolution of the 33rd Session of the UNESCO General Conference, I would like from this podium to make an appeal for inter-African solidarity in order to mobilize from the public and private sectors, and from all people of good will, the necessary funds for the launching of the activities aimed at the increase in the number of African sites featuring on the World Heritage List and at the reduction of their number on the List of Endangered Sites, where it currently accounts for 40% of the sites listed.

Furthermore, the adoption by UNESCO of the Convention for the Safeguard of Intangible Cultural Heritage was aimed at giving this intangible heritage which underpins the cultural heritage of mankind, all the necessary consideration. I am greatly pleased to announce its impending entry into force on 20 April as I received the thirtieth instrument of ratification on 20 January, and I am gratified that nine African countries feature among this first thirty States. This massive ratification is no surprise for a Continent whose richness in terms of intangible and vast heritage and which hitherto had not benefited from any protection. The First Assembly of the States Parties will meet in Paris from 27 to 29 June 2006. All the States, many of which I hope will be African, which will have deposited their instruments of ratification with UNESCO before 30 March, will be invited to participate in the said meeting.

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

At this juncture, I can assure you that UNESCO will accord the greatest attention to the Nairobi Declaration as well as to all the texts adopted by the Ministers of Culture, notably the New African Cultural Charter, because as far as UNESCO is concerned, education and culture are inextricably linked. This is no doubt also the case in Africa, as in his contribution to the General History of Africa, Amadou Hampate Ba, quoting an African proverb wrote and I quote: "the blacksmith forges words, the weaver weaves it and the cobbler polishes it by currying it".

In Africa, the cradle of civilization and oral tradition, word is the most appropriate and effective way of transmitting knowledge about nature, about society and about intangible rapport. It is through word therefore, and through all those who master it, that education is structured and culture conveyed to become an inexhaustible source of knowledge.

In this connection, like African tradition, I am convinced that it is necessary to place emphasis on the inter-relationship between education and culture, and to develop a holistic inter-disciplinary approach for reproduction of and access to knowledge. This approach will make it possible to re-think formal education and the curricula in their socio-cultural context in order to make them more relevant and less abstract in relation to life and social expectations. Such an approach will place culture as a source of nourishment, the alpha and omega of education.

The revision of school programmes will in this regard be an important factor in the training of African youths. It will contribute most certainly to the training of citizens open to modernity and to the world, and mutually benefiting from the input of their specific genius.

African languages, living heritages, parameters and vehicles of identity, are also essential elements of this interface between culture and education. Their teaching and utilization in the media, public life and cyberspace, will constitute one of the major challenges to be addressed.

Mr. Chairman,

UNESCO has demonstrated its commitment vis-a-vis Africa by creating within the Organization a department that deals specifically with African issues, by working closely with the African Union and NEPAD, as well as with the Regional and Sub-Regional Communities. You can regard UNESCO as your sincere partner in your efforts to place education and culture at the service of the Continent's development.

We believe that literacy, the training of teachers, the teaching of science and the prevention of HIV/AIDS are priority areas for successful implementation of the formal and informal learning process. Our role as a partner is to support you in the elaboration of your national plans in the fields of education, science and culture.

This is why I continue to do my utmost to strengthen the capacities of UNESCO Offices in Africa, particularly the capacities of multi-country offices. I hope that our close partnership with the African Union and its Member States will generate a renewed force for Africa's development.

Mr. Chairman,

I would like to conclude by borrowing from African wisdom, which right from the beginning, has made the interface between culture, education and training a reality, by quoting a Swahili saying to mark the celebration of the year 2006 as the International Year of African Languages.

MTU BILA MILA NI KAMA MTUMWA, which means: "a man deprived of culture is a slave". Let us all therefore commit ourselves to make education and culture the lever of development.

I thank you for your kind attention.

## Annex 3

### **ADDRESS BY MR KOÏCHIRO MATSUURA, DIRECTOR-GENERAL OF UNESCO, ON THE OCCASION OF THE 8TH ORDINARY SESSION OF THE AFRICAN UNION SUMMIT OF HEADS OF STATES AND GOVERNMENTS**

**Addis Ababa, 29 January 2007**

Mr Chairperson of the African Union,  
Distinguished Heads of State and Government,  
Mr Chairperson of the African Union Commission,  
Distinguished Ministers,  
Your Excellencies,  
Ladies and Gentlemen,

Allow me, first of all, to congratulate you, Mr Chairperson, on your election to the presidency of the African Union.

I also wish to express my heartfelt thanks to the Chairperson of the African Union Commission for inviting me to take the floor before this honourable assembly. It is the third time I have had the honour of speaking at an African Union summit. It is with deep gratitude that I recognize the privileged place that you accord to our Organization in your work. UNESCO, for its part, attaches particular importance to the theme you have chosen this year: "Science, technology and innovation in the service of African development".

Lastly, on behalf of the UNESCO delegation, I should like to express my most sincere thanks to the Ethiopian authorities for their warm welcome and generous hospitality.

Today's meeting is the culmination of a five-year process aimed at establishing an innovative plan of action for science and technology in Africa. This plan, the implementation of which can now be discussed, creates an ambitious framework for building Africa's research and development capacities. It demonstrates an awareness of the crucial role played by science and technology in sustainable development. The two speeches that we heard this morning – by President Sassou N'Guesso and President Konaré – show that a genuine political will now exists, at the highest level, to invest in these areas, and to make Africa a place of excellence, innovation and influence. The task that now lies ahead of us is to translate this visionary ambition into concrete results.

I wish to say to you, from the outset, that UNESCO will be there to accompany you in your efforts. UNESCO has collaborated closely with the African Union and NEPAD from the very beginning of the preparatory process of the Consolidated Plan of Action for science and technology in Africa. As the agency responsible for the United Nations Working Group on Science and Technology created to assist NEPAD, UNESCO has also worked to win acceptance for an integrated approach in the United Nations agencies. Lastly, we have been careful to align our science programmes with the priorities of the Consolidated Plan of Action. At a time when we are in the process of drafting our new Medium-Term Strategy for 2008-2013, this summit affords us a unique opportunity to reach consensus on the best ways of strengthening our support for the sciences in Africa.

Mr Chairperson,

Africa is a continent rich in biodiversity and in mineral resources. It is also a continent rich in knowledge and savoir-faire, passed down from generation to generation. But at the same time Africa suffers from extreme poverty; with roughly 13% of the world's population, it enjoys only 1% of global wealth.



One of the factors preventing Africa from mobilizing its rich resources is the lack of a framework for building and sharing scientific and technological capacity. The Consolidated Plan of Action seeks to address this need. I would like to examine some of its key recommendations, and to tell you how UNESCO is lending its support. More detailed information about our contribution to these efforts may be found in the brochure, *Science in Africa*, which you will have received.

To begin, the Plan focuses on putting in place governance systems that will enable African countries to harness and share their resources to lead scientific research. This requires not only improving policy conditions in African countries, but also strengthening the capacity of regional bodies to mainstream science and technology into their sectoral programmes and projects.

Today, UNESCO is working actively with many African countries to build good quality science policies, standards and monitoring arrangements. Integral to this is the preparation of reliable statistics, and we therefore warmly welcome the initiative to develop an African System of Science and Technology Indicators.

UNESCO is also assisting governments in developing policy environments conducive to scientific innovation. This entails fostering links between policy makers and research institutions, industry and the private sector. It also means building public awareness and understanding of science and technology. Informative democratic debate provides an important basis for informed political decision-making – especially with regard to the ethical implications of scientific progress. I shall return to this later.

As well as providing policy support to governments, UNESCO, along with other United Nations agencies, is cooperating with the African Union Commission and Regional Economic Communities to build a critical mass of science policy experts. We do this both through direct support to African institutions in developing policy courses, and through disseminating information and fostering exchange.

Effective regional governance lies at the core of the Plan's implementation. May I therefore take this opportunity to reaffirm UNESCO's readiness to cooperate closely with the African Ministerial Council on Science and Technology to ensure the provision of strategic guidance to all African countries on science policy issues.

It is clear that such political commitment to science and technology must be met with increased and sustained investment. I therefore strongly support the establishment of an African Fund to provide multi-year funding for the implementation of the Consolidated Plan of Action.

For such a fund to be sustainable, it requires solid support from African Member States. The target endorsed at the Khartoum Summit last year of devoting 1% of GDP to research and development (R&D) by 2010 marks an important step forward. However, we will need to work hard together to achieve this increase.

According to the recent UNESCO Science Report, the ratio of Gross Expenditure on Research and Development or GERD to GDP remains low in Africa – on average between 0.3 and 0.2%. Moreover, these figures mask significant inequalities among countries. South Africa is responsible for 90% of GERD in sub-Saharan Africa. Egypt – and to a lesser extent Tunisia, Morocco and Algeria – carry out practically all the R&D that occurs in North Africa. Most countries will therefore need to make major new investments if the 1% target is to be met.

However, enhanced domestic funding must in turn be matched with increased international aid. The G8 has already put science and technology high on their development agenda for Africa and committed to the development of centres of excellences on the continent. We need to build on this, and urge donors to provide predictable and long-term funding. Such global solidarity will be essential to making the Plan work.

Mr Chairperson,

The Consolidated Plan of Action places particular emphasis on the need to reinforce the human and institutional capacity for scientific research in Africa. It anticipates the creation of a veritable continent-wide system of innovation, based upon centres of scientific excellence, supported by institutions of higher education, and linked to new science and technology parks.

UNESCO will be a key partner in this ambitious endeavour. Last year in Khartoum, the African Union decided to establish an AU/NEPAD/UNESCO High-level Group to prepare a comprehensive programme for creating and funding these regional centres of excellence. We are most eager to get this group up and running.

The large-scale expansion in scientific research envisaged in the Consolidated Plan of Action will require new and innovative approaches. It will notably depend on our ability to mobilize the potential of new information and communication technologies (ICTs). The latter can be instrumental in expanding the reach, quality and relevance of centres of scientific research and higher education. They can also prove critical to addressing shortages in teachers and learning materials.

The Avicenna virtual university is an excellent example of what can be achieved in this regard. In follow-up to the Khartoum Summit, UNESCO is working to see how this initiative may be expanded to cover all of Africa.

One particular value of ICTs is their ability to facilitate networking, partnership and exchange. In this connection, I wish to underline the importance of strengthening cooperation with the large number of highly trained African scientists in the Diaspora. Several countries in the region have already established programmes to draw on this resource. We need to learn from their experiences in order to strengthen this vital link across the continent.

However, one thing is certain. Empowering African countries to become major players in science and technology will require investment not only in higher education and research, but right across the education sector. A well-functioning and inclusive education system that provides good quality learning opportunities for all is a basic precondition for scientific progress. This is why – as I announced before this distinguished assembly last year in Khartoum – UNESCO will give its full support to African countries in their efforts to implement the Plan of Action for the Second Decade of Education in Africa. As you well know, our success here is fundamental to all development efforts.

Mr Chairperson,

Let me now turn to some of the specific research and development needs addressed in the Consolidated Plan of Action.

First and foremost is fresh water. You have identified this as a priority for development. It is also an area where UNESCO is providing recognized international leadership.

UNESCO's freshwater programme is focused on capacity building, in particular through the UNESCO-IHE Institute for Water Education in Delft, the Netherlands, and soon through our new facility in Perugia, Italy. The primary aim is to establish a strong scientific, technical and human resource base that is equipped with the requisite knowledge to better manage this important resource.

We are already working in partnership with UNEP and the NEPAD secretariat to develop a network of centres of excellence in water science.

Together with the Economic Commission for Africa (ECA), UNESCO has also directed a World Water Assessment Programme (WWAP) Report for Africa. This Report, which should be available soon, will help focus research on key regional challenges. I also hope that it will provide the basis for greater cooperation between UNESCO and ECA in this area.

Another important project that UNESCO has initiated regards the application of satellite remote sensing for the integrated management of ecosystems and water resources in Africa. The project consists of a network of universities and research institutions that use satellite technology to identify land and forest degradation, and changes in the coastal and marine environment. The network is centred on a number of UNESCO Chairs, which have recently been established in African universities to reinforce capacity in this important area.



In follow up to this Summit, UNESCO intends to host by next spring a high-level meeting of African experts on the “Critical Role of Satellite Remote Sensing and Geo-information for Sustainable Development in Africa”. The UNESCO Secretariat is already working with the office of the African Union Commissioner for Human Resources, Sciences and Technologies to plan this important meeting. Its aim is to assist the African Union in developing a pan-African vision for the application of satellite remote sensing for sustainable development.

I would also like to highlight the importance of the Global Ocean Observing System in Africa (GOOS-Africa), both for monitoring environmental change and for developing early warning systems for disaster mitigation, including tsunamis.

In November last year UNESCO supported, in full partnership with UNIDO, UNDP and FAO, the recent Pan-African Leadership Workshop held at the University of Cape Town on the progress of GOOS-Africa and large marine ecosystems. This high-level workshop captured the vision of leading African experts and defined the future of operational oceanography and remote sensing in Africa for the upcoming twenty years.

The progress of GOOS-Africa will be critical to UNESCO’s work in developing Tsunami early warning systems.

In coming months UNESCO will be expanding the Indian Ocean Tsunami Early Warning System to include East African States. The 4th meeting of the Intergovernmental Coordination Group will be held at the end of February in Mombassa, on the kind invitation of Kenya, to address progress in this regard.

Given UNESCO’s responsibility for ocean issues, I would like to take this opportunity to remind you of the 13 May 2009 deadline for the submission of claims for the extension of the Legal Continental Shelf, in accordance with the provisions of Article 76 of the United Nations Convention on the Law of the Seas (UNCLOS). The Continental Shelf is very rich in mineral and bioactive resources. Today, it provides around 25% of global oil and gas production and accounts for about the same proportion of the world’s known reserves. An initial assessment for Africa indicates that the total potential area that may be claimed for the continent is some four times the size of France. It therefore represents a substantial source of wealth. UNESCO, together with NEPAD and UNEP, is already working with African countries to raise awareness and provide assistance in preparing the scientifically validated submissions required for claims. I must emphasize the importance and urgency of this task.

Mr Chairperson,

Beyond freshwater and oceans, let me refer to three additional areas for action.

The first is biotechnology. Modern biotechnology presents unprecedented opportunities for Africa. It can help countries address such critical problems as lack of food security and the prevalence of disease. It can also stimulate economic growth and industrial development. I am therefore deeply encouraged by the African Union’s decision to focus its first capacity-building programme on this subject, and wish to pledge UNESCO’s full support. UNESCO has significant experience in this area, in particular in setting up centres of excellence and coordinating international networks. For instance, we have recently established an International Biotechnology Centre in India to promote international cooperation. We have in addition founded three Chairs in biotechnology in Africa, which will serve as catalysts for research in key areas identified in the Consolidated Plan of Action.

A second and related area is bioethics. As the Biotechnology Strategy endorsed by African science ministers at their meeting in Cairo last November underlined, biotechnology and biosafety must be pursued in parallel. We need to make sure that African countries can capture the multiple benefits of new scientific advances, while at the same time manage the potential challenges and risks they may pose.

The declaration of the 5th Ordinary Session of the World Commission on the Ethics of Scientific Knowledge and Technology (COMEST), which met in Dakar just one month ago, provides an important framework for moving forward in this area. ECOWAS Ministers pledged to place social and ethical concerns right at the heart of scientific policy and research.

UNESCO is fully committed to supporting them in this important endeavour. We have already launched several capacity-building initiatives. Let me highlight just two of the most important.

The first is our work in establishing national bioethics committees, which can help advise governments, develop policy and legislation, and review research proposals. Three pilot projects have already been set up in Malawi, Ghana and Madagascar.

The second regards our efforts to promote ethics teaching in Africa, both through the development of programmes, and through the identification of funds. A resource centre for Africa will be established in Egerton, Kenya, to support this initiative, in close cooperation with the UNESCO Chair in Bioethics of Egerton University.

Let me add that the next Ordinary Session of the International Bioethics Committee will also meet in Africa – in Nairobi – in May this year. This will provide another opportunity to focus on the particular ethical concerns of African countries.

The final area of action, and one of the Plan's major themes, is strengthening Africa's capacity to harness, apply and protect indigenous knowledge and technologies.

There is a need to raise public understanding of the invaluable contribution that local knowledge and technologies can make to biodiversity conservation and sustainable development. Links between formal R&D institutions and holders of indigenous knowledge must be supported. These are issues that UNESCO seeks to promote across all its science programmes.

It is in addition necessary to improve the continent's capacity to protect these local resources from piracy and related misappropriation. I therefore welcome plans to establish a Pan-African Intellectual Property Organization.

Mr Chairman,

In conclusion, I would like to pay homage to the President of the African Union Commission, and to his commissioners, for their great work in organizing this Summit. I applaud your decision to place science and technology at the heart of the Union's political agenda. As last year with education and culture, you have raised a question that is essential to sustainable development.

I totally share the new Secretary-General's remarks of this morning that the United Nations system must continue to make Africa a priority. Certainly, I can assure you that UNESCO will continue to do so. We will be very happy to work with the new President of the African Union to strengthen the Organization's action in Africa, in all our areas of competence.

Six years ago you, the leaders of Africa, expressed your concerns, identified your priorities, and defined the way forward. You invited the international community to accompany you through the New Partnership for Africa's Development which, much more than a programme of the African Union, is a vision, a hope, a commitment.

This is a commitment that we, as partners, must honour and serve in a spirit of respect for African leadership. Our presence here beside you today is the sign of our engagement in the field of science and technology.

I wish you every success in your deliberations. Thank you.

## Annex 4

### UNESCO “EDUCATION AND CULTURE IN AFRICA’S QUEST FOR DEVELOPMENT”

#### PRELIMINARY CONTRIBUTION

## Introduction

1. The development of Africa is, and will continue to be very much dependent on its human development, which should be understood as including both the development of its human resources and an endogenous project for society that can respond to its deep-rooted material, intellectual, moral and spiritual aspirations. This project, which holds out hope for a restored, outward-looking African identity, bears little relation to that of an Africa seeking refuge in an idealized past: it is the project of an ambitious, emancipated Africa confident in its ability to envisage the paths to its renewal, which will come about through the restoration of vast opportunities for solidarity, exchanges and sharing, thus returning to its most authentic cultural traditions while placing Africa squarely in the mainstream of the emerging global knowledge society. These were the ideas of which, for one, Alpha Oumar Konaré, President of the Commission of the African Union, recently<sup>1</sup> spoke.
2. The main purpose of human resources development – of which education and culture are closely-linked, key components – is to train individuals – men and women – to take a full part in the development process of their society while keeping alive essential values.
3. **Education** is a fundamental human right and the most powerful lever for the promotion of welfare, civic and social advancement, the progress of democracy and respect for human rights, the building of peace and the promotion of an environment that allows pluralism, knowledge – including scientific and technological knowledge – and cultural diversity to prosper. As such, it is a precondition for sustainable development, economic growth and poverty reduction.
4. **Culture** is what has shaped societies’ and individuals’ ways of life; while certainly rooted in ancestral values, it is also a source of dialogue, exchange, innovation and creativity, and the foundation stone of endogenous systems of solidarity, forms of expression and ways of transmitting knowledge that are as valid for meeting the challenges of tomorrow as for preserving traditions. As such, culture is therefore, in today’s world, a means of achieving a more satisfactory intellectual, moral and spiritual existence, while having often unrecognized potential in terms of economic development and efforts to combat poverty.
5. Without being in any way a panacea, the interaction between culture and education – and the many synergies it implies – can become a major factor for widening the range of options open to all in the perspective of ensuring sustainable development in Africa in an age of globalization. This has been recognized by many African leaders. Within the NEPAD process, while it was agreed that the initial NEPAD action plan on education and human resources development (June 2002) would be reviewed before being submitted to Heads of State/Government, no visible engagement exists as yet with respect to the field of culture. African leaders’ decision to consider the areas of education and culture together at the January 2006 Summit is thus an auspicious development, allowing thought to be given to the interactions between these two sectors. This paper seeks to stimulate such reflection, with a view to crafting a new agenda for both the education and culture sectors based on a more holistic, interdisciplinary approach that recognizes the mutual benefits of harnessing the added value of the education-culture interface.

<sup>1</sup> Address by H.E.A-O. Konaré during his visit to UNESCO Headquarters on 28 May 2004.

## Background

6. African societies from earliest times were socially organized, though far from flawless, structures of communities with shared cultural values and views. Each society developed belief systems, technology, forms of participatory governance and socio-economic activities appropriate to its geographical location and needs. The views and approaches underlying them were the object and subject of education.
7. Education was considered a shared social responsibility, implemented through various channels – both formal and non-formal – and by a number of actors, with women playing a major role, albeit unequally perceived or experienced. The family, the clan, the tribes, the elders, the peer groups, and the traditional religious structures all played their part in this collective effort.
8. The impact of the transatlantic, Indian Ocean and trans-Saharan slave routes, of the revealed faiths, and of Western colonization, on the organization of African societies and the development of their cultural and ethical values has been particularly strong. It has often led to a debasement of the cultural values of Africa, denying their countless influences notably on the cultures and civilizations of Europe, the Americas and the Caribbean, bringing cultural traditions, forms of ingenuity, technical and scientific knowledge, skills and spirituality that are now inseparable, for example, from American and Caribbean culture. Colonization also led to the emergence of nation states, which had the effect, *inter alia*, of dismembering existing, culturally distinct communities, separating education from society and thereby depriving education of its cultural bases, devaluing African indigenous knowledge and languages, and often devaluing Africa itself and its peoples as marginalized and incapable of empowerment.

## A renewed focus

9. Colonization and its aftermath have led to a situation in which education has no longer been able to play one of its primary roles of social integration. The emphasis had shifted to education underlain by a foreign culture and the acquisition of the skills needed for paid employment, especially in the formal sector of the economy, although with a very limited number of opportunities. Post-colonial educational reforms in Africa were originally intended to right this wrong and to evolve national educational systems that would capitalize on cultural dimensions and use their core values as a solid stepping stone for opening up to a wider world, while adhering to their own distinct cultural identities. Pressures, both external and internal, for economics- and technology-driven development have tended to reduce the importance of cultural values in education and emphasize expansion to meet growing social demand, as well as quality, relevance, efficiency, and equity.
10. Concern for Africa's cultural regeneration has also been an integral aspect of post-independence nation-building on the continent, with a recognition of the need to harness the cultural resources of Africa to enrich the process of education, requiring the creation of an enabling environment in a number of ways. In recent times, the call for a much greater emphasis on the cultural dimension in all aspects of development has become increasingly vocal, particularly in situations of post-conflict.
11. To strengthen the social inclusion and participation of the majority of Africa's peoples in society's development and in Africa's inclusion in the wider world, as envisaged by NEPAD, is a challenge for both education and culture. To reap the assumed benefits of globalization, and to be a contributor to (and no longer a marginal beneficiary and consumer of) world progress, Africa needs its own critical mass of persons who have mastered the skills needed for success. Getting education to reach the unreached in Africa, women and girls first and foremost, is an urgent task, as uneducated citizens with limited skills cannot develop the region. Excluding the bulk of the people from cultural inspiration, benefit and participation does not aid the sustainable development of the continent either.
12. The AU's new vision of the African Renaissance and enhanced regional integration, including through NEPAD, is an opportunity to reinforce the work already done by African States, which have worked both independently and through regional and international structures, institutions and ministerial

conferences to tackle these issues. The continent's development goals, particularly the region's concern for its rightful place in the emerging knowledge societies of the 21<sup>st</sup> century, have been well articulated in a number of fora and are reflected in commitments to continental and international development goals and initiatives<sup>2</sup>, as well as in high-level policy statements by African leaders.

### **Recommendations within the context of regional integration**

13. Many bridges and linkages between education and culture already exist – implicitly and explicitly – and are doubtless to be found in many African countries. Successful regional integration is the result of inextricably combining the aspirations of people (bottom-up) with a visionary, shared political will of leaders (top-down) to be expressed by the African Union through a number of commitments to be assumed by all Member States. The complexity of the endeavour requires a pragmatic and gradual approach vis-à-vis the priorities to be addressed jointly and their translation into realistic, feasible measures to be applied both on the regional and subregional levels through Africa's intergovernmental machinery, as well as on the national level.
14. The following points are envisioned as broad-brush but concrete thrusts of action to which the top African leadership might wish to commit with a view to enhancing the process of regional integration under way in the specific area covered by the “education-culture interface”, underpinned by an agreement to follow up through the continental and subregional intergovernmental machinery of Africa.
15. Commitments of this nature can in no way substitute for significant practical action in the specific areas of culture and education. The suggested overall commitments would need to be complemented by a set of substantive action lines for governmental and societal action – notably on the national level – designed to assist, and to be fully built into, on-going regional and subregional integration efforts, particularly in the overall framework of NEPAD. A proposed outline for such possible actions is submitted separately in the form of sectoral recommendations for both the education and the culture spheres.

---

For example, on the African regional level: African Renaissance, Lagos Plan of Action, NEPAD, Decade of Education in Africa, African Culture Charter, OAU/UNESCO Dakar Plan of Action for Cultural Industries, 7<sup>th</sup> Regional Conference on Women (Beijing + 10), Protocol to the African Charter on Human and People's Rights (ACHPR) on the Rights of Women, First Conference of Intellectuals of Africa and the Diaspora; on the international level: MDGs, EFA, World Summit on Sustainable Development (WSSD), United Nations Literacy Decade (UNLD), United Nations Decade of Education for Sustainable Development (UNDESD), Conference on Cultural Policies for Development, International Decade for Culture and Development; on the UNESCO level: MINEDAF VIII, Dar-es-Salaam 2002; Abidjan Culture for Development Workshop, etc.

## Commitments

1. To recognize the linkages between education and culture as key ingredients for effective and sustainable development, and to design appropriate policies in educational and cultural fields from this perspective, with a view to shaping Africa's future, including through its own model of knowledge societies.

*Rationale: Within the context of the MDGs and the EFA goals, as well as the outcome of the Stockholm Conference on Cultural Policies for Development and of the provisions of the Universal Declaration on Cultural Diversity, and without claiming to solve all difficulties, it is proposed that future policies be infused with an awareness that a culturally sensitive view of education, and a thriving, dynamic cultural identity that is rooted in its own values and open to the world, are pre-conditions for societies to develop sustainably and should be the subject of determined engagement both within the intergovernmental machinery of Africa (AU, RECs) and by national governments. It is understood that all commitments hereafter make equitable and appropriate use of both newer and more traditional information and communication technologies. Furthermore, mechanisms could be set up for periodical consultation between education and culture authorities, such as, for example, joint biennial meetings of the executive bodies of the Ministers of Education and of Culture. The African Peer Review Mechanism might also be suitably seized of the question.*

2. To undertake a major effort towards curriculum and educational systems renewal at the regional and sub-regional levels, including through the development of appropriate teaching and learning materials.

*Rationale: Such an effort should be underpinned by a dynamic, progressive, culturally sensitive and sustainable view of education in the 21st century and aim to increase efforts towards a common continent-wide set of educational contents in appropriate subject areas, while remaining respectful of pluralism and cultural specificities. For example, the History curriculum could be inspired in UNESCO's History of Africa and include the impact of the African component in the Americas as a result of slave trade and the current role of the diaspora. The Literature curriculum should pay specific attention to African epopees and myths as well as to contemporary African literature created in Africa and by Africans abroad. The Natural sciences and Technology curriculum should use examples inspired in African topography, flora and fauna, natural heritage, etc., and highlight main agricultural productions of the African continent, its own environmental challenges and protection, African traditional knowledge and know-how, and address issues such as disaster awareness and prevention. The Social sciences curriculum should cover African anthropology, study of major African values and beliefs, endogenous conflict resolution systems, democracy and citizenship, and address the relation of the individual and community rights. African current challenges such as development, gender issues, HIV/AIDS and other pandemics, rural versus urban ways of living, brain drain and emigration problems, health care, dietetics, etc. should also find appropriate place in the curriculum. Furthermore, within the overall context of curriculum renewal and the reform of educational systems, fresh efforts should be promoted to construct accreditation, recognition and quality assurance mechanisms that will facilitate mutual recognition of learning and qualifications and thus increase regional and subregional mobility and integration, and reduce educational transaction costs for individuals. All these tasks would benefit from regional and subregional implementation and monitoring.*



3. To reaffirm the crucial status and social and cultural role of teachers and ensure that investment in teacher training is sensitive to the African cultural agenda.

*Rationale: Teacher training is a key element for the success of educational reform and should be high on the agenda of continental and subregional cooperation. The status of the teacher in the broad sense of the term should be promoted and restored, including the teacher's role in society, employment conditions, salary levels, etc. In substantive terms, teacher training should be revisited and reinforced since teachers hold particular responsibility in the quality education of future African generations and leaders. The curriculum of teachers' training should be redesigned and include a sound knowledge of Africa and its values, and a global vision of world realities. Provision of training should also draw on ICTs and their potential as well as ensuring, in terms of content, a certain mastery of designing effective and attractive educational radio and multimedia programmes, and appropriate techniques to stimulate pupils' interest in reading and the arts (organizing contests, performances, sport events, etc.). Furthermore, art and media practitioners and craftspeople should be integrated within the educational system in their respective fields of expertise. Because of its important role in knowledge transmission, parental education should not be overlooked; nor should, from the present perspective, in-service re-training of active teachers. Teachers in the diaspora should be turned to for advice, knowledge transmission and innovative forms of personal humanitarian assistance such as sabbaticals, notably in light of the serious shortages resulting from the impact of infectious diseases.*

4. To consider languages, their use and teaching (mother, national, international) as being of strategic importance for the development of societies, to ensure attention to this issue at the highest policy-making levels, and to identify widely spoken African languages for possible use in the education systems across the continent.

*Rationale: Languages have complex implications in terms of identity and social integration, both globally and locally, and thus are of strategic importance. They are not only tools of communication, but also, and mainly, systems of perception and thought, mirrors of cultural identity and vectors of its fundamental values. They are an essential constituent of the self-consciousness and identity of individuals and societies, and are the basis for the creation, processing and transmission of knowledge. The capacity of peoples to live in and modify their environment, interact and socialize is heavily dependent on and marked by their language faculty. Thus, marginalization or integration, exclusion or empowerment, poverty or development, are to a certain extent determined by linguistic choices and strategies. Language, and in particular the choice of language instruction in education, becomes therefore a fundamental choice. While there are strong educational arguments in favour of mother tongue (or first language) instruction, a careful balance also needs to be made between enabling people to use local languages in learning, and to providing access to global languages of communication at the national, regional and international levels. While national efforts should therefore concentrate on providing appropriate room for the use of local languages at the first levels of basic education, the progressive introduction of one or more main African languages as well as internationally-used languages should be secured so as to ensure that, at the end of the compulsory education period, African youth can easily communicate with their peers, with other Africans and with the world as a whole. The fact is that, as a medium of learning crucial to the exercising of every form of social skill and professional activity, language plays a central part in building knowledge societies; and the role of the information and communication technologies here, inter alia in the production and distribution of multilingual educational and cultural content, is growing greater by the day. The role of women – particularly mothers, in pre-school contexts – is also of the essence as prime source of transmission of language and heritage.*

5. To increase awareness and ensure inter-generational ownership of Africa's cultural heritage, both tangible and intangible, through formal and non-formal educational structures and channels, highlighting its potential as a source of creativity and socio-economic development, and promoting the status of men and women of culture in society

*Rationale: The heritage, in all its forms, testifies to human experience and aspirations. As a shared experience, it reinforces cultural identity while showing the diversity of others. African heritage education can provide African children and young people with the opportunity and contentment of self-discovery and also help establish a genuine dialogue between African cultures, including in the diaspora where a sense of identity loss may be more likely and acute. It is also important to address the status of men and women of culture, and also the contribution of the heritage to the learning and socialization needs of children and young people whose lives have been disrupted (especially orphans, child soldiers, refugees) and who are afflicted by HIV/AIDS, other diseases, war and violent conflict, displacement, marginalization, urbanization, etc. If customary cultural transmission processes and mechanisms do not function effectively, cultural heritage education can become an alternative channel by providing historical ways of transmission of history, values, literature, music, dance, plastic arts, crafts, etc. Whenever possible, it would be advisable to associate traditional story-tellers and include visits to museums, festivals, memorials, archaeological, cultural and natural sites, etc. An overview of major museum collections in Africa and abroad as well as the presentation of major creations of African origins having appeared abroad (e.g. jazz, dance, hip hop, etc.) using illustrated books, videos and music records, could become a useful complement to heritage education, particularly through the added benefits of the ICTs in terms of creation and circulation of "local contents". The development of cultural tourism may have benefits, including the enhancement of linkages between the diaspora and the continent, not only from the economic point of view, but also in terms of preservation and promotion of cultural identity within the diaspora, thus raising the supply of cultural and artistic goods and expressions on a global scale and extending intercultural dialogue.*

6. To develop book production and distribution as an essential dimension of promotion of cultural diversity, cultural heritage and a more balanced global cultural offer.

*Rationale: Currently, African textbooks contain many examples based on foreign cultures. They are often authored by foreign educators and international publishers are virtually the only beneficiaries of international public biddings for school books procurement for Africa. Examples used in textbooks for all subjects, particularly in basic education, should rely on Africa's realities. School books should also be authored by African educators and teams. Without infringing the rules of free competition, a positive discrimination in favour of African publishers of school books should be introduced in recognition of their comparative advantage to adequately interpret the new curriculum and translate it into school books and as a way to help create an enabling environment for the strengthening of African publishing and the development of a reading society. In the same vein, basic collections (school libraries) including, in particular, African reference books and fundamental works related to the overall curriculum should be developed and made accessible to teachers and pupils. Where appropriate space can be provided, school libraries could also develop as community centres and service parents and relatives in out-of-school hours by expanding the collections, providing access to Internet and organizing discussions on topical issues of common interest. Motivated teachers and community leaders following appropriate training could animate such school libraries/community centres. Continent- and subregion-wide initiatives in this regard, also drawing on the advantages of ICTs for networking, should be encouraged, notably through NEPAD.*



7. To increase involvement of women in Africa's governance, socialization, cultural and conflict-prevention processes and underline the importance of accepting and internalizing this role as a forward-looking and dynamic process, particularly from educational, cultural and sustainable development perspectives.

*Rationale: Women are often poorly recognized and excluded; yet they perform essential societal roles based on tradition and have a vital place in the building of the societies of the Africa of tomorrow. These issues are addressed notably in the Solemn Declaration on the Equality of Men and Women in Africa adopted at the Third AU Summit in July 2004, as well as in the outcomes of the recent 7<sup>th</sup> Regional Conference on Women (October 2004), whose plan of action addresses the question of education in specific, action-oriented terms. These commitments are reflected in the education recommendations attached as a complement to this paper. While addressing and recognizing the gender issue runs implicitly through the entirety of the proposed commitments in this paper, this specific commitment is designed to reflect the special emphasis required on the role of women and their just quest for equality in designing the culturally-sensitive and equity-conscious African societies set out as goals in numerous commitments and undertakings of African leaders over recent years.*

8. To encourage the greater involvement of the diaspora in all aspects of Africa's development, notably through making greater use of its special experience in the education-culture interface.

*Rationale: While reference to the role of the diaspora is to be found in many of the commitments above, it is worth underlining that there are two-way benefits to be had from an enhancement of the diaspora's involvement in African development, and that the education-culture interface is an area of particular promise in this regard, demonstrating clearly that the diaspora's importance to African development is far from being just about economics. Members of the diaspora could benefit from a greater sense of belonging and solidarity and from a sharper cultural identity. In turn, they have special expertise to offer to the continent, not only on the coupling of foreign education, work and living experiences with the retention of their cultural identity, but on how those experiences can be turned to account as Africa designs its own form of modernity and forward-looking development, taking the best from experiences and models elsewhere, whilst keeping the best of that which it already has.*

9. Acknowledge and promote the involvement of all parts of society, particularly civil society organizations (CSOs) in the appropriation of Africa's development goals and processes notably through the advantages of greater education-culture interaction

*Rationale: A substantial proportion of cultural and social (and in fact educational) innovative community development efforts taking place in Africa is undertaken by civil society organizations. Since culture really belongs to the people, and since Africa Renaissance and the AU/NEPAD programme both stress the role of the people in Africa's sustainable development, it would be worthwhile fully to mobilize and involve civil society groups in all actions aimed at promoting the ideals of culture/education in development. It would also be worthwhile for regional sub-regional, national and sub-national bodies in Africa to contribute to strengthening the capacity of civil society organizations, to enable them to contribute more effectively to evolving a culture conscious society that can in its turn help with the evolution of a learning/knowledge society in Africa.*

## CONTRIBUTIONS OF UNESCO AND OTHER PARTNERSHIPS

1. UNESCO on its part reaffirms its strong cooperation with AU in pursuing developmental goals. Africa is a region of prime priority to UNESCO and cooperation with OAU/AU has always been one of the main concerns for the Organization. UNESCO has for decades had a cooperation agreement with the OAU/Africa Union, supported by a joint commission that meets every biennium. These cooperation arrangements could be the subject of review with a view to reinforcing mutual engagement and impact. The AU and UNESCO have also strengthened their partnership through various modalities and mechanisms over the years, particularly in the organization of regional and sub-regional ministerial conferences and consultations. A good number of pan-African institutions and NGOs in the domain of Culture-Education are in direct working relationships with UNESCO.
2. Since its inception in 2001, the New Partnership for Africa's Development (NEPAD) has found strong support within UNESCO. Indeed, well before the adoption by the United Nations General Assembly of its Declaration on NEPAD in September 2002, by which it invited the international community and the UN System to consider the Initiative as the new framework for their support to Africa's development, UNESCO had already moved steadily in that direction, organizing, *inter alia*, an International Seminar on the theme "Forward-looking Approaches and Innovative Strategies to promote the development of Africa in the Twenty-first Century" in Paris on 8 and 9 November 2001.
3. UNESCO devoted its Medium-Term Strategy (2002-2007) for the Africa region to the theme "Contributing to peace and human development in an era of globalization through education, the sciences, culture and communication". The document, which was prepared in close consultation with African Member States, has incorporated the NEPAD priorities and objectives and serves as a guide for their implementation. In the same vein, it should be noted that with a view to better reflecting AU/NEPAD objectives in the Strategy for the biennium 2004-2005, UNESCO organized a seminar in March 2003 in Ouagadougou (Burkina Faso) on the theme "UNESCO-NEPAD: From Vision to Action" in order to specify ways and means of applying the NEPAD plan of action in the Organization's fields of competence. One of the major outcomes of this seminar was the **recognition of the key importance to be attached to education and culture** if the sustainable development of the continent is truly to be secured.
4. The Director-General of UNESCO has taken two important initiatives with a view to increasing and improving the Organization's support to the implementation of the AU's programme NEPAD. The first one is the establishment of a "UNESCO Committee for NEPAD" and the other relates to the setting up of a "Forum of Sub-Regional and Regional Organizations for the support of cooperation between UNESCO and NEPAD". The Committee's consultative role is to monitor the strategies, programmes and activities carried out by the Organization in the implementation of NEPAD and to make recommendations and give advice to the Director-General on the sustainable development of Africa in general, and on the support which UNESCO should provide, within its fields of competence, to NEPAD. FOSRASUN, for its part, has been conceived as an instrument for cooperation between the RECs, African Union/NEPAD and UNESCO, facilitating consultation, dialogue and the exchange of views and experiences at the regional and sub-regional levels in order to identify the best approaches to promoting human resource capacity around common points of interest that favour regional integration.
5. UNESCO is prepared to contribute through its own resources and through its network of cooperating institutions/organizations in Africa and elsewhere to accompany the AU in these efforts. This contribution could take the form, for example, of regional, sub-regional, and national Ministerial conferences and consultations that bring together the key twin sectors of Culture and Education; strengthening pan-African, sub-regional, and national institutions working in the areas of concern to this document; assisting Member States in further articulating the Culture-Education nexus in their national development efforts; reinforcing the capacity of centres of excellence in tertiary institutions carrying out research in the culture-education interface, and facilitating the publication and dissemination of research results, experiments and worthwhile practices.

6. As per their charter and functions, UNESCO's National Commissions play a unique role. In each African Member State, they are in a key position to help Africans to internalize the principles and objectives of the African Union and NEPAD where these relate to the Organization's fields of competence. Efforts will continue to enable them to fully discharge their role, while expanding their field of action to include the search for funding and the mobilization of new partnerships. UNESCO is one of the only organizations within the UN system to benefit from such a broad based and important "relay".
7. Africa's many international partners (international and regional multilateral agencies such as UN system, World Bank, ADB, EU, and national donor sources such as G-8 Members [viz. TICAD, the current UK Commission on Africa, etc.]) should be encouraged by the African Union to engage with its efforts to re-shape its education and culture agendas along the lines developed in this paper.

## Annex 5

### UNESCO MEDIUM-TERM STRATEGY FOR 2008-2013 (34C/4)

#### BOX 2 – PRIORITY AFRICA

##### **PRIORITY AFRICA CONTRIBUTING TO DEVELOPMENT AND REGIONAL INTEGRATION THROUGH EDUCATION, SCIENCE, CULTURE AND COMMUNICATION**

Africa's major challenges today are to achieve the eradication of poverty and to accelerate the achievement of the EFA goals. The mid-term review conducted in 2005 demonstrated that, if the present trend were to continue, sub-Saharan Africa would be the only region not to achieve the Millennium Development Goals (MDGs) by 2015, the date set for their achievement. The same applies to the EFA goals. Mindful of this, the international community, in the 2005 World Summit Outcome document, reaffirmed the special needs of Africa and renewed its commitment to bolstering its support for the continent.

The Organization will include special provisions in all the biennial programmes of the next sexennial cycle with a view to implementing the recommendations contained in the World Summit Outcome document, and will found its action on the common priorities and frameworks established by the African leaders in the context of the African Union, in particular the Second Decade of Education for Africa (2006-2015) proclaimed by the Khartoum Summit and the Plan of Action for the Decade, Africa's Science and Technology Consolidated Plan of Action, aimed at compensating for the lack of attention to these sectors, the outcomes of the African Union Summit on Science, Technology and Scientific Research for Development held in Addis Ababa in January 2007 and the major

goals for culture identified in the Language Plan of Action for Africa, the Nairobi Action Plan for the Promotion of Cultural Industries for Africa's Development, and the Revised Charter for the Cultural Renaissance of Africa. This shall also comprise support for the management of African heritage sites, including through the African World Heritage Fund, for the Slave Route project, the African Liberation Heritage project and for the culture of maintenance.

The Medium-Term Strategy for 2008-2013 presents the specific contribution of UNESCO to the implementation of the AU/NEPAD sectoral action plans and specifies the form of action envisaged for each area of intervention. In order to increase the impact

of its activities in the region, special emphasis will be placed on capacity-building, also considered by AU/NEPAD to be an essential function, and on providing assistance in the formulation of policies based on factual data. Policy advice will also be a vital part of UNESCO's function as a catalyst for international cooperation. In all its interventions, the Organization will support networks of excellence; the transfer of experience, knowledge and best practices; cooperation and the free flow of ideas and knowledge; and practical applications of research, systematically ensuring the link between its global standard-setting tasks and its local operational responsibilities. Particular emphasis will be placed on women's empowerment and gender equality. Priority will also be given to addressing the specific needs of youth and populations living in rural areas.

UNESCO will focus its action on the following areas, with NEPAD serving as an overall framework:

- pursuing the EFA and Millennium Development Goals;
- strengthening quality education, TVET, higher education and teacher training, curricula development and multilingualism;
- strengthening cooperation with African Member States in follow-up to the Addis Ababa Declaration on Science, Technology and Scientific Research for Development adopted by the Heads of State and Government of the African Union in January 2007;
- supporting strategies to strengthen national, subregional and regional capacities and develop human resources;
- contributing to the regional integration process in the Organization's fields of competence;
- promoting cooperation and partnership with multilateral, bilateral and private stakeholders, and broader participation of civil society representatives and NGOs in existing mechanisms;
- assisting countries in post-conflict or post-disaster reconstruction situations



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



# L'éducation, la culture, la science et la communication au service de l'intégration régionale en Afrique

PRINCIPALES DECISIONS  
DE LA CONFÉRENCE DE  
L'UNION AFRICAINE DANS  
LES DOMAINES  
DE COMPETENCE DE  
L'UNESCO  
2003-2009



Département Afrique



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



**LA COOPERATION  
ENTRE L'UNESCO ET L'UNION AFRICAINE :  
PRINCIPALES DECISIONS  
DE LA CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE  
DANS LES DOMAINES DE COMPETENCE DE L'UNESCO  
2003-2009**

**« L'éducation, la culture, la science et la communication  
au service de l'intégration régionale en Afrique »**

# SOMMAIRE

Préface du Directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura

**I – EDUCATION**

**II – CULTURE**

**III – SCIENCES**

**IV – COMMUNICATION ET INFORMATION**

**V – THEME TRANSVERSAL: GENRE**

**VI – THEME TRANSVERSAL: POST-CONFLIT**

## **ANNEXES:**

**Annexe 1:** Discours de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, à l'occasion de la XIe session du Comité de mise en oeuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), Addis-Abéba, 7 juillet 2004

**Annexe 2:** Discours de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, à l'occasion de la sixième session ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine; Khartoum, 23 janvier 2006

**Annexe 3:** Discours de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, à l'occasion de la 8e session ordinaire du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, Addis-Abeba, 29 janvier 2007

**Annexe 4:** « Rôle de l'éducation et de la culture dans les efforts de l'Afrique en faveur du développement »

**Annexe 5:** Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013 (34C/4) – Encadré 2: Priorité Afrique : « contribuer au processus d'intégration régionale par l'éducation, la culture, la science et la communication »



# PRÉFACE

de **M. Koïchiro Matsuura**  
Directeur général de l'UNESCO

Depuis 1999, l'aide au développement durable de l'Afrique est inscrite au cœur de l'action de l'UNESCO. Cette priorité globale a eu pour effet de renforcer les liens de l'Organisation avec l'Union africaine, ses organes directeurs, ses institutions spécialisées et les organisations régionales africaines.

L'accord de coopération signé avec l'Union africaine en janvier 2006, puis les nombreux accords signés avec l'ensemble des organisations régionales africaines, ont soudé cette relation. Celle-ci a pu s'épanouir, en particulier, grâce au leadership exercé à la tête de la Commission de l'Union africaine des Présidents Jean Ping et Alpha Oumar Konaré.

J'ai eu l'honneur d'être invité à plusieurs reprises à participer aux Sommets des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine. Certains sont restés gravés dans ma mémoire. Je pense en particulier au 6ème Sommet à Khartoum, en janvier 2006, qui permit l'adoption de décisions essentielles sur les liens entre l'éducation et de la culture, ainsi que sur la deuxième Décennie de l'éducation en Afrique (2006-2015). Je pense également au Sommet d'Addis-Abeba, en janvier 2007, qui mit l'accent sur le nécessaire développement de la science, de la technologie et de la recherche scientifique en Afrique. Enfin, je me souviens du 13ème Sommet de l'Union africaine en juillet 2009, à Syrte, qui me donna l'occasion de dresser le bilan d'une coopération aussi riche que fructueuse.

Qu'il s'agisse de l'élaboration du Plan d'action pour la seconde Décennie de l'Education en Afrique (2006-2015), du Plan d'action consolidé pour la science et la technologie, du Plan d'action pour les industries culturelles, du Fonds mondial du patrimoine africain ou du Plan d'action pour les langues africaines, l'UNESCO s'est toujours mobilisée pour soutenir la Commission de l'Union africaine et ses efforts en faveur de l'intégration régionale en Afrique.

La publication que nous proposons, en mettant en perspective les principales décisions de la Conférence de l'Union africaine de juillet 2003 à février 2009 dans les domaines de compétence de l'UNESCO, se veut l'illustration de cette coopération exemplaire. Au lendemain de l'adoption par l'Union africaine de son Plan stratégique 2009-2012, l'UNESCO réitère son soutien aux efforts engagés par l'Union africaine, sa Commission, les Communautés économiques régionales et les Etats membres africains dans la réalisation de leurs objectifs stratégiques.



Koïchiro Matsuura

# I – EDUCATION

**Addis Abéba – Juillet 2004**

**Assembly/AU/Dec. 44 (III)**

## **DECISION SUR LE CENTRE INTERNATIONAL POUR L'EDUCATION DES FILLES ET DES FEMMES EN AFRIQUE (CIEFFA)**

La Conférence :

1. **PREND NOTE** de la présentation sur le Centre international pour l'Education des Filles et des Femmes en Afrique (CIEFFA) ;
2. **RAPPELLE** la Déclaration et le Plan d'action de Ouagadougou (1993) ainsi que le Programme d'action de Harare pour la Décennie de l'Education en Afrique (1997-2006) qui recommandent de prendre en compte la qualité et l'équité dans l'éducation des filles dans les plans nationaux de développement ;
3. **RAPPELLE EGALEMENT** la Déclaration de Kampala (1996) et la Plate-forme d'Action sur le renforcement du pouvoir des femmes et des filles par l'éducation ;
4. **SE FELICITE** de la création et de la mise en marche du CIEFFA sous l'égide de l'UNESCO, comme institution pour la promotion de l'Education des filles et des femmes en Afrique ;
5. **RECONNAIT** la nécessité pour l'Union africaine de se doter de structures de la nature du CIEFFA pour atteindre les objectifs et respecter les principes énoncés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine, notamment à ses Articles 3(k) et 4(l) ;
6. **APPROUVE** le principe de faire du CIEFFA une institution pour toute l'Afrique sous l'égide de l'Union africaine ;
7. **DEMANDE** au Président de la Commission, en étroite collaboration avec le Directeur général de l'UNESCO et les autres partenaires intéressés à la mission et aux objectifs du CIEFFA, de prendre toutes les mesures nécessaires pour effectuer toutes les études requises sur les modalités du fonctionnement futur du CIEFFA sous l'égide de l'UA ; ces études institutionnelles et techniques devront aussi inclure des propositions pour la révision et l'adoption des Statuts du Centre ainsi que des précisions sur sa nature juridique;
8. **DEMANDE ENFIN** au Président de lui rendre compte, à sa prochaine session, des résultats desdites études, pour une prise de décision finale.



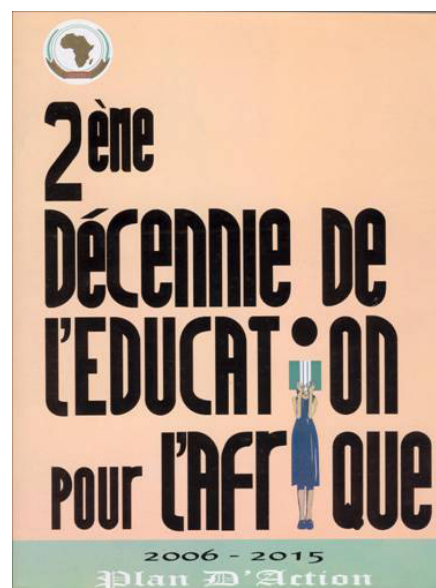
# Khartoum – Janvier 2006

Assembly/AU/Dec.92(VI)

## DECISION RELATIVE A UNE SECONDE DECENNIE DE L'EDUCATION POUR L'AFRIQUE (2006-2015) ET AU CADRE D'ACTION DE LA SECONDE DECENNIE

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du Rapport relatif à une seconde Décennie de l'Education pour l'Afrique (2006-2015) et au Cadre d'action de la seconde Décennie;
2. **ACCEPTE** les conclusions du rapport d'évaluation telles qu'amendées;
3. **FELICITE** les Etats membres et les Communautés économiques Régionales (CER) pour les efforts déployés en vue d'atteindre les objectifs de la première décennie ; et salue leur collaboration lors de l'évaluation de la celle-ci;
4. **RECONNAIT** que, bien qu'il y ait eu des avancées significatives dans plusieurs domaines, le Continent a été confronté à des obstacles et des défis qui ont empêché le plein accomplissement de tous les engagements pris en 1997 par l'Organisation de l'Unité africaine ;
5. **RECONNAIT EGALEMENT** la nécessité d'accélérer et d'élargir l'accès à une éducation de qualité;
6. **APPROUVE** le Cadre d'Action de la Seconde Décennie de l'Education pour l'Afrique ;
7. **INVITE** les Etats membres à consacrer suffisamment de ressources à la mise en oeuvre du Cadre d'action ;
8. **INVITE EGALEMENT** la Commission, les Communautés Economiques régionales et les Etats membres à renforcer la collaboration, la coopération et la coordination en vue de l'opérationnalisation du Plan d'action ;
9. **RECONNAIT** l'existence d'autres initiatives en matière d'éducation en Afrique, telles que l'Education Pour Tous, les Objectifs du Millénaire pour le Développement, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et appelle à une meilleure coordination entre ces initiatives et le cadre d'action pour la deuxième décennie de l'Education;
10. **PROCLAME** la période **2006-2015**, la Seconde Décennie de l'Education pour l'Afrique ;
11. **INVITE** les agences et les institutions africaines et internationales, ainsi que les ONG, les organisations de la société civile et les partenaires au développement à contribuer par leur soutien technique et financier à la mise en oeuvre du Plan d'action de la Seconde Décennie de l'Education, tant au niveau national, régional que continental.



# Addis Abéba – Janvier 2007

Assembly/AU/Dec.139 (VIII)

## DECISION SUR LA CREATION D'UN FONDS AFRICAIN POUR L'EDUCATION

La Conférence :

1. **PREND NOTE** des recommandations du Conseil exécutif sur le rapport de la deuxième Session extraordinaire de la Conférence des ministres de l'éducation de l'Union africaine (COMEDAF II), tenue en septembre 2006 à Maputo (Mozambique);
2. **FELICITE** la Conférence des ministres de l'éducation de l'Union africaine pour le Plan d'action de la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique;
3. **AUTHORISE** la création du Fonds africain pour l'éducation;
4. **INVITE** les Etats membres à apporter des contributions volontaires audit Fonds ;
5. **INVITE** les agences africaines et internationales, la société civile et les partenaires au développement à appuyer le Plan d'action ;
6. **DEMANDE** à la Commission, en consultation avec les diverses Communautés économiques régionales (CER) et les partenaires au développement :
  - a. de faciliter la mise en œuvre du Plan d'action pour la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique ;
  - b. d'obtenir les fonds nécessaires en vue de renforcer le département de l'éducation de la Commission et ceux des CER à travers le renforcement des Capacités et le recrutement stratégique ;
  - c. d'étudier la nature et les modalités du Fonds africain de l'éducation et mettre en route le processus de sa création ;
  - d. d'accélérer l'officialisation des relations de travail entre la Commission et les agences spécialisées en vue d'appuyer le Plan d'action.

# Addis Abéba – Janvier 2008

Assembly/AU/Dec.173 (X)

## DECISION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEUXIEME DECENNIE DE L'EDUCATION POUR L'AFRIQUE

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du Rapport de la troisième session ordinaire de la Conférence des Ministres de l'Education de l'Union africaine (COMEDAF III) du 6 au 10 août 2007, à Johannesburg (Afrique du Sud) ;
2. **APPROUVE** la décision du Conseil exécutif relative au rapport;
3. **INVITE** aux Communautés économiques régionales (CER) de créer des Bureaux de l'éducation performants au niveau des secrétariats d'ici 2009 afin d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action de la deuxième Décennie de l'Education pour l'Afrique ;
4. **DEMANDE** à la Commission d'accélérer l'institutionnalisation de l'Institut panafricain pour le développement de l'Education (IPED) et du Centre international pour l'Education des Filles et des Femmes en Afrique (CIEFFA), en tant qu'institutions spécialisées de l'UA, en recrutant un personnel qualifié compétent et en renforçant leurs capacités institutionnelles ;
5. **DEMANDE EGALEMENT** à la Commission de superviser l'institutionnalisation de la collaboration avec l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA) comme suit :
  - a. signature d'un protocole d'accord entre l'UA et l'ADEA ;
  - b. fusion du Bureau de la COMEDAF et du Bureau de l'ADEA ;
  - c. invitation à tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer à l'ADEA ;
6. **INVITE** les partenaires au développement à assurer l'harmonisation de leurs programmes d'enseignement pour l'Afrique avec les priorités définies dans le Plan d'action de la Deuxième Décennie de l'Education en Afrique.

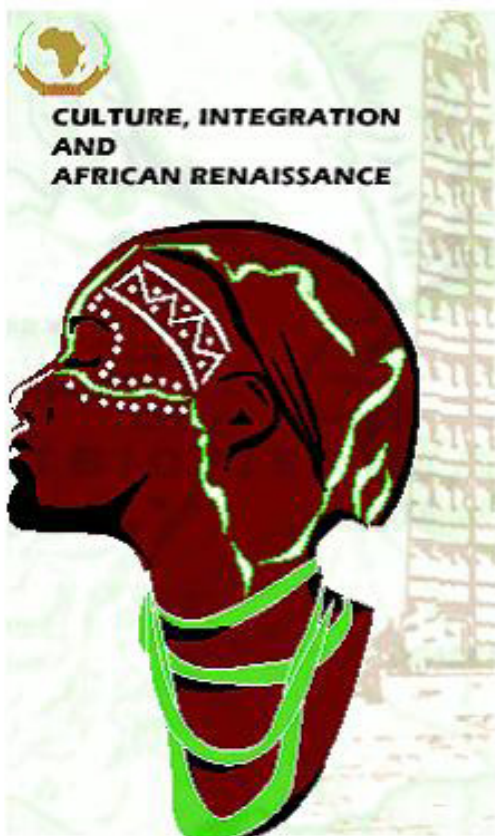
## II – CULTURE

**Khartoum – Janvier**  
**Assembly/AU/Dec.94 (VI)**

**DECISION**  
**SUR LA CHARTE REVISEE**  
**DE LA RENAISSANCE CULTURELLE AFRICAINE**

La Conférence :

1. **PREND NOTE** de la recommandation du Conseil exécutif visant l'adoption de la Charte révisée de la renaissance culturelle africaine ;
2. **ADOpte** la Charte révisée tel que recommandé ;
3. **LANCE UN APPEL** aux Etats membres afin qu'ils procèdent dans les plus brefs délais à la signature et à la ratification et de la Charte révisée.



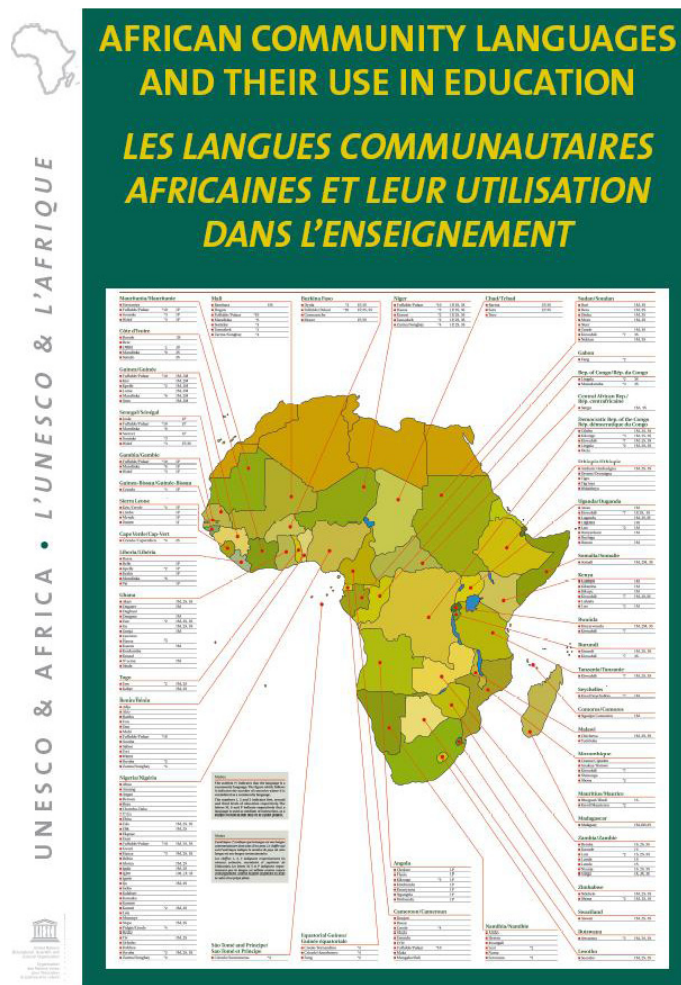
# Khartoum – Janvier 2006

Assembly/AU/Dec.95 (VI)

## DECISION SUR LES STATUTS DE L'ACADEMIE AFRICAINE DES LANGUES (ACALAN)

La Conférence :

1. **PREND NOTE** de la recommandation du Conseil exécutif relative à l'adoption du projet des statuts portant création de l'Académie africaine des langues (ACALAN), en tant qu'institution spécialisée de l'UA dont le siège sera basé à Bamako, République du Mali ;
2. **ADOpte** le projet des statuts tel que recommandé ;
3. **EXHORTE** les Etats membres, les Communautés économiques régionales (CER), les partenaires et les autres organisations à fournir leur appui à la Commission de l'UA dans la promotion des activités de l'ACALAN.





# Khartoum – Janvier 2006

Assembly/AU/Dec.96 (VI)

## DECISION SUR LE LIEN ENTRE LA CULTURE ET L'EDUCATION

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du rapport de la Conférence des Ministres de l'éducation qui a eu lieu à Alger en avril 2005 et des conclusions de la session extraordinaire des Ministres de l'éducation organisée à Addis-Abeba en janvier 2006 ;
2. **PREND NOTE EGALEMENT** du rapport de la 1ère session de la Conférence des Ministres de la culture de l'Union africaine tenue à Nairobi en décembre 2005 ;
3. **CONVAINCUE** que le patrimoine et les valeurs culturels devraient servir de base à l'éducation à tous les niveaux ;
4. **RECONNAIT** l'importance des langues africaines comme véhicules d'instruction et de la culture pour la concrétisation de la renaissance africaine ;
5. **RAPPELLE** les engagements antérieurs en vue de protéger et de promouvoir les patrimoines culturels matériel et immatériel et d'élaborer des politiques appropriées pour le développement de la culture et la promotion du savoir endogène africain ;
6. **REAFFIRE** le lien indéniable entre la culture et l'éducation ainsi que le rôle de la culture et de l'éducation dans le développement socioéconomique durable ;
7. **CONVAINCUE** de la nécessité de promouvoir l'instruction culturelle au sein de toutes les couches sociales de l'Afrique ;
8. **CONVAINCUE EGALEMENT** que la culture et l'éducation sont des armes importantes pour la lutte contre la pauvreté, la pandémie du VIH/SIDA et pour la promotion de la paix, de la stabilité et de la gouvernance ;
9. **RESOLUE** à éliminer certaines pratiques culturelles ayant un impact négatif sur la santé, le développement, les droits de l'homme et l'éducation ;
10. **RENOUVELLE** notre engagement à renforcer le lien entre l'éducation et la culture et à appuyer pleinement la mise en œuvre des programmes et projets à cet effet ;
11. **EXHORTE** nos Ministres de la culture et de l'éducation à créer des cadres de consultations régulières en vue de l'intégration de la culture dans l'éducation et de l'éducation dans la culture notamment par le biais de la refondation des systèmes de l'éducation en Afrique ;



- 12. INVITE** la Commission, en collaboration avec les Etats membres et les CER, à suivre et faciliter la mise en œuvre de la présente décision et à diriger le processus de rétablissement du lien entre la culture et l'éducation en Afrique, à travers notamment l'Académie africaine des Langues et à présenter des rapports périodiques à ce sujet;
- 13. INVITE** l'UNESCO et les autres partenaires compétents à appuyer les ministères de la culture et de l'éducation dans leurs efforts visant le renforcement du lien entre la culture et l'éducation.



©UNESCO/ M. K. Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, Prof. Alpha O. Konaré, Président de la Commission de l'UA et Prof. Olusegun Obasanjo, Président en exercice de l'UA, inaugurent l'Exposition de l'UNESCO lors du 6<sup>ème</sup> Sommet de l'UA, Khartoum, Janvier 2006

# **Khartoum – Janvier 2006**

**Assembly/AU/Dec.98 (VI)**

## **DECISION RELATIVE A LA PROCLAMATION DE 2006 COMME L'ANNEE DES LANGUES AFRICAINES**

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la recommandation du Conseil exécutif ;
2. **PROCLAME** 2006 Année des langues africaines ;
3. **DEMANDE** au Président de la Commission de coordonner, en collaboration avec l'UNESCO et les autres partenaires compétents, les activités de l'Année des langues africaines.

# Addis Abéba – Janvier 2007

Assembly/AU/Dec.138 (VIII)

## DECISION SUR LA CREATION D'UNE ORGANISATION PANAFRICAINNE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (PAIPO)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la nécessité de la création d'une organisation panafricaine unique de la propriété intellectuelle.
2. **DEMANDE** au Président de la Commission, en collaboration avec les Communautés économiques régionales, l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI) et en coordination avec l'Organisation africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) et l'Organisation régionale africaine de la Propriété intellectuelle (ARIPO), de lui soumettre les textes devant conduire à l'établissement d'une institution unique appelée Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (PAIPO) ;
3. **DEMANDE EGALEMENT** à la Commission de lui faire rapport sur la création de cette institution à la prochaine session ordinaire de la Conférence prévue en juillet 2007;
4. **INVITE** les Etats membres, l'OMPI, les organisations et partenaires au développement à apporter leur appui à la mise en œuvre de la présente décision.

# Addis Abéba – Janvier 2008

Assembly/AU/ Dec. 182(X)

## DECISION RELATIVE A L'ANNEE INTERNATIONALE DES LANGUES PROCLAMEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES LE 16 MAI 2007

La conférence,

1. **RAPPELLE** la proclamation de 2008 - Année des Langues Africaines et constate la faible mobilisation des Etats membres pour sa célébration ;
2. **REAFFIRME** le rôle privilégié des langues africaines dans le développement socioéconomique et culturel, ainsi que dans l'intégration politique du Continent ;
3. **SE FELICITE** de la proclamation par la 61<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies de 2008 - Année Internationale des Langues ;
4. **EXHORTE** les Etats membres à saisir cette opportunité pour renforcer la mobilisation pour la promotion et la valorisation des langues africaines, par des activités diverses aux plans local, national et régional, afin de garantir ainsi la contribution de l'Afrique à la célébration de l'Année Internationale des Langues, dans le prolongement de l'Année des Langues Africaines ;
5. **INVITE** les Etats membres à accélérer la mise en oeuvre du Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique révisé à Khartoum et à prendre les mesures nécessaires permettant de donner aux langues africaines le statut de langues officielles de travail, en partenariat avec les langues héritées de la colonisation ;



6. **INVITE** les Communautés économiques régionales à tout mettre en oeuvre afin de faire de certaines langues transfrontalières véhiculaires des langues officielles d'enseignement et de travail dans tous les domaines, en partenariat avec les langues héritées de la colonisation et ce, avec l'appui de l'Académie africaine des Langues (ACALAN) ;

7. **DEMANDE** à la Commission de l'UA d'assurer à l'ACALAN les moyens de coordonner les activités de 2008 – Année Internationale des Langues, en relation avec l'UNESCO, le Réseau MAAYA, Réseau mondial pour la Diversité linguistique, et les autres partenaires.

# Addis Abeba – Janvier 2009

Assembly/AU/Dec. 211(XII)

## DECISION SUR LE SOMMET DE LA DIASPORA AFRICAINE

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du Rapport d'activité de la Commission sur les progrès réalisés jusqu'ici dans la préparation du Sommet de la Diaspora africaine, prévu en 2009 en Afrique du Sud ;
2. **PREND EGALEMENT NOTE** des conclusions de l'Atelier technique tenu du 27 au 29 août 2008 à Sun City (Afrique du Sud) qui a fourni une plate-forme appropriée pour le renforcement du consensus dans le cadre du processus de préparation du Sommet ;
3. **PREND NOTE EN OUTRE** de l'ajournement du Sommet de la Diaspora africaine et **EXHORTE** la Commission et le Gouvernement d'Afrique du Sud à poursuivre leur étroite collaboration pour fixer une nouvelle date pour le Sommet et pour assurer son bon déroulement ;
4. **DEMANDE** aux Etats membres, aux dirigeants de la Communauté des Caraïbes et d'Amérique du Sud, ainsi qu'à tous les autres Etats ayant une Diaspora africaine importante, de continuer à soutenir et de participer au processus de préparation du Sommet de la Diaspora africaine ;
5. **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission de veiller à ce que le processus d'organisation des Conférences régionales consultatives (CRC) se poursuive dans le cadre du Plan de mise en oeuvre, et d'inclure la Diaspora africaine dans le Golfe Persique, le Moyen-Orient, l'Océanie et dans les autres régions du monde où ces Conférences n'ont pas été organisées.

# Addis Abeba – Janvier 2009

Assembly/AU/ Dec. 225(XII)

## DECISION SUR LA 3<sup>ÈME</sup> EDITION DU FESTIVAL MONDIAL DES ARTS NEGRES (FESMAN III)

La Conférence :

1. **FELICITE** le Gouvernement de la République du Sénégal, de l'Initiative prise d'organiser à Dakar du 1er au 21 décembre 2009, la troisième édition du Festival Mondial des Arts Nègres (FESMAN III), après celles de 1966 et 1977, tenues respectivement au Sénégal et au Nigeria ;\*
2. **RECONNAIT** que ce Festival participe au renforcement de la renaissance africaine et à l'intégration sociopolitique du continent. Il oeuvre également au développement des relations fraternelles et amicales entre africains du continent et de la diaspora et à la compréhension mutuelle entre tous les peuples du monde ;
3. **SOUTIENT** la Déclaration adoptée par les ministres africains de la Culture, lors de leur réunion, tenue du 19 au 23 octobre 2008 à Alger (Algérie) ;
4. **INVITE** tous les hommes et femmes de culture, les artistes et créateurs des Etats membres et de la diaspora africaine de participer massivement aux activités et programmes du 3ème FESMAN ;
5. **DEMANDE** aux Etats membres et aux partenaires de l'Afrique d'apporter leur soutien au processus de préparation du FESMAN III ;
6. **DEMANDE EGALEMENT** à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires, en rapport avec le Gouvernement du Sénégal, pour l'organisation et l'application des conclusions issues de cette rencontre.



\* Le FESMAN a été reporté à Décembre 2010

# Addis Abeba – Janvier 2009

Assembly/AU/ Dec. 228 (XII)

## DECISION SUR LE DEUXIEME FESTIVAL CULTUREL PANAFRICAIN

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur la deuxième Conférence de l'Union africaine des Ministres en charge de la Culture, tenue à Alger, du 19 au 23 octobre 2008, notamment le point relatif à l'organisation par l'Algérie du deuxième Festival culturel panafricain ;
2. **PREND NOTE EGALEMENT** de la déclaration de la délégation algérienne sur l'état des préparatifs lancés par l'Algérie pour l'organisation du deuxième Festival culturel panafricain ;
3. **ENTERINE** la date pour l'organisation du 2ème Festival culturel panafricain à Alger, du 5 au 20 juillet 2009 ;
4. **INVITE** les Etats membres et la Diaspora à participer effectivement au deuxième Festival culturel panafricain ;
5. **INVITE** les Ministres de l'Union africaine en charge de la Culture à être présents à Alger pour assister à la cérémonie d'ouverture du festival ;
6. **EXHORTE** la Commission à apporter sa contribution effective à la réussite de l'organisation par l'Algérie du deuxième Festival culturel panafricain ;
7. **EXPRIME** ses félicitations à l'Algérie pour les efforts déployés pour l'organisation de ce Festival culturel panafricain et pour sa significative contribution à la Renaissance culturelle de l'Afrique.



المهرجان الثقافي الإفريقي الثاني الجزائر  
Festival Culturel Panafricain d'Alger  
Panafrican Cultural Festival of Algiers  
Festival Cultural Panafricano de Argel

2009



## III – SCIENCES

**Maputo – Juillet 2003**

**Assembly/AU/Dec.10 (II)**

**DECISION  
CONCERNANT LE PLAN D'ACTION DE L'INITIATIVE  
ENVIRONNEMENT DU NOUVEAU PARTENARIAT  
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NEPAD)**

La Conférence :

**PREOCCUPEE** par la dégradation rapide de l'environnement en Afrique, en raison des changements environnementaux mondiaux ;

**RAPPELANT** les aspects environnementaux de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2000,

**RAPPELANT** l'adoption du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) par les Chefs d'Etat et de gouvernement africains comme un programme de l'Union africaine (UA), à Lusaka (Zambie), en juillet 2001 ;

**RAPPELANT EGALEMENT** les décisions pertinentes sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), adoptées par le groupe des 8 pays les plus industrialisés (G8) et autres partenaires,

**RAPPELANT EN OUTRE** le Plan de Mise en œuvre adopté par le Sommet mondial sur le Développement durable, tenu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002, ainsi que son chapitre 8 sur le développement durable en Afrique,

**CONSIDERANT** la Déclaration des Nations unies concernant le NEPAD, adoptée le 16 septembre 2002 par l'Assemblée générale à une session plénière, de haut niveau ;

**CONSIDERANT** les résultats de la Conférence sur le Rôle du Secteur Privé dans le Financement du NEPAD, tenue à Dakar en avril 2003,

**CONSIDERANT** la décision de la deuxième session de la Conférence des Ministres africains de l'Environnement tenue à Maputo (Mozambique) du 9 au 10 juin 2003 de transmettre le Plan d'action de l'Initiative Environnement du NEPAD pour examen par la deuxième session du Sommet des chefs d'Etat et par la troisième session du Conseil exécutif de l'Union africaine qui se tiendra à Maputo (Mozambique), du 4 au 12 juillet 2003.

1. **PREND NOTE** des résultats de la deuxième session spéciale de la Conférence des Ministres africains de l'Environnement, tenue à Maputo (Mozambique), les 9 et 10 juin 2003, qui a adopté le Plan d'action de l'Initiative Environnement du NEPAD.
2. **PREND NOTE** avec appréciation de l'appui des partenaires, en particulier le Programme des Nations unies pour l'Environnement et le Fonds pour la protection de l'environnement, dans l'élaboration du plan d'Action de l'Initiative Environnement du NEPAD.
3. **APPROUVE** le Plan d'action de l'Initiative Environnement du NEPAD ;
4. **INVITE** la Commission de l'Union africaine, le Secrétariat du NEPAD, le PNUE et autres partenaires à poursuivre leur coopération afin d'apporter un soutien effectif à tous les Etats membres et à toutes les CER dans la mise en oeuvre du Plan d'action du NEPAD concernant l'environnement ;
5. **INVITE AUSSI** les partenaires bilatéraux et multilatéraux à participer activement à la Conférence des donateurs concernant le Plan d'action de l'Initiative Environnement du NEPAD, prévue à Alger en décembre 2003 ;
6. **INVITE EGALEMENT** la Conférence des Ministres africains de l'Environnement et le Secrétariat du NEPAD, en collaboration avec le Fonds pour la protection de l'environnement et les banques de développement dont la Banque africaine de Développement, ainsi qu'avec le Programme des Nations unies pour l'Environnement, à jouer un rôle moteur dans la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative Environnement du NEPAD, ainsi que ses projets associés.

# Addis Abéba – Janvier 2007

Assembly/AU/Dec.134 (VIII)

## DECISION SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur le Changement climatique et le Développement en Afrique : Défis et Opportunités » ;
2. **SE DECLARE GRAVEMENT PREOCCUPEE** par la vulnérabilité des systèmes socioéconomiques et de production au changement et aux variations climatiques de l'Afrique et aux faibles capacités d'atténuation et de réponse;
3. **FELICITE** les partenaires du développement pour leur collaboration à l'élaboration d'un Plan intitulé « Information climatique pour les Besoins de développement : Un Plan d'action pour l'Afrique – Rapport et stratégie de mise en œuvre » ;
4. **APPROUVE** le Plan susvisé;
5. **PRIE INSTAMMENT** les Etats membres et les Communautés économiques régionales (CER), en collaboration avec le secteur privé, la société civile et les partenaires du développement, à intégrer les questions de changement climatique aux stratégies et aux programmes de développement aux niveaux national et régional ;
6. **LANCE UN APPEL** aux partenaires de coopération pour appuyer les Etats membres et les Communautés économiques régionales afin qu'ils puissent intégrer de façon efficace les mesures d'adaptation et d'atténuation dans leurs plans de développement et les mettre en œuvre ;
7. **DEMANDE** à la Commission, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Banque africaine de développement d'élaborer un Plan de mise en œuvre sur le changement climatique et le développement en Afrique et de faire rapport à la Conférence, tous les deux ans, sur les progrès réalisés.

# Addis Abéba – Janvier 2007

Assembly/AU/Dec.161 (VIII)

## DECISION SUR LE RAPPORT DE LA CONFERENCE EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

La Conférence :

1. **PREND NOTE** des recommandations du Conseil exécutif sur le rapport de la Conférence extraordinaire des ministres de la science et de la technologie;
2. **SE FELICITE ET APPUIE** la décision relative à la proclamation de l'Année 2007 comme l'Année du lancement des campagnes pour le renforcement des capacités des collectifs de défense et de promotion de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique;
3. **SOUTIENT AVEC FORCE** l'appel aux Etats membres pour qu'ils adoptent des stratégies de promotion de la recherche et développement (R&D) et de l'innovation pour la création de la richesse et le développement économique en consacrant à ce secteur au moins 1% de leur produit intérieur brut (PIB) d'ici à 2010, conformément à la décision EX.CL/Dec. 254 (VIII) de Khartoum ;
4. **APPROUVE** la création de l'Organisation panafricaine de la Propriété intellectuelle (OPAPI) ;
5. **SOULIGNE** la nécessité de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation et du renforcement du rôle de ce secteur dans les partenariats internationaux.

# Addis Abéba – Janvier 2007

Assembly/AU/Decl.5

## DÉCLARATION D'ADDIS-ABEBA SUR LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

**Nous**, chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, réunis à l'occasion de la huitième session ordinaire de notre Conférence, les 29 et 30 janvier 2007, à Addis-Abeba (Ethiopie) ;

**Réaffirmant** notre attachement aux principes et objectifs stipulés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine, et notre engagement commun à réaliser le développement du continent à travers la promotion de la recherche dans tous les domaines, en particulier en matière de science et de technologie ;

**Déterminés** à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de renforcer nos institutions communes et de les doter des ressources nécessaires leur permettant de s'acquitter efficacement de leurs mandats ;

**Rappelant** notre engagement du Millénaire à réaliser le développement durable de notre continent ;

**Réaffirmant** que le peuple africain est plus que jamais déterminé à bannir la pauvreté, combattre les maladies, améliorer la santé publique, accroître la production agricole et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ;

**Conscients** que la réalisation de ces objectifs dépend de la capacité de nos Etats à mobiliser les moyens scientifiques et technologiques en faveur du développement et de leur volonté d'assurer un investissement accru et soutenu à la science, la technologie et l'innovation ;

**Reconnaissant** la nécessité de développer et de renforcer les institutions africaines pour leur permettre d'entreprendre des travaux de recherche scientifique permettant de résoudre les problèmes sociaux et environnementaux et de contribuer ainsi au développement socioéconomique de l'Afrique ;

**Rappelant** la décision relative à la seconde décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) et l'adoption du Plan d'action de ladite décennie ;

**Reconnaissant** le soutien accordé par les organisations internationales telles que l'UNESCO, dans le domaine de la science et de la technologie ;

## Nous engageons à :

- **ENCOURAGER** davantage de jeunes d'Afrique à faire des études dans les disciplines scientifique, technologique et de l'ingénierie, et exhorter les Etats membres à accorder une attention particulière à l'enseignement de la science et de la technologie ;
- **PROMOUVOIR ET SOUTENIR** les activités de recherche et d'innovation et les capacités humaines et institutionnelles requises ;
- **VEILLER** à une application stricte en Afrique de l'éthique dans les sciences afin de préserver l'environnement et les ressources naturelles du continent, d'une part et, d'autre part, de prévenir toutes pratiques nuisibles aux populations africaines ;
- **RENFORCER** le rôle et redynamiser les universités africaines afin de leur permettre de jouer un rôle efficace en tant que lieu de promotion de l'enseignement, de la science, de la technologie et de l'ingénierie et de permettre au public de mieux comprendre les domaines de la science et de la technologie ;
- **PROMOUVOIR ET RENFORCER** la coopération régionale ainsi que la coopération Sud-Sud et Nord-Sud, en matière de science et de technologie ;
- **ACCROITRE** le financement des programmes nationaux, régionaux et continentaux pour la science et la technologie et soutenir la création de Centres nationaux et régionaux d'excellence dans le domaine de la science et de la technologie ;
- **REVITALISER** les universités et autres institutions d'enseignement supérieur ainsi que les structures de recherche scientifique.

**Lançons un appel** à l'UNESCO et à d'autres organisations bilatérales et multilatérales afin qu'elles apportent aux Etats membres, aux communautés économiques régionales et à l'Union africaine, le soutien nécessaire leur permettant de mettre en œuvre la décision du Sommet sur la science et la technologie.



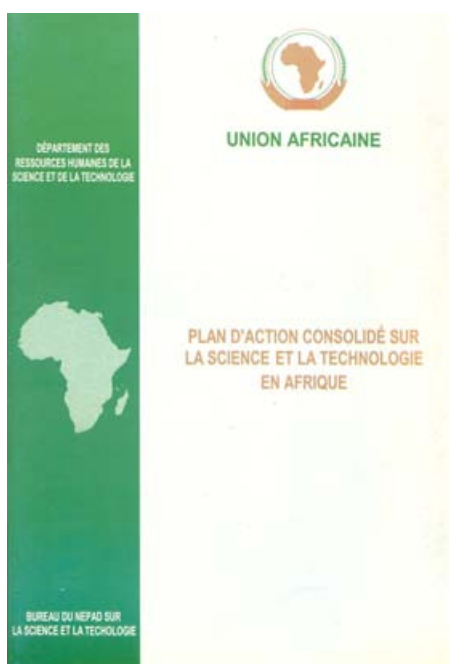
**Addis Abéba – Janvier 2008**

**Assembly/AU/ Dec. 172(X)**

**DECISION SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION  
CONSOLIDE SUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE**

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du Rapport de la troisième Session ordinaire de la Conférence des Ministres africains sur la Science et la Technologie (AMCOST) tenue du 12 au 16 novembre 2007 à Mombasa (Kenya) ;
2. **APPROUVE** la décision du Conseil exécutif relative au rapport de la 3<sup>ème</sup> session ordinaire d'AMCOST III;
3. **SE FELICITE** des efforts déployés actuellement par les Etats membres, les Communautés économiques régionales (CER), la Commission de l'UA et le NEPAD dans le cadre de la mise en œuvre des programmes pour la science et la technologie en Afrique, ainsi que des partenariats stratégiques et de la coopération en matière de science et de technologie, avec les autres organisations internationales, en particulier les institutions des Nations Unies et l'Union européenne ;
4. **SE FELICITE EGALEMENT** de la création de l'Association panafricaine des femmes africaines en science et technologie ;
5. **INVITE** les Communautés économiques régionales (CER) à créer d'ici l'an 2009 des bureaux et/ou des points focaux de science et technologie pour améliorer la communication, la coopération et le partage de l'information.





# Addis Abéba – Janvier 2008

Assembly/AU/ Dec. 179(X)

## DECISION SUR L'EXTENSION DU PLATEAU CONTINENTAL AFRICAIN ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Conférence:

1. **RAPPELLE** les objectifs et principes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer.
2. **RAPPELLE ÉGALEMENT** les Décisions et les Déclarations du Sommet des Chefs d'États et de Gouvernement de l'Union africaine d'Addis-Abeba sur les Sciences et la Technologie ;
3. **CONSCIENTE** des enjeux géopolitiques et stratégiques majeurs liés au plateau continental africain et de ses immenses richesses en ressources minérales et biologiques, source d'importants apports de devises étrangères pour l'essor économique du continent.
4. **LANCE UN APPEL** aux Etats membres côtiers pour qu'ils accélèrent le processus de préparation et de soumission des dossiers de revendication d'extension de la limite de leur plateau continental et **DEMANDE** à la Commission de l'UA d'apporter son soutien à ces Etats membres à cet égard, en vue du respect de la date limite du 12 mai 2009 ;
5. **ENCOURAGE** les Etats membres à soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies une recommandation pour le report de la date du 12 mai 2009 pour une période supplémentaire d'une dizaine d'années tout en s'efforçant de respecter la date limite fixée ;
6. **SOULIGNE** la nécessité d'accélérer le processus et d'adopter une position africaine commune sur cette question ;
7. **DEMANDE** à la Commission d'engager, en collaboration avec les Etats membres, un processus de désignation d'une personnalité africaine éminente comme Envoyé spécial de l'Union pour les questions maritimes et les changements climatiques ;
8. **DEMANDE EN OUTRE** aux agences spécialisées du système des Nations Unies de fournir toute l'assistance requise aux Etats membres côtiers pour leur permettre à bien les études nécessaires pour le dépôt des requêtes d'extension de leur plateau continental.

**DECISION  
SUR LA PROPOSITION DU GOUVERNEMENT  
DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE  
D'ABRITER L'OBSERVATOIRE AFRICAIN POUR LA SCIENCE,  
LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION**

La Conférence:

1. **PREND NOTE** de la proposition du Gouvernement de la Guinée équatoriale d'abriter l'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation ;
2. **RAPPELLE** la décision [Assembly/AU/Dec.161 (VIII)] de la Conférence de l'UA proclamant l'année 2007, Année du lancement des campagnes pour le renforcement des capacités des collectifs de défense et de promotion de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique ;
3. **RECONNAIT** que les Etats membres et les CER, en tant que principales parties prenantes, doivent être à l'avant-garde de l'intégration du Plan d'action consolidé sur la science et la technologie en Afrique (PAC) et promouvoir la mise en œuvre du Plan à travers ses projets phares ;
4. **RECONNAIT EGALEMENT** la nécessité de mettre en place un Observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que son rôle dans la promotion de la science et de la technologie pour le développement durable du continent ;
5. **SE FELICITE** de l'engagement et la proposition du Gouvernement de la République de Guinée équatoriale d'abriter l'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action consolidé, tel qu'approuvé par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA à Addis-Abeba, en janvier 2007 ;
6. **SE FELICITE EGALEMENT** de l'offre de la Guinée équatoriale de fournir des locaux à usage de bureaux et d'apporter une contribution financière de 3.600.000 \$EU pour la mise en œuvre du projet d'Observatoire africain sous la supervision et la gestion de la Commission de l'Union africaine;
7. **INVITE** les Etats membres, les Communautés économiques régionales (CER), l'UNESCO, l'Union européenne (UE), les organisations non gouvernementales et les partenaires, à soutenir cette initiative africaine, notamment au plan financier, en vue de garantir sa viabilité ;
8. **DEMANDE** à la Commission œuvrant en étroite collaboration avec le Gouvernement de la Guinée équatoriale, les institutions des Nations Unies et les principales parties prenantes, de superviser et de gérer la mise en place de l'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation en Guinée équatoriale.

# Addis Abeba – Janvier 2009

Assembly/AU/Dec. 236 (XII)

## DECISION SUR LA POSITION AFRICAINE COMMUNE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Conférence :

1. **PREND NOTE** de la déclaration de la délégation algérienne sur les travaux de la Conférence des Ministres africains de l'Environnement sur les changements climatiques qui s'est tenue à Alger, du 19 au 23 novembre 2008 ;
2. **RAPPELLE** que c'est en sa qualité de Président du Groupe africain, lors de la Conférence de Bali sur les changements climatiques, que l'Algérie a organisé la Conférence des Ministres africains de l'Environnement sur les changements climatiques ;
3. **APPROUVE** la Déclaration d'Alger sur les changements climatiques adoptée sous forme de Position africaine commune pour servir de plate-forme de Position africaine commune pour les pays africains dans le processus de négociation du nouveau régime climatique mondial pour l'après 2012, année d'expiration du Protocole de Kyoto;
4. **RAPPELLE EN OUTRE** que les négociations internationales sur le changement climatique doivent se tenir sous les auspices des Nations Unies ;
5. **SOULIGNE** que les mécanismes mondiaux de définition des quotas d'émission de CO<sub>2</sub> auxquels aboutiront les négociations internationales pour exiger et obtenir des compensations pour les dommages causés à son économie par le réchauffement de la planète, et à cet égard **SOULIGNE EN OUTRE** qu'en dépit de sa part pratiquement nulle dans le réchauffement climatique, l'Afrique est l'une des régions qui subit le plus ses conséquences ;
6. **APPROUVE** l'idée que l'Afrique soit représentée par une seule habilité à négocier au nom de tous les Etats membres et ayant mandat de veiller à ce que le flux des ressources à l'Afrique ne soient pas réduits et **MANDATE** la Commission d'élaborer les modalités d'une telle représentation et de faire rapport à la prochaine session ordinaire de la Conférence en juillet 2009 ;
7. **INVITE** les Etats membres à promouvoir la Déclaration d'Alger dans le cadre de leur participation au Sommet mondial sur les changements climatiques, prévu à Copenhague (Danemark), en 2009 ;
8. **DEMANDE** à la Commission de faire de la Déclaration d'Alger un document de travail sur la question des changements climatiques.

# IV – COMMUNICATION ET INFORMATION

## Syrte – Juillet 2005 Assembly/AU/Dec.76 (V)

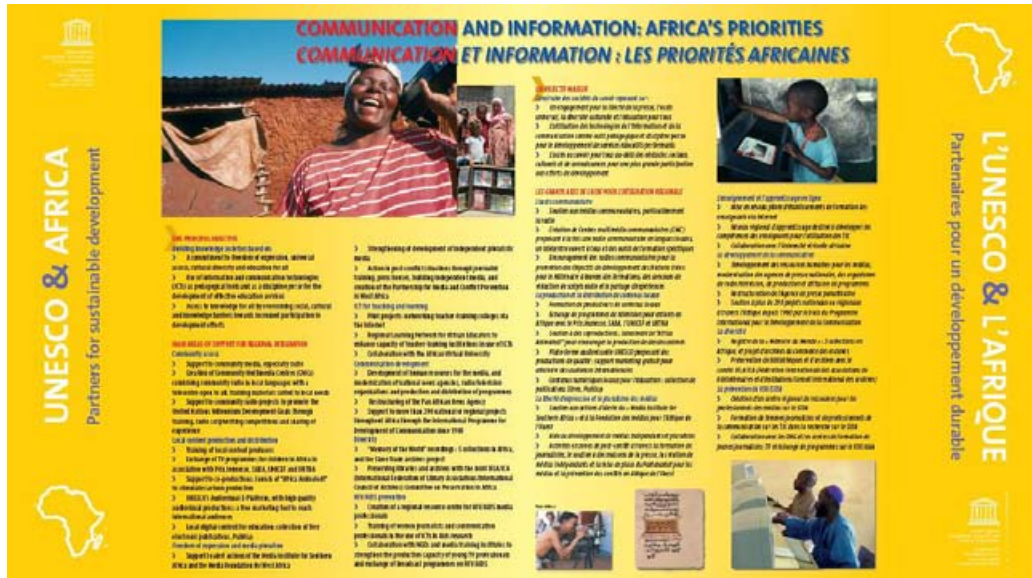
### DÉCISION SUR LE SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

La Conférence:

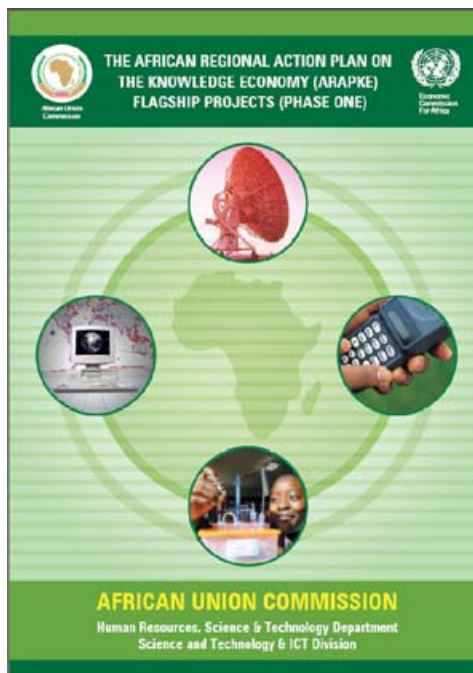
1. **PREND NOTE** du Rapport présenté à ce sujet;
2. **RAPPELLE** les différentes décisions de l'Union africaine sur le Sommet mondial sur la Société de l'information, notamment les décisions des deuxième et troisième sessions tenues respectivement à Maputo en juillet 2003 et Addis-Abeba en juillet 2004;
3. **RAPPELLE EN OUTRE** les résolutions numéros 186/56, 238/57 et 220/59 de l'Assemblée générale des Nations unies;
4. **RECONNAIT** l'importance croissante que la Communauté internationale accorde particulièrement à la deuxième phase du Sommet mondial sur la Société de l'information qui se tiendra à Tunis du 16 au 18 novembre 2005 afin de combler le fossé numérique et faire des perspectives numériques et des nouvelles technologies modernes de l'information et de la communication un outil stratégique de développement;
5. **PREND NOTE** des progrès accomplis dans la préparation de la phase de Tunis et des résultats obtenus au cours des réunions du Comité préparatoire en juin 2004 et février 2005 de même que de la participation active de l'Afrique à chacune de ces réunions. A cet égard, les pays africains sont invités à poursuivre leur participation active aux prochaines réunions du Comité, notamment la 3<sup>ème</sup> réunion prévue à Genève en septembre 2005 afin de réaliser les résultats attendus sur le plan international et montrer l'intérêt du continent pour les recommandations et conclusions du Sommet de Tunis comme convenu;
6. **SE FELICITE** du rôle efficace de l'Afrique au cours des phases préparatoires du Sommet de Tunis à l'échelle continentale à travers les conférences de Bamako en 2003, d'Accra en 2005 et du Caire en 2005; et **INVITE** les africains à poursuivre la coordination et les échanges de vues au niveau continental en vue d'une participation fructueuse et efficace dans les préparatifs du Sommet; notamment en prenant part à la réunion prévue en juillet 2005 à Dakar, pour la finalisation du document de position africaine commune sur la bonne gouvernance mondiale de l'Internet;
- 7.
8. **DEMANDE** à la Commission d'envisager la possibilité d'organiser une Conférence de Ministres en charge des Technologies de l'Information et de la Communication et pour adopter un Plan d'action africain afin que les préparatifs du Sommet de Tunis se traduisent en résultats qui reflètent les aspirations des Peuples africains ainsi que la mise en place des meilleurs mécanismes de suivi et de mise en œuvre du Plan d'action et assurer ainsi, la réalisation des objectifs de développement du continent;

9. **INVITE** les Etats membres et les Gouvernements africains à participer au Sommet mondial sur la Société de l'information prévu à Tunis au plus haut niveau et **EXHORTE** la Société civile et le secteur privé à prendre part aux évènements qui se tiendront en marge du Sommet;

10. **INVITE EGALEMENT** les Etats membres, les gouvernements, les organisations régionales et internationales à soutenir et à contribuer financièrement au Fonds de solidarité numérique.



Panneau réalisé par l'UNESCO pour l'exposition réalisée à l'occasion du Sommet de Khartoum (2006) sur le thème de la communication et l'information



# V – THEME TRANSVERSAL : GENRE

**Addis Abéba – Juillet 2004**

**Assembly/AU/Decl.12 (III)**

## **DÉCLARATION SOLENNELLE SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES EN AFRIQUE**

**Nous**, Chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Union africaine, réunis en la troisième session ordinaire de notre Conférence à Addis Abeba, (Ethiopie), du 6 au 8 juillet 2004 :

**Réaffirmant** notre engagement au principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, tel qu'énoncé dans l'Article 4 (1) de l'Acte constitutif de l'Union africaine ainsi qu'aux autres engagements, principes, objectifs et actions existants spécifiés dans les divers instruments régionaux, continentaux et internationaux sur les droits de l'homme et des femmes, notamment la Plate-forme d'action africaine (1994), la Plate-forme d'action de Beijing (1995), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), le Plan d'action africain pour l'accélération de la mise en œuvre des Plates-formes d'action de Dakar et de Beijing pour la promotion de la femme (1999), le document adopté par la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur la mise en œuvre de la Plate forme d'action de Beijing (2000) ; la résolution 1325 des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité (2000) ; et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique (2003) ;

**Réaffirmant** notre décision sur la parité entre les hommes et les femmes prise à la session inaugurale de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine en juillet 2002 à Durban (Afrique du Sud), et concrétisée lors de la deuxième session ordinaire de la Conférence à Maputo (Mozambique), en 2003, par l'élection de 5 femmes commissaires et de 5 commissaires hommes.

**Notant avec satisfaction** que notre décision sur la parité entre les hommes et les femmes est un acte historique qui n'existe sur aucun autre continent ou organisation continentale ;

**Réaffirmant** notre engagement à poursuivre, à intensifier et à accélérer nos efforts pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux ;

**Déterminés** à consolider les progrès que nous avons réalisés dans la recherche de solutions aux préoccupations majeures des femmes d'Afrique ;

**Conscients** de notre décision historique d'adopter le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique lors de la session ordinaire de la Conférence tenue à Maputo (Mozambique), en 2003 ;

**Notant** la décision du Président de la Commission de l'Union africaine de transformer le Comité des femmes africaines pour la paix et le développement en un Comité des femmes africaines de l'Union africaine dont le Secrétariat sera situé au sein de la Direction du «Genre», et qui servira d'organe consultatif pour le Président en ce qui concerne les questions de genre et de développement ;



**Reconnaissant** que les défis et obstacles majeurs en matière d'égalité entre les hommes et les femmes persistent et nécessitent un leadership et des efforts concertés et collectifs de notre part, y compris les réseaux œuvrant dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes et du développement ;

**Profondément préoccupés** par la situation des femmes et l'impact négatif qu'ont sur les femmes les problèmes, tels que le VIH/SIDA, les conflits, la pauvreté, le nombre élevé des femmes réfugiées et déplacées, les pratiques traditionnelles néfastes, la violence contre les femmes, l'exclusion des femmes de la politique et du processus de prise de décision, l'analphabétisme et l'accès limité des filles à l'éducation ;

**Conscients** des politiques et programmes que nous avons mis en place pour contenir la propagation de la pandémie de VIH/SIDA ainsi que des défis auxquels se heurte actuellement cette campagne ;

**Préoccupés** par le fait que les femmes et les enfants sont les principales victimes des conflits et des déplacements à l'intérieur du pays, notamment les viols et les massacres, et que les femmes sont en général exclues de la prévention des conflits et des processus de négociation de la paix et de consolidation de la paix ;

**Conscients** du fait que la faible représentation des femmes dans les structures de prise de décisions sociales, économiques et politiques, et la féminisation de la pauvreté ont un impact négatif sur la capacité des femmes à profiter pleinement de leur participation aux économies de leur pays et au processus de démocratisation ;

**Conscients** de la différence numérique existant entre le Nord et le Sud, entre les hommes et les femmes et du rôle des Technologies de la Communication et de l'Information (TIC) dans la promotion des questions de l'égalité entre les hommes et les femmes, tel que souligné dans la Déclaration du Forum de Tunis sur « l'e-genre », tenu en mai, dans le cadre de la préparation du Sommet mondial sur la Société de l'information (SMSI) prévu en 2005 ;

## **SOMMES CONVENUS DE :**

1. **Accélérer** la mise en œuvre des mesures économiques, sociales et légales spécifiques en faveur des femmes en vue de combattre la pandémie de VIH/SIDA, et de mettre efficacement en œuvre les Déclarations d'Abuja et de Maputo sur le paludisme, le VIH/SIDA, la tuberculose et les autres maladies infectieuses connexes. Plus particulièrement, nous veillerons à ce que le traitement et les services sociaux disponibles pour les femmes au niveau local répondent mieux aux besoins des familles qui fournissent les soins, nous promulguerons des lois pour mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes vivant avec le VIH/SIDA et pour la protection et la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA en particulier les femmes et nous augmenterons les allocations budgétaires dans ces secteurs afin d'alléger le fardeau des soins qui pèse sur les femmes ;
2. **Assurer** la pleine participation et représentation des femmes au processus de paix, y compris la prévention, la gestion et le règlement des conflits et la reconstruction post-conflit en Afrique, tel que stipulé dans la résolution 1235 des Nations Unies (2000) et de **Désigner** des femmes comme Envoyées spéciales et Représentantes spéciales de l'Union africaine ;
3. **Lancer** dans un délai d'un an, une campagne d'interdiction systématique du recrutement des enfants-soldats et de l'exploitation des petites filles en tant qu'épouses et esclaves sexuelles, en violation de leurs droits, tels que consacrés dans la Charte africaine des droits de l'enfant ;
4. **Organiser et lancer** dans un délai de deux ans, des campagnes publiques soutenues contre la violence à l'égard des femmes et le trafic des femmes et des filles ; de renforcer les mécanismes juridiques pour assurer la protection des femmes à tous les niveaux et mettre fin à l'impunité des crimes commis contre les femmes, d'une manière qui modifiera positivement l'attitude et le comportement de la société africaine ;



5. **Promouvoir et étendre** le principe de la parité entre les hommes et les femmes que nous avons adopté concernant la Commission de l'Union africaine à tous les organes de l'Union africaine, y compris son programme du NEPAD, aux communautés économiques régionales, et aux niveaux national et local, en collaboration avec les partis politiques et les parlements nationaux dans nos pays ;
6. **Assurer** la promotion et la protection de tous les droits de l'homme, des femmes et des filles, y compris le droit au développement par la sensibilisation ou par l'application des lois nécessaires, le cas échéant ;
7. **Promouvoir activement** l'application de la législation en vue de garantir les droits des femmes à la terre, à la propriété et à l'héritage, y compris leur droit au logement ;
8. **Prendre** des mesures spécifiques destinées à assurer l'éducation des filles et l'alphabétisation des femmes, en particulier dans les zones rurales, afin de réaliser l'objectif de « Education pour tous » ;
9. **Nous engager à signer et à ratifier** le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique, d'ici à la fin de 2004, et à appuyer le lancement des campagnes de sensibilisation visant à assurer l'entrée en vigueur du Protocole avant 2005 et à ouvrir une nouvelle ère pour la mise en œuvre et la vulgarisation, par les Etats parties au Protocole ainsi que d'autres instruments nationaux, régionaux et internationaux sur l'égalité entre les hommes et les femmes ;
10. **Mettre en place** AIDS Watch Africa comme une unité au sein du cabinet du Président de la Commission qui devra produire un rapport annuel sur la situation du VIH/SIDA dans le continent au cours des Sommets et promouvoir la production de médicaments anti-retroviraux dans nos pays ;
11. **Accepter** la création d'un fonds d'affectation spéciale en faveur des femmes en vue de renforcer les capacités des femmes africaines et de demander au Président de la Commission de l'Union africaine d'élaborer les modalités de la mise en place du Fonds, en mettant un accent particulier sur les femmes des zones rurales et urbaines ;
12. **Nous engager** à faire rapport annuellement sur les progrès réalisés dans l'intégration du genre, à appuyer et défendre toutes les questions soulevées dans la présente Déclaration aux niveaux national et régional et à échanger régulièrement les informations sur les progrès réalisés au cours de nos sessions ordinaires ;
13. **Nous demandons** au Président de la Commission de l'Union africaine de nous soumettre pour examen, au cours de notre session ordinaire, un rapport annuel sur les mesures prises pour mettre en œuvre le principe de l'égalité entre les sexes et intégrer le genre et toutes les questions soulevées dans la présente Déclaration, aux niveaux national et régional.

# Addis Abéba – Janvier 2007

Assembly/AU/Dec.143 (VIII)

## DÉCISION RELATIVE AUX RAPPORTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION SOLENNELLE SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

La Conférence :

1. **PREND NOTE** des Rapports et de l'exposé sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'Égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (DSEHFA) ;
2. **FELICITE** les Etats membres qui ont déjà soumis leurs rapports initiaux à savoir : Algérie, Burundi, Ethiopie, Lesotho, Namibie, Maurice, Rwanda, Sénégal, Afrique du sud et Tunisie ;
3. **LANCE UN APPEL** aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils soumettent leurs rapports de toute urgence afin d'informer l'UA des progrès réalisés à ce jour ;
4. **INVITE** les Etats membres à honorer tous les engagements pris dans la Déclaration solennelle sur l'Égalité entre les hommes et les femmes en Afrique ;
5. **INVITE EGALEMENT** la Commission à aider les Etats membres dans le processus d'élaboration des rapports sur la Déclaration solennelle, et à prendre les mesures nécessaires à cette fin ;
6. **DEMANDE** aux Etats membres d'adopter le contenu de la Déclaration comme cadre pour l'accélération de la mise en œuvre des instruments et de la plate-forme existants pour l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau national, afin d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration ;
7. **INVITE** Les CER, les partenaires au développement, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes à collaborer étroitement avec l'UA et les Etats membres dans la mise en œuvre de la Déclaration solennelle et à faire rapport sur les progrès réalisés à cet effet ;
8. **DEMANDE** au Président d'organiser de toute urgence une conférence continentale sur l'autonomisation économique des femmes africaines afin d'élaborer les stratégies nécessaires pour améliorer la situation économique des femmes africaines, y compris la mise en place d'un Fonds d'affectation spéciale pour les femmes
9. **LANCE EGALEMENT UN APPEL** aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils signent, ratifient et adhèrent au Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique.

# Addis Abéba – Janvier 2008

Assembly/AU/Dec.181 (X)

## DÉCISION SUR LES PROJETS DE RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION SOLENNELLE SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES EN AFRIQUE

La Conférence :

1. **PREND NOTE** des rapports et de la présentation sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (DSEHFA) ;
2. **FELICITE** les Etats membres qui ont soumis leurs rapports en 2007, à savoir, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Nigeria et **INVITE** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à soumettre de toute urgence leurs rapports afin de permettre à l'UA de s'en servir comme base de l'évaluation des progrès accomplis ;
3. **FELICITE EGALEMENT** les Etats membres qui ont signé et ratifié le Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique et encourage les Etats membres qui ont signé le Protocole à le ratifier ;
4. **INVITE INSTAMMENT** les Etats membres à mettre en œuvre les engagements pris dans la Déclaration solennelle ;
5. **DEMANDE** aux Etats membres d'adopter le contenu de la Déclaration solennelle comme cadre pour l'accélération de la mise en œuvre des instruments existants et de la plate-forme pour l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau national et de l'inclure dans les rapports du mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) ;
6. **DEMANDE EGALEMENT** à la Commission d'aider les Etats membres dans le processus d'établissement de rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle et de prendre les mesures nécessaires à cet égard ;
7. **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission de l'UA de continuer à vulgariser et à promouvoir le principe de la parité entre les hommes et les femmes adopté par la Conférence auprès de tous les autres organes de l'Union africaine, y compris son programme du NEPAD au sein des Communautés économiques régionales ; et d'encourager les Etats membres à prendre des mesures positives au niveau national, en collaboration avec les partis politiques et les parlements nationaux de nos pays ;

## VI – THEME TRANSVERSAL : POST-CONFLIT

**Banjul – Juillet 2006**

**Assembly/AU/Dec.120 (VII)**

### **DECISION SUR LES ACTIVITES DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE DE L'UNION AFRICAINE ET SUR LA SITUATION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE**

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du rapport sur les activités du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'UA et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique et **SE FELICITE** du rôle crucial que joue le CPS dans la prévention et le règlement des conflits et de la crédibilité accrue acquise par cette instance dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié;
2. **SALUE** les progrès réalisés dans la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent depuis le sommet tenu à Khartoum, en janvier 2006. A cet égard, le Conseil **SE REJOUIT** de l'approfondissement du processus de réconciliation aux Comores, avec la tenue des élections présidentielles d'avril – mai 2006 ; des progrès significatifs accomplis en RDC, avec la tenue prochaine des élections générales qui marqueront la fin de la transition ; et des avancées enregistrées en Mauritanie, avec la tenue du référendum constitutionnel du 25 juin 2006. Le Conseil se **REJOUIT EGALEMENT** des avancées enregistrées au Burundi, avec la signature, le 18 juin 2006, de l'Accord de principes de Dar Es-Salaam en vue de la réalisation de la paix, de la sécurité et de la stabilité durables au Burundi ; au Soudan, avec la signature, le 5 mai 2006 à Abuja, de l'Accord de paix sur le Darfour (DPA) et les avancées notées dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Sud Soudan, ainsi que des progrès réalisés en Côte d'Ivoire malgré le retard accusé dans l'exécution de la feuille de route adoptée par le Gouvernement ivoirien en février 2006 ;
3. **EXHORTE** les parties concernées dans les autres situations de conflit à faire montre de l'esprit de compromis nécessaire et à coopérer avec les efforts déployés pour faciliter la recherche de solutions négociées et durables ;
4. **DEMANDE** au Conseil de Paix et de Sécurité de poursuivre ses efforts, avec un accent particulier sur la prévention des conflits, par l'examen des situations potentielles de crise avant qu'elles ne dégénèrent en conflit, et la mise en œuvre de programmes de consolidation de la paix dans les pays émergeant de conflit sur la base du document-cadre sur la reconstruction et le développement postconflit entériné par le Conseil exécutif;
5. **DEMANDE EGALEMENT** au Conseil de Paix et de Sécurité de veiller particulièrement au parachèvement de la mise en œuvre de l'architecture continentale de paix et de sécurité, en particulier à la mise en place et le fonctionnement effectif du Groupe des Sages ainsi qu'à la mise en place du Système continental d'alerte rapide et de la Force africaine en attente, en vue de doter le continent des structures et moyens requis pour relever le défi de la paix. Et de la sécurité en Afrique.

# Banjul – Juillet 2006

EX.CL/Dec.302(IX)

## DECISION SUR L'ELABORATION D'UN CADRE D'ACTION DE L'UA POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT POST-CONFLIT

Le Conseil exécutif :

1. **RAPPELLE** sa décision EX.CL/Dec.228(VII) adoptée au cours de sa 7ème session ordinaire tenue à Syrte, Libye du 28 juin au 2 juillet 2006 qui recommande à la Commission d'élaborer un Cadre d'action de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC) basé sur les dispositions pertinentes du Protocole portant création du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine et l'expérience acquise sur le continent;
2. **NOTE** les initiatives prises par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) et par la Commission en vue de l'élaboration d'un tel cadre, y compris la 4ème session du séminaire de réflexion des membres du CPS élargi aux autres représentants permanents des Etats membres, tenue à Durban, Afrique du Sud les 4 et 5 septembre 2005, la réunion des experts techniques sur la RDPC tenue à Addis-Abeba, Ethiopie du 7 au 8 février 2006 et la réunion UA/Organisations de la Société Civile (OSC), tenue à Abuja, Nigeria du 5 au 7 avril 2006, ainsi que la réunion de validation qui s'est tenue au siège de la Commission le 31 mai 2006;
3. **APPROUVE** le Cadre d'action pour la RDPC, tel qu'adopté par la réunion des experts gouvernementaux convoquée à Addis-Abeba les 8 et 9 juin 2006 pour examiner ledit document avant sa présentation à la 9ème session ordinaire du Conseil exécutif, à Banjul (Gambie) en juillet 2006, en tant que Cadre pour des actions globale et efficace destinées à consolider la paix et à promouvoir le développement durable;
4. **SOULIGNE** que cette politique vise à promouvoir la rapidité, l'efficacité et la coordination des activités dans les pays post-conflits et à poser les bases de la justice sociale et de la paix durable conformément à la vision africaine de renaissance et de croissance. En conséquence, ce Cadre d'action est conçu comme un instrument de : a) consolidation de la paix et de prévention de la recrudescence de la violence, b) d'aide pour traiter des causes profondes des conflits, c) d'accélération la planification et de mise en oeuvre des activités de reconstruction et d) de renforcement des complémentarités et de la coordination entre les différents acteurs du processus de RDPC;
5. **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER), les institutions compétentes des Nations unies (ONU) et les autres institutions, les Organisation non-gouvernementales (ONG) africaines, de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre effective du Cadre d'action pour la RDPC, y compris l'élaboration de directives opérationnelles afin d'adapter ledit Cadre aux niveaux régional et national, et à l'établissement d'une base de données pour les experts africains en matière de RDPC qui sera mise à la disposition des pays émergeant de conflits, la mobilisation des ressources requises et le renforcement des capacités africaines, notamment le recours à des volontaires de l'UA (VUA) et le renforcement des capacités des ONG africaines compétentes à aborder les questions de reconstruction post-conflits.

6. **DECIDE** de créer un Comité permanent multidimensionnel de l'Union africaine pour apporter le soutien politique et mobiliser toutes les ressources nécessaires et disponibles pour la mise en oeuvre du Cadre d'action.
7. **DECIDE EN OUTRE** que ce Comité permanent travaille en interface avec la Commission des Nations Unies pour l'établissement de la paix et que ce Comité bénéficie du soutien des unités concernées de la Commission, par l'intermédiaire de son Département Paix et Sécurité.

# ANNEXES

## Annexe I

### **DISCOURS DE M. KOÏCHIRO MATSUURA, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNESCO, À L'OCCASION DE LA XI<sup>E</sup> SESSION DU COMITÉ DE MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NEPAD)**

**Addis-Abéba, 7 juillet 2004**

Monsieur le Président du  
Comité de mise en œuvre du NEPAD,  
Monsieur le Président de la Commission de l'Union africaine,  
Messieurs les Vice-présidents et les membres du Comité,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier sincèrement le Président Olusegun Obasanjo de m'avoir si aimablement invité à assister à la XI<sup>e</sup> session de votre Comité, qu'il préside avec beaucoup de clairvoyance et d'efficacité.

Je voudrais également remercier les éminents membres du Comité pour leur bienveillant accueil. Je vous suis très reconnaissant de me donner l'opportunité de dire quelques mots au sujet de la coopération avec le NEPAD.

Après avoir lu les documents préparés pour cette réunion et écouté vos débats ce matin, il est clair que le NEPAD, bien plus qu'un Programme de l'Union africaine est un espoir et un engagement.

Un espoir, parce qu'à travers lui l'Afrique a exprimé ses préoccupations, identifié ses priorités, tracé son chemin et fixé un cap.

Un engagement, parce qu'il a pris à témoin le reste de la communauté internationale du nouveau leadership par lequel il entend assumer individuellement et collectivement les responsabilités de son destin.

Vous vous souviendrez que l'UNESCO a été la première organisation internationale à revisiter ses programmes et sa stratégie en vue de les adapter au NEPAD dès la naissance de cette initiative, qui se trouve intégré dans sa Stratégie à moyen-terme pour 2002-2007.

A travers une large consultation de tous nos partenaires, nous avons élaboré le document de stratégie régionale à moyen terme qui guide et guidera notre action en Afrique durant la période 2002-2007.

Le Séminaire que nous avons organisé en mars 2003, à Ouagadougou, en présence des Présidents Blaise Compaoré du Burkina Faso et John Kufuor du Ghana, également Président en exercice de la CEDEAO, sous le thème « L'UNESCO et le NEPAD : de la vision à l'action », ainsi que l'instauration du Comité UNESCONEPAD, qui a également tenu sa première réunion à Ouagadougou, nous a permis de compléter notre dispositif en faveur du NEPAD par la détermination de moyens opérationnels d'action, notamment l'identification et le montage de projets actuellement soumis à diverses sources de financement.

Je souhaiterais évoquer auprès de vous quelques résultats marquants de notre action en faveur du NEPAD, qui justifient la confiance que vous pouvez placer en notre Organisation.

Dans le domaine prioritaire de l'éducation, nous avons, par la mise à disposition au Secrétariat du NEPAD d'un expert et l'organisation de réunions ministérielles dans différentes sous-régions (CEDEAO, CEMAC, PALOP), aidé à l'élaboration du projet de plan d'action du NEPAD pour le renforcement des ressources humaines, dont l'Algérie détient la responsabilité sectorielle. Ce plan devrait, au terme d'un processus de consultation intergouvernementale, être soumis en 2005 à l'approbation du Sommet de l'Union africaine qui sera consacré à l'éducation et à la culture.

De même, dans le domaine de la culture, nous espérons que le document que nous avons fait élaborer, à la demande du Secrétariat du NEPAD, par un groupe d'experts réuni à Abidjan en septembre 2003 sur le thème « Contribution de la culture au développement dans le contexte du NEPAD » sera soumis à l'Union africaine et aux Ministres africains de la Culture avant d'être soumis au Sommet.

Dans le secteur des sciences et de la technologie, l'UNESCO a co-organisé en novembre 2003, à Johannesburg, une Conférence ministérielle sur la science et la technologie pour le développement qui a permis la mise en place d'un Comité ministériel du NEPAD dans ce domaine.

En outre, après avoir pris part en décembre 2003, à Alger, à la Conférence pour un partenariat global sur l'initiative environnementale du NEPAD, l'UNESCO a organisé une table ronde ministérielle sur le rôle des réserves de biosphère comme laboratoires de développement durable du NEPAD.

Là aussi, nous avons invité le Sénégal, coordonnateur du Programme prioritaire sur l'initiative environnementale, à saisir la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement des conclusions de cette rencontre.

Monsieur le Président,  
Excellences,

La lutte contre le VIH/SIDA constitue également un axe majeur de notre action dans le cadre du NEPAD.

Après le Sommet que vous avez consacré à ce fléau à Abuja et auquel j'avais eu l'honneur de participer, j'ai lancé une nouvelle stratégie de l'UNESCO pour l'éducation préventive contre le SIDA. La Déclaration de Maputo a réitéré et consolidé les engagements pris à Abuja, reconnaissant l'importance fondamentale de l'éducation préventive dans la lutte contre cette pandémie. Dans les pays les plus touchés par la pandémie, le SIDA déclenche en effet une spirale destructrice. En décimant les populations et les élites, le sida détruit les structures politiques, économiques et éducatives. Il m'a semblé essentiel d'élaborer une stratégie globale à cet égard pour l'ensemble du Système des Nations Unies. C'est pourquoi, en tant que Président du Comité des organisations co-sponsors de l'ONUSIDA, j'ai lancé une nouvelle initiative en faveur d'une véritable éducation pour la prévention du SIDA pour l'ensemble du Système. Nous ne pouvons plus accepter de voir cette année cinq millions de nouveaux patients comme nous l'avons vu en 2003. Si les progrès en matière de traitements doivent être salués, le véritable défi repose sur la prévention, et nous devons le relever.

Monsieur le Président,  
Messieurs les membres du Comité,

Nous savons tous que sans paix et sécurité collective, il n'y a pas de développement. Il reste aussi vrai que le développement est facteur de paix et de sécurité.

C'est la raison pour laquelle nous apportons tout notre appui aux efforts de reconstruction des pays en situation de post-conflit. Des plans d'action spéciaux sont en cours pour plusieurs pays africains dont l'Angola et la République démocratique du Congo, afin de les aider à reconstruire leurs systèmes éducatifs, culturels et scientifiques. Nous avons de même renforcé notre action dans des pays tels que le Libéria, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, la République centrafricaine et la République du Congo.



Monsieur le Président,

Les quelques actions que je viens brièvement d'esquisser ont été menées en les adaptant soigneusement à la démarche qui inspire l'Union africaine et le NEPAD, à savoir l'intégration sous-régionale et régionale.

J'ai invité les Secrétaires généraux des communautés économiques régionales et sous-régionales à créer avec l'UNESCO, sous la forme d'un forum, un espace de dialogue et de concertation sur la mise en synergie de nos programmes et moyens destinés à l'Afrique. La première réunion de ce forum pour le soutien de la coopération UNESCO-NEPAD (FOSRASUN) aura lieu au mois de septembre prochain au Siège de l'UNESCO.

Les travaux du FOSRASUN s'inspireront des recommandations du Comité UNESCO pour le NEPAD. Instance d'analyse et de réflexion prospective, composée d'éminentes personnalités issues des cinq sous-régions d'Afrique, ce Comité procède régulièrement à une évaluation des perspectives d'évolution socio-économique du continent et me soumet des recommandations sur la meilleure manière de les prendre en compte dans nos Programmes.

Monsieur le Président,  
Excellences, Mesdames, Messieurs,

L'Afrique est ainsi, pour l'UNESCO, une priorité. Cela signifie que vous avez en l'UNESCO un fervent avocat au niveau international, et que vous pouvez compter sur elle, et en particulier sur ses bureaux décentralisés, dont j'ai renforcé la capacité, pour continuer à collaborer avec vous, notamment dans la mise en oeuvre de programmes concrets du NEPAD.

L'UNESCO est convaincue que la meilleure façon de répondre au NEPAD, c'est de lui apporter une solidarité agissante. C'est tout le sens de notre action, et soyez assurés, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, que nous ne ménagerons aucun effort pour y parvenir avec succès.

## Annexe 2

### **DISCOURS DE M. KOÏCHIRO MATSUURA, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNESCO À L'OCCASION DE LA SIXIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'UNION AFRICAINE**

**Khartoum, le 23 janvier 2006**

Monsieur le Président de l'Union africaine,  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,  
Monsieur le Président de la Commission de l'Union africaine,  
Mesdames, Messieurs les Ministres,  
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier, Monsieur le Président, pour l'excellente coopération que vous nous avez offerte au cours de votre présidence, et pour m'avoir invité à prendre la parole à cette sixième Conférence.

Ma joie est d'autant plus grande que nous sommes au Soudan, le plus grand pays d'Afrique, héritier de l'une des premières civilisations de l'humanité, bercée et inspirée par la majestueuse confluence du Nil blanc et du Nil bleu.

C'est l'occasion pour moi d'exprimer ma plus grande reconnaissance au Président du Soudan pour l'accueil chaleureux réservé à la délégation de l'UNESCO et à moi-même.

Je souhaiterais également adresser mes respectueuses salutations à vous tous, plus particulièrement aux Chefs d'Etat et de Gouvernement nouvellement élus et, encore plus spécialement, à Madame Ellen Johnson-Sirleaf, Présidente du Libéria, et à travers elle, à toutes les femmes africaines.

Permettez-moi aussi d'exprimer à toutes et à tous ma reconnaissance pour votre décision de proposer ma candidature pour un second mandat à la tête de l'UNESCO et du soutien unanime dont j'ai bénéficié de votre part à l'occasion des élections à cette fonction. Votre confiance m'honore et me convainc encore plus, si besoin en était, des responsabilités particulières qu'a l'UNESCO envers l'Afrique.

Monsieur le Président,

Dans l'allocution que j'avais également eu l'honneur de prononcer devant vous à l'occasion de votre Conférence de juillet 2004, à Addis-Abeba, je vous avais fait part des jalons les plus marquants de notre coopération avec l'Afrique.

Cette coopération, qui longtemps fut de caractère bilatéral, connaît aujourd'hui une dimension régionale et sous-régionale de plus en plus marquée, tournée résolument vers l'intégration et les priorités du NEPAD. Les mécanismes consultatifs que j'ai mis en place à cet égard, parmi lesquels le Comité UNESCO pour le NEPAD et le Forum des organisations régionales et sous-régionales pour le soutien à la coopération UNESCO/NEPAD, nous apportent un précieux consensus par la pertinence et la force constructive de leurs recommandations.

Notre action en la matière s'appuie pleinement sur le partenariat privilégié que nous entretenons avec la Commission de l'Union africaine. Les termes de ce partenariat seront d'ailleurs réactualisés par l'accord de coopération que je vais signer demain, en marge de ce Sommet, avec mon ami le Président Konaré.

Cet accord, qui remplacera celui qui liait l'UNESCO et l'OUA depuis 1968, donnera une perspective régionale aux accords spécifiques qui lient déjà notre Organisation notamment à la CEDEAO, la SADEC, la CEMAC, la CEN-SAD et au COMESA, et auxquels s'ajouteront bientôt deux autres accords respectivement avec l'IGAD et la CEEAC.

Notre partenariat avec l'Académie africaine des langues africaines (ACALAN), l'appui que nous avons apporté au processus de création du Centre international pour l'éducation des filles et des femmes d'Afrique (CIEFFA) de Ouagadougou, auquel la Conférence générale de l'UNESCO vient d'accorder le statut de Centre de catégorie II, ainsi que l'assistance technique renforcée que nous avons accordée au Département des ressources humaines, des sciences et de la technologie de l'Union africaine, sont quelques autres exemples concrets des efforts entrepris par nos deux Organisations pour rendre plus effective notre coopération.

L'UNESCO se réjouit du fait que la structure du Secrétariat de la Commission de l'Union africaine ait pris en considération les questions liées au développement des sciences, des technologies et des affaires sociales. Nous espérons que vous accorderez la même attention à la recommandation de la Conférence des Ministres de la culture de décembre 2005, relative à la création d'un organe spécifiquement chargé des affaires culturelles, du fait de l'importance cruciale que revêt la culture dans tout processus de développement.

Monsieur le Président,

Le présent Sommet sera certainement retenu comme l'un des résultats les plus probants du défi lancé par la communauté internationale à l'occasion de la Conférence de Jomtien, en Thaïlande en 1990, et réitéré au Forum de Dakar, en 2000, en vue de donner une réponse effective aux besoins éducatifs fondamentaux de tous, enfants, jeunes et adultes. Ce mouvement de solidarité au profit du droit à l'éducation connaît aujourd'hui une nouvelle dynamique dont ce sommet constitue l'un des témoignages les plus édifiants.

J'ai parfaitement conscience de la complexité des problèmes éducatifs. Néanmoins, ma conviction profonde est qu'il est possible de vaincre le pari de l'éducation en Afrique. Il faut pour ce faire non seulement concevoir des politiques éducatives adaptées à la situation et aux besoins spécifiques de chaque pays, mais aussi que celles-ci soient soutenues par une volonté politique sans faille et une mobilisation prioritaire des ressources disponibles. Le nombre d'enfants africains qui n'ont pas accès à la première année de scolarisation est passé de 25 % en 1990, à 10 % environ aujourd'hui. Néanmoins, le taux d'abandon en cours de scolarité reste encore élevé, et seuls 59 % d'enfants achèvent le premier degré de l'enseignement primaire. Avec des efforts renouvelés et une volonté politique soutenue, accompagnée par une solidarité internationale effective, l'Afrique peut tendre vers la scolarisation primaire universelle en 2015, comme le préconise l'Objectif numéro deux du Millénaire.

En ce qui concerne la parité, malgré la rapide progression des effectifs féminins au cours de la première moitié de cette décennie, des efforts restent à déployer pour éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire. En effet, en 2005, l'Afrique sub-saharienne comptait 23 millions de filles non-scolarisées, soit le nombre le plus élevé dans le monde.

Nul ne doute aujourd'hui que le processus mondial visant à renforcer la mobilisation en faveur de l'éducation pour tous, même s'il n'a pas encore donné les résultats à la mesure de l'immensité des besoins de l'Afrique, a eu le mérite de placer l'éducation au cœur de la problématique du développement. Décliné dans tous ses rapports et dimensions avec d'autres sphères telles que la culture, la santé, le travail, la protection de l'environnement, la croissance économique, la démocratie et la paix, l'éducation est aujourd'hui reconnue comme le socle indispensable du développement économique et social. La composante éducative n'est-elle pas d'ailleurs devenue aujourd'hui l'un des axes majeurs du processus d'intégration régionale en Afrique ? La consécration que lui accorde le présent Sommet des plus hauts dirigeants du continent devrait en convaincre le dernier cercle des sceptiques.

L'attention et l'intérêt croissants que les organisations sous-régionales africaines à vocation politique, économique ou monétaire accordent de plus en plus à l'éducation, constituent à nos yeux un autre témoignage et un motif d'encouragement à poursuivre nos efforts.

C'est pourquoi je m'autorise à penser que la décision prise par les ministres de l'éducation à Alger, en avril 2005, de lancer une deuxième décennie de l'éducation en Afrique, permettra de renforcer et d'élargir les efforts de mobilisation, notamment en direction des acteurs sociaux. L'UNESCO est prête à apporter son plein soutien au Plan d'Action de cette deuxième décennie de l'éducation, qui ouvre des perspectives nouvelles à une éducation de qualité, à la scolarisation des filles, l'enseignement des sciences et de la technologie, et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'évaluation de la première décennie de l'éducation en Afrique a souligné le besoin d'accroître la coordination entre les partenaires de l'éducation en Afrique pour mieux cibler les objectifs communs d'éducation pour le développement durable et la réduction de la pauvreté. C'est conscient de l'impérieuse nécessité de fédérer nos efforts pour en maximiser l'impact que j'ai proposé aux Ministres de l'éducation, réunis à Alger, de réfléchir aux possibilités de fusion entre la MINEDAF et la COMEDAF.

L'exercice effectif du droit à une éducation de qualité se heurte certes à des problèmes de nature politique et sociale comme les conflits armés, les catastrophes naturelles, les pandémies telles que la malaria ou le VIH et le SIDA, la question des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants, problèmes dont l'acuité divertit, malheureusement si souvent, la concentration politique et budgétaires requise par les besoins éducatifs. Cet état de fait ne devrait pas cependant dissuader les parlementaires, les pouvoirs publics et les communautés locales à privilégier le financement de l'éducation dans les budgets nationaux. Cela exige également qu'au niveau international, aucun effort ne soit épargné pour respecter la promesse faite par les bailleurs de fonds de soutenir les pays ayant pris des « engagements sérieux et présentant un plan crédible d'éducation pour tous ».

La mobilisation des ressources externes pour l'éducation doit donc se poursuivre sans relâche. Je souhaite à cet égard saluer l'initiative de mise en œuvre accélérée de l'Education pour tous pilotée par la Banque mondiale avec la participation de l'UNESCO, ainsi que les engagements pris à Gleanegles d'augmenter l'assistance au développement, pour atteindre progressivement 50 milliards de dollars supplémentaires par an en 2010, dont la moitié consacrée à l'Afrique. Je veux souhaiter qu'une partie suffisante de ces ressources soit destinée à l'éducation, et que tous les mécanismes novateurs qui pourraient participer à l'augmentation des ressources, qu'il s'agisse par exemple du secteur privé ou de la conversion « dette contre éducation », déjà appliquée dans certains pays d'Amérique latine, puissent être explorés. Quoi qu'il en soit, je puis vous assurer que l'UNESCO prendra toute la part qui lui revient en matière de renforcement des capacités.

C'est dans ce sens que j'ai lancé trois nouvelles initiatives à l'automne 2005 pour promouvoir l'Education pour tous, particulièrement en Afrique : l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), qui bénéficiera à vingt-huit pays africains sur trente-quatre pays concernés ; l'initiative de formation des enseignants en Afrique sub-saharienne ; et EDUSIDA, qui est une initiative mondiale en matière de lutte contre le VIH et le SIDA, menée en partenariat avec l'ONUSIDA.

Monsieur le Président,

Le Sommet de Khartoum pourra aussi être perçu comme celui du couronnement des efforts déployés conjointement par l'UNESCO et les instances africaines au cours des quatre dernières décennies pour conceptualiser puis opérationnaliser la prise en compte de la dimension culturelle du développement. Le Président Konaré disait en mai 2005, au Siège de l'UNESCO, dans un discours d'une haute facture intellectuelle et politique, je le cite : « le combat culturel est aussi un projet politique visant à donner un contenu social à l'Union, à constituer autour de l'Afrique, un ensemble d'influence ».

L'UNESCO, maison de toutes les cultures, qui a accompagné de tout temps les intellectuels africains dans leurs revendications et quêtes identitaires, notamment dans le cadre des mouvements de la négritude et du panafricanisme, ne peut que soutenir l'Union africaine dans ce contrat.

Cet engagement de l'UNESCO envers l'Afrique s'était traduit déjà en 1966, à l'occasion de la Déclaration universelle sur les principes de la coopération culturelle internationale, et en 1975, avec la conférence historique AFRICACULT, qui a donné lieu à l'adoption de la première charte culturelle du continent.

Plus récemment, cet engagement a conduit à l'élaboration de l'Histoire générale de l'Afrique, travail de mémoire et d'appropriation d'un patrimoine historique fondateur des cultures et civilisations du monde. Il se traduit aussi par le projet « la Route de l'esclave », travail de mémoire là-aussi, mais également de pardon et de retrouvailles entre d'une part, l'Afrique et sa diaspora et, d'autre part, entre ce continent et le reste du monde.

Dans le cadre de sa mission de réflexion et de coopération intellectuelle, l'UNESCO a contribué à bâtir des concepts-clés, dont l'appropriation africaine a généré des projets et programmes tels que le Marché commun culturel africain, dont l'objectif est de promouvoir l'intégration régionale par la libre circulation des personnes, des services et des biens culturels.

De même, le concept de « culture de la paix », comme moyen de prévention structurelle des conflits, a connu une forte appropriation en Afrique, sans doute du fait de l'intensité des menaces que la récurrence des conflits faisait peser sur la paix et la sécurité collectives.

Monsieur le Président,  
Excellences, Mesdames, Messieurs,

L'Afrique sub-saharienne vient d'accueillir pour la première fois, à Durban, Afrique du Sud, une réunion du Comité du patrimoine mondial. Cette réunion a adopté un plan d'action et décidé la création d'un Fonds pour le patrimoine mondial africain. Conformément à la résolution de la 33<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO, je voudrais, du haut de cette tribune, lancer un appel à la solidarité intra-africaine afin de mobiliser auprès des secteurs publics et privés, et de toutes les bonnes volontés, les fonds nécessaires au lancement des actions visant à accroître le nombre de sites africains classés sur la Liste du patrimoine mondial et à faire dans le même temps reculer leur nombre sur la Liste des sites en danger, où ils représentent actuellement 40 % des sites inscrits.

Par ailleurs, l'adoption par l'UNESCO de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a visé à donner au patrimoine immatériel, sur lequel repose majoritairement l'identité culturelle de l'humanité, toute la considération qui lui revient. J'ai l'immense plaisir de vous annoncer son entrée en vigueur prochaine, le 20 avril, puisque j'ai reçu le trentième instrument de ratification le vendredi 20 janvier dernier, et je me réjouis que neuf pays d'Afrique figurent parmi ces trente premiers Etats. Cette ratification massive n'est pas étonnante pour un continent dont la richesse en termes de patrimoine immatérielle est immense, et qui ne bénéficiait jusqu'alors d'aucune reconnaissance internationale. La première Assemblée des Etats parties se réunira du 27 au 29 juin prochain à Paris. Tous les Etats, que j'espère nombreux parmi les Etats africains, qui auront déposé leur instrument de ratification à l'UNESCO avant le 30 mars prochain, seront conviés à y participer.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Autant que pour l'éducation, je peux vous assurer que l'UNESCO accordera la plus grande attention à la Déclaration de Nairobi ainsi qu'à tous les textes adoptés par les Ministres de la culture, notamment la nouvelle Charte culturelle africaine, parce que pour l'UNESCO, l'éducation et la culture sont intimement liées. C'est sans doute le cas aussi en Afrique, puisque dans sa contribution à l'Histoire générale de l'Afrique, Amadou Hampaté Bâ, citant un proverbe africain, a écrit, je le cite : « le forgeron forge la parole, le tisserand la tisse et le cordonnier la lisse en la corroyant ».

La parole a pris en Afrique, berceau de la civilisation de l'oralité, la forme la plus performante de transmission du savoir sur la nature, sur la société et le rapport à l'immatériel. C'est donc par la parole, à travers ceux qui la maîtrisent, que l'éducation est structurée et la culture véhiculée pour devenir une source inépuisable de connaissances.

Aussi, à l'instar de la tradition africaine, je suis persuadé qu'il nous faut mettre l'accent sur les interrelations entre l'éducation et la culture, et développer une approche holistique interdisciplinaire pour la production et l'accès au savoir. Cette démarche permettra de re-penser l'école et les contenus éducatifs dans leur contexte

socio-culturel, afin qu'ils deviennent plus pertinents et moins abstraits par rapport à la vie et à l'attente sociale. Une telle approche positionnera la culture comme source nourricière, vecteur et finalité ultime de l'éducation.

La révision des programmes scolaires serait à cet égard un facteur important dans la formation de la jeunesse africaine. Cela contribuerait très certainement à la formation de citoyens ouverts à la modernité et au monde, mais apportant et s'enrichissant l'une et l'autre de l'apport spécifique de leur génie propre.

Les langues africaines, patrimoines vivants, paramètres et vecteurs de l'identité, sont également des éléments essentiels de cette interface entre la culture et l'éducation. Leur enseignement et leur utilisation dans les médias, la vie publique et le cyberspace, constitueront l'un des enjeux majeurs à relever.

Monsieur le Président,

L'UNESCO a démontré son engagement envers l'Afrique en créant en son sein un Département qui lui est consacré, en travaillant étroitement avec l'Union africaine et le NEPAD, ainsi qu'avec les communautés économiques régionales et sous-régionales. Vous pouvez considérer l'UNESCO comme votre partenaire sincère pour placer l'éducation et la culture au service du développement du continent.

Nous estimons que l'alphabétisation, la formation des maîtres, l'enseignement des sciences et la prévention du VIH et le SIDA sont les domaines prioritaires pour assurer le succès des processus d'apprentissage formels et informels. Notre rôle, en tant que partenaire crédible et fiable, est de vous accompagner dans l'élaboration de vos plans nationaux pour l'éducation, la science et la culture.

C'est pourquoi je continue de faire tout mon possible pour renforcer les capacités des bureaux de l'UNESCO en Afrique, notamment celles des bureaux multi-pays. J'espère qu'ainsi notre partenariat étroit avec l'Union africaine et ses Etats membres générera une force renouvelée pour le développement de l'Afrique.

Monsieur le Président,

C'est sous le signe de la sagesse africaine qui dès l'origine, a fait de l'interface entre culture, éducation et formation une réalité, que j'aimerais conclure, en citant un proverbe swahili, en guise de célébration de l'année 2006, Année internationale des langues africaines.

MTU BILA MILA NI KAMA MTUMWA, ce qui signifie en swahili : « un homme dépouillé de sa culture est un esclave ». Engageons-nous donc ensemble à faire de l'éducation et de la culture un levier du développement.

Je vous remercie de votre attention.

## Annexe 3

### **DISCOURS DE M. KOÏCHIRO MATSUURA, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNESCO, À L'OCCASION DE LA 8E SESSION ORDINAIRE DU SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'UNION AFRICAINE**

**Addis-Abeba, 29 janvier 2007**

Monsieur le Président de l'Union africaine,  
Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,  
Monsieur le Président de la Commission de l'Union africaine,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'Union africaine.

Je souhaite également remercier très vivement le Président de la Commission de l'Union africaine d'avoir bien voulu m'inviter à prendre la parole devant cette honorable assemblée. C'est la troisième fois que j'ai l'honneur de m'exprimer à l'occasion d'un sommet de l'Union. Je mesure avec grande reconnaissance la place de choix que vous accordez à notre Organisation dans vos travaux. L'UNESCO, pour sa part, est particulièrement attachée au thème que vous avez retenu cette année : « La science, la technologie et l'innovation au service du développement de l'Afrique ».

Enfin, je tiens, au nom de la délégation de l'UNESCO, à exprimer mes plus vifs remerciements aux autorités éthiopiennes pour leur accueil chaleureux et leur généreuse hospitalité.

La rencontre d'aujourd'hui est l'aboutissement d'un processus amorcé il y a cinq ans, qui visait à élaborer un plan d'action novateur en faveur des sciences et des technologies en Afrique. Ce plan, dont nous pouvons à présent discuter la mise en œuvre, établit un cadre ambitieux pour renforcer les capacités de recherche et de développement de l'Afrique. Il marque une prise de conscience du rôle crucial joué par les sciences et les technologies dans le développement durable. Les deux discours que nous avons entendus ce matin - celui du Président Sassou N'Guesso ainsi que celui du Président Konaré - démontrent qu'il existe désormais, au plus haut niveau, une réelle volonté politique d'investir dans ces domaines, et de faire de l'Afrique un lieu d'excellence, d'innovation et d'influence. La tâche qui nous incombe désormais est donc de traduire cette ambition visionnaire en résultats concrets.

D'emblée, laissez-moi vous dire que l'UNESCO sera à vos côtés pour vous accompagner dans vos efforts. L'UNESCO, depuis les débuts du processus de préparation du Plan d'action consolidé pour les sciences et les technologies en Afrique, a collaboré étroitement avec l'Union africaine et le NEPAD. En tant qu'institution responsable du Groupe de travail des Nations Unies sur la science et la technologie créé pour appuyer le NEPAD, l'UNESCO s'est également efforcée de faire prévaloir une approche intégrée au sein des organismes des Nations Unies. Enfin, nous avons fait en sorte d'aligner nos programmes scientifiques sur les priorités du Plan d'action consolidé. Alors même que nous sommes dans la phase de rédaction de notre nouvelle Stratégie à moyen terme pour 2008-2013, ce sommet offre une occasion unique de s'entendre sur les meilleures façons de renforcer notre soutien aux sciences en Afrique.



Monsieur le Président,

L'Afrique est un continent riche en biodiversité et en ressources minérales, comme elle est riche aussi des savoirs et des savoir-faire transmis de génération en génération - mais elle souffre en même temps d'une extrême pauvreté : avec 13 % environ de la population mondiale, elle ne s'adjuge que 1 % de la richesse de la planète.

L'un des facteurs qui empêche le continent de tirer parti de ses ressources considérables est l'absence de cadre dans lequel inscrire le renforcement et le partage des capacités scientifiques et technologiques. Le Plan d'action consolidé vise à répondre à ce besoin. J'aimerais m'arrêter sur quelques-unes de ses principales recommandations pour vous indiquer comment l'UNESCO y prête son concours. Vous trouverez de plus amples précisions sur notre contribution à ces efforts dans la brochure *Science en Afrique*, que vous avez certainement reçue.

Pour commencer, le Plan insiste sur la mise en place de **systèmes de gouvernance** qui permettront aux pays africains de mobiliser et partager leurs ressources pour conduire des recherches scientifiques. Cela demandera non seulement une amélioration des données de la situation politique dans les pays africains, mais encore un renforcement de la capacité des organismes régionaux de placer la science et la technologie au cœur de leurs programmes et projets sectoriels.

À l'heure actuelle, l'UNESCO collabore activement avec de nombreux pays africains pour élaborer des politiques, des normes et des modalités de suivi de bonne qualité en matière scientifique. Il est indispensable à cet effet d'établir des statistiques fiables, et nous accueillons donc chaleureusement l'initiative de la création d'un système africain d'indicateurs scientifiques et technologiques.

L'UNESCO aide aussi les gouvernements à mettre en place des environnements stratégiques favorables à l'innovation scientifique, qui passe par la création de liens entre les décideurs et les établissements de recherche, les entreprises et le secteur privé, mais également par une action destinée à mieux faire connaître et comprendre au public la science et la technologie. Un débat démocratique et instructif offre un point de départ solide pour prendre des décisions politiques en connaissance de cause, surtout en ce qui concerne les implications éthiques du progrès scientifique. Je reviendrai sur ce point.

Outre l'appui à l'élaboration des politiques qu'elle apporte aux gouvernements, l'UNESCO coopère, aux côtés d'autres institutions des Nations Unies, avec la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales pour constituer une masse critique de spécialistes de la politique scientifiques. À cet effet, nous intervenons à la fois directement auprès des institutions africaines, en les aidant à élaborer des stratégies, et par la diffusion d'information et la promotion des échanges.

Une gouvernance régionale efficace est l'élément essentiel de la mise en œuvre du Plan. Permettez-moi donc de saisir cette occasion de réaffirmer que l'UNESCO est toute prête à travailler en étroite collaboration avec le Conseil des ministres africains chargés de la science et de la technologie pour fournir à tous les pays d'Afrique des indications stratégiques en matière de politique scientifique.

Il est évident qu'à cet engagement politique en faveur de la science et de la technologie doit répondre un effort d'investissement accru et durable. Aussi suis-je fermement partisan de la création d'un fonds africain pour financer sur plusieurs années la mise en œuvre du Plan d'action consolidé.

Pour pouvoir s'inscrire dans la durée, ce fonds exigera un solide soutien de la part des États membres africains. L'objectif approuvé l'an passé au Sommet de Khartoum, à savoir consacrer d'ici à 2010 1 % du PIB à la recherche-développement (R-D) représente certes une avancée importante, mais nous devons ensemble nous employer de toutes nos forces à réaliser cette progression.

Selon le Rapport de l'UNESCO sur la science récemment paru, le rapport de la dépense intérieure brute de recherche-développement (DIRD) au PIB reste faible en Afrique, puisqu'il se situe en moyenne entre 0,3 et 0,2 %, sans compter que ces chiffres masquent d'importants écarts entre les pays. En Afrique subsaharienne,

par exemple, l'Afrique du Sud assure 90 % de la DIRD, cependant qu'en Afrique du Nord, ce sont l'Égypte et, dans une moindre mesure, la Tunisie, le Maroc et l'Algérie qui réalisent la quasi-totalité de la R-D. La plupart des pays du continent devront par conséquent effectuer de gros investissements nouveaux pour que l'objectif de 1 % puisse être atteint.

Cela dit, il faut que ces efforts financiers nationaux s'accompagnent d'une augmentation correspondante de l'aide internationale. Le G-8 a d'ores et déjà placé la science et la technologie au cœur de ses projets pour le développement de l'Afrique et il participe à la création de centres d'excellence sur le continent. Nous devons prendre le relais et engager les donateurs à accorder des financements prévisibles et de longue durée. Cette solidarité mondiale sera indispensable à la bonne marche du Plan.

Monsieur le Président,

Le Plan d'action consolidé insiste particulièrement sur la nécessité de renforcer les **capacités humaines et institutionnelles de recherche scientifique** en Afrique. Il envisage la mise en place sur tout le continent d'un véritable système d'innovation, reposant sur des centres d'excellence scientifiques, appuyés par les établissements d'enseignement supérieur et reliés aux nouveaux parcs scientifiques et technologiques.

L'UNESCO sera un partenaire clé dans cette entreprise ambitieuse. L'année dernière à Khartoum, l'Union africaine a décidé de charger un groupe de travail de haut niveau UA-NEPAD-UNESCO d'élaborer un programme détaillé pour la création et le financement de ces centres d'excellence régionaux. Nous sommes impatients de mettre en route ses travaux.

L'expansion à grande échelle de la recherche scientifique prévue dans le Plan d'action consolidé nécessitera des démarches neuves et novatrices. Elle dépendra beaucoup de notre aptitude à exploiter les possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). Celles-ci peuvent contribuer à accroître le rayon d'action, la qualité et la pertinence des centres de recherche scientifique et d'enseignement supérieur. Elles peuvent également se révéler décisives pour pallier le manque d'enseignants et de matériels d'apprentissage.

L'université virtuelle Avicenne est une parfaite illustration de ce que l'on peut faire en la matière. Dans le prolongement du Sommet de Khartoum, l'UNESCO s'emploie à trouver les moyens d'étendre l'initiative à toute l'Afrique.

L'un des avantages des TIC est de faciliter le travail en réseau, les partenariats et les échanges. À ce propos, je tiens à souligner combien il importe de renforcer la coopération avec les nombreux scientifiques africains hautement qualifiés de la diaspora. Plusieurs pays de la région ont déjà mis sur pied des programmes visant à exploiter cette ressource. Nous devons tirer les enseignements des exemples qu'ils nous offrent pour consolider ce lien vital à travers tout le continent.

Une chose est sûre, en tout cas : donner aux pays africains les moyens de devenir des acteurs de premier plan sur la scène scientifique et technologique nécessitera des investissements non seulement dans l'enseignement supérieur et la recherche, mais aussi dans tout le secteur de l'éducation. L'existence d'un système éducatif performant et largement ouvert, qui offre à tous des possibilités d'instruction de bonne qualité, est la condition préalable fondamentale du progrès scientifique.

C'est pourquoi, comme je l'ai annoncé l'an passé à Khartoum devant cette éminente assemblée, l'UNESCO apportera son plein soutien aux pays africains pour la mise en œuvre du Plan d'action pour la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique. Vous ne l'ignorez pas, notre succès en la matière est décisif pour tous les efforts de développement.

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'évoquer à présent quelques-uns des **besoins de recherche-développement spécifiques** dont il est question dans le Plan d'action consolidé.

Avant et par-dessus tout, il y a **l'eau douce**. Vous en avez fait une priorité du développement. C'est également un domaine dans lequel l'UNESCO joue un rôle de premier plan reconnu sur la scène internationale. Son programme consacré à l'eau douce est axé sur le renforcement des capacités, notamment par l'intermédiaire de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau de Delft (Pays-Bas) et, prochainement, de notre nouveau centre de Pérouse (Italie). L'objectif primordial est de créer une base solide de ressources scientifiques, techniques et humaines qui soit dotée des connaissances requises pour mieux gérer cette ressource importante.

Nous travaillons déjà en partenariat avec le PNUE et le secrétariat du NEPAD à la constitution d'un réseau de centres d'excellence spécialisés dans les sciences de l'eau.

En collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'UNESCO a aussi supervisé l'élaboration d'un rapport du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau pour l'Afrique. Ce rapport, qui devrait être disponible prochainement, permettra d'axer la recherche sur les principaux problèmes de la région. J'espère qu'il marquera le point de départ d'un développement de la coopération entre l'UNESCO et la CEA dans ce domaine.

Un autre projet important lancé par l'UNESCO concerne l'application de la télédétection par satellite à la gestion intégrée des écosystèmes et des ressources en eau en Afrique. Ce projet consiste en un réseau d'universités et de centres de recherche utilisant la technologie du satellite pour détecter la dégradation des terres et des forêts, ainsi que les modifications du milieu côtier et marin. Ce réseau s'articule autour d'un certain nombre de Chaires UNESCO, récemment établies dans des universités africaines pour renforcer les capacités dans ce domaine important.

Pour donner suite au présent Sommet, l'UNESCO se propose d'ici au printemps prochain d'accueillir des experts africains pour une réunion de haut niveau sur « Le rôle décisif de la télédétection par satellite et de la géo-information dans le développement durable en Afrique ». Le Secrétariat de l'Organisation collabore déjà avec le bureau du Commissaire de l'Union africaine chargé des ressources humaines, des sciences et des technologies pour préparer cette importante réunion. Il s'agit d'aider l'Union africaine à définir une vision panafricaine de l'application de la télédétection par satellite au service d'un développement durable.

J'aimerais également souligner l'importance du Système mondial d'observation de l'océan en Afrique (GOOS-Afrique), aussi bien pour la surveillance des changements environnementaux que pour l'élaboration de systèmes d'alerte rapide en vue de l'atténuation des effets des catastrophes, et notamment des tsunamis.

En novembre de l'an passé, l'UNESCO, en partenariat avec l'ONUDI, le PNUD et la FAO, a prêté son concours pour l'organisation de l'atelier panafricain sur la formation de dirigeants tenu récemment à l'Université du Cap, qui portait sur les avancées de GOOS-Afrique et sur les grands écosystèmes marins. Cet atelier de haut niveau a permis de saisir la vision des meilleurs experts africains et de définir les perspectives de l'océanographie opérationnelle et de la télédétection pour l'Afrique des 20 années à venir.

Les progrès de GOOS-Afrique seront décisifs pour les travaux de l'UNESCO visant l'élaboration de systèmes d'alerte rapide aux tsunamis.

Dans les mois à venir, l'Organisation étendra aux États d'Afrique de l'Est le Système d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien. La 4e réunion du Groupe intergouvernemental de coordination se tiendra à la fin du mois de février à Mombassa, à l'aimable invitation du Kenya, en vue d'examiner les progrès réalisés sur ce point.

Étant donné les fonctions dont l'UNESCO est chargée en ce qui concerne les questions océaniques, j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour vous rappeler la date limite du 13 mai 2009 pour la soumission des dossiers de revendication d'extension du plateau continental prévue par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, sur le fondement de son article 76. Le plateau continental, très riche en ressources minérales et bioactives, fournit à l'heure actuelle 25 % de la production mondiale de pétrole et de gaz naturel et représente à peu près la même proportion des réserves mondiales connues.

Dans le cas de l'Afrique, une première évaluation indique que la superficie totale de la zone qui pourrait être revendiquée pour le continent équivaut à peu près à quatre fois la taille de la France, ce qui représente donc une source de richesses substantielle. Aux côtés du NEPAD et du PNUE, l'UNESCO travaille avec les pays africains en menant une action de sensibilisation et en prêtant son concours pour la constitution des dossiers scientifiquement validés qui sont exigés pour les revendications. Je me dois d'insister sur l'importance et l'urgence de cette tâche.

Monsieur le Président,

Après l'eau douce et les océans, j'aimerais à présent évoquer trois autres domaines d'action.

Le premier est celui des **biotechnologies**. Les biotechnologies modernes représentent pour l'Afrique des possibilités sans précédent. Elles peuvent aider les pays du continent à faire face à des problèmes cruciaux tels que l'absence de sécurité alimentaire et la prévalence des maladies, de même qu'elles peuvent stimuler la croissance économique et le développement industriel. Je trouve donc extrêmement encourageante la décision de l'Union africaine de centrer son premier programme de renforcement des capacités sur ce sujet, et je tiens à promettre le plein appui de l'UNESCO à cette activité. L'UNESCO a une grande expérience en la matière, et en particulier pour ce qui est de la mise en place de centres d'excellence et de la coordination de réseaux internationaux. Nous avons, par exemple, créé récemment en Inde un centre international de biotechnologies pour promouvoir la coopération internationale dans ce secteur. Nous avons en outre fondé en Afrique trois Chaires de biotechnologie, qui serviront de catalyseurs de la recherche dans les domaines clés indiqués dans le Plan d'action consolidé.

Le deuxième domaine, qui est lié au précédent, est la **bioéthique**. Comme les ministres africains de la science le soulignent dans la stratégie sur les biotechnologies adoptée à leur réunion de novembre dernier au Caire, il faut s'attacher en même temps à la biotechnologie et à la biosécurité. Nous devons nous assurer que les pays africains sont en mesure de tirer effectivement des nouvelles avancées scientifiques les multiples avantages que l'on peut en attendre, tout en parvenant à gérer les problèmes et les risques qu'elles peuvent receler.

La déclaration issue de la 5e session ordinaire de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), qui s'est tenue il y a tout juste un mois à Dakar, offre un cadre important pour aller de l'avant dans ce domaine. Les ministres de la CEDEAO se sont engagés à placer les questions sociales et éthiques au cœur même des politiques et de la recherche scientifiques.

L'UNESCO entend s'employer sans réserve à les soutenir dans cet important projet. Nous avons déjà lancé plusieurs actions de renforcement des capacités. Je n'en retiendrai ici, si vous le voulez bien, que deux des plus importantes.

D'une part, nous travaillons à l'établissement de comités nationaux de bioéthique, qui pourront aider à conseiller les gouvernements, élaborer des politiques et des législations et examiner les propositions de recherche. Trois projets pilotes ont déjà été mis sur pied au Malawi, au Ghana et à Madagascar.

D'autre part, nous nous employons à promouvoir l'enseignement de l'éthique en Afrique, à la fois par la mise au point de programmes et par la recherche de fonds. Un centre de documentation pour l'Afrique sera implanté à Egerton (Kenya) à l'appui de cette action, en étroite coopération avec la Chaire UNESCO de bioéthique de l'Université d'Egerton.

Permettez-moi d'ajouter que la prochaine session ordinaire du Comité international de bioéthique se tiendra également en Afrique - à Nairobi - en mai prochain. Cet événement sera encore une occasion de se concentrer sur les préoccupations éthiques particulières des pays africains.

Le dernier domaine d'action, qui est aussi l'un des grands thèmes du Plan, est le renforcement de la capacité de l'Afrique de mobiliser, appliquer et protéger les **savoirs et technologies autochtones**.

Il est nécessaire de mieux faire comprendre à l'opinion la contribution inestimable que les technologies et les savoirs locaux peuvent apporter à la conservation de la biodiversité et au développement durable. Il faut encourager les liens entre les établissements de R-D et les détenteurs de savoirs autochtones. Il s'agit là de questions que l'UNESCO cherche à faire avancer dans le cadre de tous ses programmes relatifs aux sciences.

Il est de plus nécessaire d'améliorer la capacité du continent de protéger ces ressources locales contre la piraterie et autres détournements. Je ne peux donc que me réjouir des projets de création d'une organisation panafricaine de la propriété intellectuelle.

Monsieur le Président,

Pour conclure, je tiens à rendre hommage au Président de la Commission de l'Union africaine, ainsi qu'à son équipe, pour le remarquable travail qu'ils ont accompli en organisant le présent Sommet. J'applaudis à votre décision de placer la science et la technologie au cœur des priorités politiques de l'Union. Comme l'an passé avec l'éducation et la culture, vous avez soulevé là une question essentielle pour le développement durable.

Je souscris totalement aux remarques du nouveau Secrétaire général, qui disait ce matin que le système des Nations Unies doit continuer de faire de l'Afrique une priorité. Pour ce qui est de l'UNESCO, je puis sans hésiter vous donner l'assurance qu'elle n'y manquera pas. Nous serons très heureux de travailler avec le nouveau président de l'Union africaine, afin de renforcer l'action de l'Organisation en Afrique, dans tous nos domaines de compétence.

Il y a six ans, vous, les dirigeants de l'Afrique, avez exprimé vos inquiétudes, arrêté vos priorités et défini la voie à suivre. Vous avez invité la communauté internationale à vous accompagner à travers le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, qui, bien plus qu'un programme de l'Union africaine, représente une vision de l'avenir, un espoir, un engagement.

C'est un engagement qu'en tant que partenaires nous nous devons d'honorer, en nous y employant dans le plein respect des dirigeants africains. Notre présence aujourd'hui ici, à vos côtés, est le signe de notre engagement dans le secteur de la science et de la technologie.

Je vous souhaite des délibérations très fructueuses, et vous remercie de votre attention.

## Annexe 4

### DOCUMENT DE L'UNESCO

#### « RÔLE DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE DANS LES EFFORTS DE L'AFRIQUE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT »

## Introduction

1. Le développement de l'Afrique est et sera largement conditionné par son développement humain, qui doit s'entendre à la fois comme le développement de ses ressources humaines et comme un projet sociétal endogène apte à répondre à ses aspirations profondes, qui sont matérielles, mais aussi intellectuelles, morales et spirituelles. Porteur d'une identité africaine restaurée, ouvert sur le monde, ce projet est loin de celui d'une Afrique réfugiée dans un passé idéalisé, mais celui d'une Afrique ambitieuse, émancipée, confiante en ses capacités à imaginer les chemins de sa renaissance, qui passe par la restauration de vastes espaces de solidarité, d'échange et de partage, renouant ainsi avec ses traditions culturelles les plus authentiques et les mettant au service de la place entière qui revient à l'Afrique dans la société globale de la connaissance émergente. C'est autour de ces idées que s'est notamment exprimé récemment<sup>1</sup> le Président Alpha Oumar Konaré, Président de la Commission de l'Union africaine.
2. Le développement des ressources humaines – dont l'éducation et la culture sont des composantes essentielles et intimement liées – a pour objectif principal la formation des individus – hommes et femmes – afin qu'ils s'intègrent harmonieusement dans le processus de développement de leur société en en perpétuant les valeurs essentielles.
3. **L'éducation** est un droit de l'homme fondamental et le plus puissant des instruments pour promouvoir le bien-être général, les avancées tant sociales que civiques, les progrès en matière de démocratie et de respect des droits de l'homme, ainsi que les efforts accomplis pour l'édification de la paix, et pour favoriser un environnement propice à l'essor du pluralisme et des connaissances, y compris scientifiques et techniques, et à l'accroissement de la diversité culturelle. En tant que telle, l'éducation est une condition nécessaire au développement durable, à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté.
4. **La culture** exerce une influence, depuis toujours, sur les modes de vie individuels et collectifs. Enracinée sans aucun doute dans les traditions ancestrales, elle est également source de dialogue, d'échange, d'innovation et de créativité, pierre angulaire des systèmes endogènes de solidarité, mais aussi vecteur essentiel de modes d'expression et de transmission de savoirs permettant de relever les défis de demain dans le respect des traditions. En tant que telle, la culture, dans le monde d'aujourd'hui, contribue donc à notre épanouissement, intellectuel, moral et spirituel, quand bien même ses potentialités, en termes de développement économique et de lutte contre la pauvreté, restent largement sous-estimées.

<sup>1</sup> Discours du Président Konaré lors de sa visite au Siège de l'UNESCO le 28 mai 2004

5. Sans en être la panacée, l'interrelation entre les secteurs de la culture et de l'éducation - et les nombreuses synergies qu'elle suppose - reste encore potentiellement l'un des facteurs déterminants à l'élargissement du champ des possibilités offertes à tous les acteurs qui souhaitent assurer un développement durable en Afrique à l'ère de la mondialisation. Bon nombre de chefs d'État africains s'accordent sur ce point. Dans le cadre du processus engagé par le NEPAD, bien qu'il ait été décidé que le plan d'action initial de développement des ressources humaines et des programmes d'éducation, adopté par le NEPAD au mois de juin 2002, soit révisé avant d'être soumis aux chefs d'État et de gouvernement, aucun engagement réel, concernant la culture, n'a été pris à ce jour. La décision des chefs d'État africains de prendre en considération ensemble les deux domaines de la culture et de l'éducation, à l'occasion du sommet africain de 2006, constitue donc une évolution prometteuse, permettant d'ouvrir des pistes de réflexion intéressantes sur la possibilité de tendre des passerelles entre les deux secteurs concernés. Le présent document vise à encourager cette réflexion en vue de l'élaboration de nouvelles politiques dans le secteur de la culture, comme dans celui de l'éducation, fondées sur une approche plus holistique et interdisciplinaire mieux apte à déterminer les intérêts mutuels qu'ont ces deux secteurs à exploiter la valeur ajoutée de leur mise en relation.

## Arrière-plan historique

6. Bien que souvent imparfaite, l'organisation des sociétés africaines s'appuyait, dès leurs origines, sur un réseau structuré de communautés ayant des valeurs culturelles et des visions en partage. Chaque société développait ses propres systèmes de croyance, de technique, de gouvernance participative et d'activité socio-économique adaptés à sa situation géographique et à ses besoins. Les visions et les approches qui fondaient ces sociétés représentaient à la fois le sujet et l'objet de l'éducation.
7. L'éducation était considérée comme une responsabilité collective partagée, mise en œuvre par différents moyens formels et non-formels et par divers acteurs, parmi lesquels les femmes jouaient un rôle prépondérant, quoique diversement vécu ou apprécié. La famille, le clan, les tribus, les aînés, les pairs et les institutions religieuses traditionnelles contribuaient à cet effort collectif.
8. Le commerce d'esclaves par-delà les océans, Indien ou Atlantique, où à l'intérieur de la zone transsaharienne, les religions révélées, et la colonisation occidentale eurent un impact considérable sur les sociétés africaines et sur le développement de leurs valeurs culturelles et éthiques. Ces facteurs ont souvent contribué à la dépréciation des valeurs culturelles de l'Afrique dont les innombrables influences, en particulier sur les cultures et les civilisations d'Europe, des Amériques et des Caraïbes, ont été déniées, même si ses traditions culturelles, cette ingéniosité, ce savoir technologique et scientifique, ces savoir-faire et cette spiritualité sont à présent indissociables, entre autres, de la culture américaine et de celle des Caraïbes. Parallèlement, la colonisation a favorisé l'émergence d'états-nations ce qui eut pour conséquence, entre autres, de provoquer le démembrement des communautés culturelles existantes, ayant une identité propre, de séparer la sphère du savoir du reste de la société, de priver ainsi l'éducation de son fondement culturel, de dévaluer le savoir traditionnel et les langues autochtones et de ternir l'image même de l'Afrique et de ses peuples présentés comme marginalisés et incapables d'autonomisation.



## Des efforts renouvelés

9. La colonisation et ses conséquences ont conduit à une situation telle que l'éducation n'a plus été en mesure de remplir sa mission d'intégration sociale, pourtant essentielle. L'accent s'était placé sur une éducation sous-tendue par une culture étrangère et par la nécessité d'acquérir des compétences pour obtenir un emploi rémunéré, en particulier dans le secteur formel de l'économie, bien que les chances de réussite restaient extrêmement limitées. Les réformes de l'éducation dans l'Afrique post-coloniale furent conçues, à l'origine, pour infléchir cette situation néfaste et pour tenter d'élaborer des systèmes d'éducation nationaux qui misaient sur les dimensions culturelles et prenaient appui sur les valeurs fondamentales que celles-ci véhiculaient dans le but de s'ouvrir à un monde toujours plus vaste, tout en restant acquis à leurs identités culturelles propres. Les pressions exercées, à l'intérieur comme à l'extérieur des pays africains, dans le sens d'une logique de développement à dominante économique et technologique, ont souvent eu pour effet de minorer l'importance des valeurs culturelles pour l'éducation, et de mettre l'accent sur l'expansion face aux exigences sociales croissantes et aux impératifs de qualité, de pertinence, d'efficacité et d'équité.
10. La question de la renaissance culturelle de l'Afrique a fait également partie intégrante du processus de construction nationale des nouveaux états du continent, après les indépendances, de même que le besoin, largement reconnu, d'exploiter les ressources culturelles de l'Afrique dans le but d'enrichir les processus d'éducation par la création d'un environnement porteur à plusieurs titres. Récemment, l'exigence d'une meilleure prise en compte de la dimension culturelle à tous les stades du développement s'est fait plus pressante encore, particulièrement dans les pays en situation de post-conflit.
11. Le renforcement de l'intégration sociale et la participation de l'ensemble des populations d'Afrique au développement de la société, tout comme celui du rôle du continent au sein de la communauté internationale, tel qu'envisagé par le NEPAD, représentent un défi tant pour l'éducation que pour la culture. Pour récolter les fruits supposés de la mondialisation mais aussi pour contribuer aux progrès du monde – au lieu d'en être le simple consommateur ou le bénéficiaire inscrit de plus en plus à la marge – l'Afrique doit avoir recours à une main d'œuvre sur place, en nombre suffisant, qui maîtrise les compétences nécessaires à sa réussite. Il est urgent de favoriser l'accès à l'éducation à des populations encore hors d'atteinte en Afrique, en tout premier lieu les jeunes filles et les femmes, d'autant plus que les personnes sans éducation ni un grand niveau de compétences n'ont pas les moyens de contribuer au développement de la région. Exclure la majeure partie de la population de toute inspiration, jouissance ou participation culturelle n'aide en rien non plus le développement durable du continent.
12. La nouvelle conception développée par l'Union africaine de la Renaissance Africaine et d'une intégration régionale élargie, notamment par le biais du NEPAD, vient à point nommé pour soutenir les efforts déjà accomplis par les États Africains qui s'adressent à ces questions soit séparément soit en partenariat au sein des divers organismes et institutions régionales et internationales ou encore à travers de conférences ministérielles. Les objectifs visés par le continent dans le cadre de son développement, en particulier la question vitale de la place qu'il lui revient d'occuper au sein des sociétés émergentes du savoir du XXI<sup>ème</sup> siècle, ont été clairement présentés dans de nombreux forums et transparaissent derrière les engagements qui ont été pris en faveur de divers objectifs et initiatives de développement à l'échelle continentale et internationale<sup>2</sup>, ainsi que derrière les déclarations politiques des hauts responsables africains.

---

2 En particulier, au plan régional : la Renaissance Africaine, le Plan d'Action de Lagos, le NEPAD, la Décennie de l'Éducation en Afrique, la Charte de la Culture Africaine, le Plan d'Action de Dakar OUA/UNESCO pour les Industries Culturelles, la 7<sup>ème</sup> Conférence Régionale sur les Femmes (Beijing +10), le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) pour les Droits de la Femme, la Première Conférence des Intellectuels et de la Diaspora d'Afrique. Également, au plan international : ODM, EPT, le Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD), la Décennie des Nations Unies pour l'Alphabétisation (DNUA), la Décennie de Nations Unies pour l'éducation en vue du Développement Durable (DNUEDD), la Conférence sur les Politiques Culturelles pour le Développement, la Décennie Internationale pour la Culture et le Développement, et, organisée par l'UNESCO, la MINEDAFVIII, Dar-es-Salaam 2002, l'Atelier pour la Culture en vue du Développement d'Abidjan, etc.

## Recommandations dans le cadre de l'intégration régionale

13. Un grand nombre de liens et de passerelles existent déjà de manière implicite ou explicite entre les secteurs de l'éducation et de la culture, comme on peut sans doute le constater dans de nombreux pays africains. Pour réussir cette intégration régionale, il s'agit de lier de manière inextricable l'ascendant – les aspirations des individus, et le descendant – la volonté politique partagée et visionnaire des chefs d'Etat, exprimés à travers l'Union africaine sous forme d'un certain nombre d'engagements dont la responsabilité doit être partagée par tous les États membres. De par sa difficulté, cette tâche impose qu'une approche pragmatique et progressive soit adoptée en ce qui concerne les priorités qui doivent être poursuivies en commun et leur traduction en mesures concrètes et réalisables aux niveaux régional et sous-régional par le biais des mécanismes inter-gouvernementaux de l'Union Africaine, ainsi qu'au niveau national.
14. Les points traités ci-après se donneront à lire comme un aperçu sommaire mais néanmoins concret de certaines actions dans lesquelles les hauts responsables africains pourraient choisir de s'engager en vue d'élargir le processus d'intégration régionale en cours dans le champ spécifique de « l'interface entre la culture et l'éducation » et qui prévoirait que le suivi s'opère à travers les mécanismes inter-gouvernementaux du continent et de la sous-région.
15. De tels engagements ne peuvent se substituer aux actions significatives qui doivent être menées dans les domaines spécifiques de la culture et de l'éducation. Les engagements proposés ici, de portée générale, devraient logiquement s'accompagner d'une série d'axes d'action concrète et substantielle aux niveaux gouvernemental et sociétal - en particulier au niveau national - prévues pour soutenir - et être partie prenante - des efforts d'intégration régionale et sous-régionale en cours, en particulier dans le cadre général du NEPAD. Une esquisse des actions possibles est présentée séparément sous la forme de recommandations sectorielles concernant respectivement les domaines de l'éducation et de la culture.

## Engagements

1. Reconnaître les liens entre l'éducation et la culture comme ingrédients clés d'un développement efficace et durable, et concevoir des politiques appropriées dans les domaines de l'éducation et de la culture prenant en compte cette nouvelle approche en vue de permettre à l'Afrique de construire son avenir, y compris par le biais de son propre modèle de sociétés du savoir.

*Exposé : Dans le contexte des ODM et des objectifs de l'EPT, ainsi que des conclusions de la Conférence de Stockholm sur les politiques culturelles et le développement, et des dispositions de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, et sans prétendre être la solution à toutes les difficultés, il est proposé que les politiques à venir puissent s'inspirer de l'idée selon laquelle une conception de l'éducation sensible à la culture ainsi qu'une identité culturelle dynamique et épanouie, ouverte sur le monde et rattachée à ses valeurs, parce qu'elles représentent pour les sociétés les pré-conditions d'un développement durable, devrait faire l'objet d'un engagement résolu à travers les mécanismes inter-gouvernementaux africains (UA, CER) et les gouvernements nationaux. Il est entendu que tous les engagements auxquels il est ici fait référence supposent une utilisation équitable et appropriée des technologies de l'information et de la communication, des plus conventionnelles aux plus récentes. Certains mécanismes pourraient être mis en place, de surcroît, afin de permettre des consultations régulières entre les responsables des secteurs de l'éducation et de la culture à travers, par exemple, de rencontres biennales des conseils exécutifs des Ministres de l'Éducation et de la Culture. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pourrait également être saisi, de la manière qui convient, de cette question.*

2. Entreprendre un effort majeur de renouvellement des programmes et des systèmes éducatifs aux niveaux régional et sous-régional, y compris par le développement de matériels didactiques et d'apprentissage appropriés.

*Exposé : Un tel effort devrait être sous-tendu par une conception de l'éducation du XXIème siècle qui soit dynamique, progressiste, durable et sensible à l'influence de la culture ; il devrait viser à accroître les efforts nécessaires pour bâtir un socle commun des contenus éducatifs à l'échelle du continent dans des domaines appropriés tout en restant respectueux du pluralisme et des spécificités culturelles. Le programme d'Histoire pourrait, par exemple, s'inspirer de l'Histoire de l'Afrique de l'UNESCO en intégrant l'analyse de l'impact de la composante africaine dans les Amériques à la suite du commerce des esclaves, et du rôle actuel joué par la diaspora. Le programme de littérature pourrait s'intéresser en particulier aux mythes et aux épopées africaines ainsi qu'à la littérature contemporaine créée en Afrique et par les africains à l'étranger. Le programme en Sciences Naturelles et en Technologie pourrait prendre pour exemple la topographie Africaine, la faune et la flore, le patrimoine naturel, entre autres, et mettre en évidence les principales productions agricoles sur le continent africain, ainsi que ses propres défis environnementaux, la protection de la nature, les savoirs et les savoir-faire traditionnels africains, et traiter de questions telles que la sensibilisation aux catastrophes naturelles et à la prévention des risques. Le programme en Sciences Sociales devrait couvrir les questions d'anthropologie africaine, l'étude des principales valeurs et croyances, les systèmes endogènes de résolution des conflits, la démocratie et la citoyenneté, et traiter du rapport entre les droits de l'individu et ceux de la communauté. Les défis actuels africains tels que le développement, les questions du genre, et celle relatives au VIH / sida et autres pandémies, la vie urbaine par rapport à la vie rurale, la fuite des cerveaux et les problèmes d'émigration, la santé publique, la diététique, entre autres, devraient également trouver une place de choix dans le programme général. De plus, dans le contexte général de la refonte des programmes et de la réforme des systèmes d'éducation, de nouveaux efforts devraient être encouragés afin de mettre en place des systèmes d'accréditation, de reconnaissance des acquis et de suivi de la qualité des programmes visant à faciliter, à terme, la reconnaissance des acquis et des qualifications permettant d'améliorer la mobilité et, partant, l'intégration, régionales et sous-régionales et de réduire les dépenses individuelles liées aux transactions éducatives. Toutes ces tâches pourraient bénéficier d'un suivi et d'une mise en oeuvre à l'échelle régionale et sous-régionale.*

3. Réaffirmer le statut crucial et le rôle social et culturel des enseignants et veiller à l'adéquation entre les investissements en matière de formation des enseignants et les politiques culturelles africaines.

*Exposé : La formation des enseignants est un élément déterminant pour la réussite de la réforme de l'éducation et devrait occuper une place de choix dans les politiques de coopération du continent et des sous-régions. En tant que condition fondamentale, le statut – au sens large du terme - de l'enseignant devrait être promu et restauré, en particulier le rôle joué par le professeur dans la société, ses conditions d'emploi, le niveau des rémunérations, etc... La formation des enseignants devrait être revue et renforcée car les enseignants ont une responsabilité à part entière dans la qualité de l'enseignement qui sera dispensé aux générations futures d'africains et à leurs dirigeants. Le programme de formation des enseignants devrait faire l'objet d'une refonte et inclure des connaissances approfondies sur l'Afrique et sur ses valeurs et offrir une vue d'ensemble des réalités mondiales. La formation devrait puiser dans les potentialités des TIC tout en permettant d'acquérir, en terme de contenus, une certaine maîtrise de la conception de programmes radio et de programmes multimédia éducatifs efficaces et attractifs ainsi que des techniques appropriées pour inciter les élèves à lire et à s'intéresser aux arts (l'organisation de compétition, de représentations, d'événements sportifs, etc...). De plus, les acteurs du monde des arts et des média, ainsi que les artisans, devraient être intégrés au système éducatif dans leurs domaines d'expertise respectifs. En raison de son rôle crucial dans la transmission des savoirs, l'éducation parentale ne devrait pas être négligée ; ni ne devrait l'être, du point de vue développé ici, la formation continue des enseignants en activité. Les enseignants de la diaspora pourraient être mis à contribution dans la mise à disposition de conseils, la transmission des savoirs et la mise en oeuvre de moyens novateurs d'engagement humanitaire (comme, par exemple, les années sabbatiques) en raison de la pénurie de personnel en raison de la propagation de maladies infectieuses.*

4. Envisager les langues, leur emploi et leur enseignement (maternelle, nationale, internationale) en tant qu'éléments stratégiques déterminants pour le développement des sociétés, veiller à ce que cette question soit traitée au plus haut niveau politique, et identifier les langues africaines les plus fréquemment parlées en vue de leur utilisation éventuelle dans les systèmes d'éducation à travers le continent.

*Exposé : Les langues étrangères sont amenées à jouer un rôle complexe dans la construction de l'identité et le processus d'intégration sociale, tant sur le plan local que mondial, et revêtent donc, à ce titre, une importance stratégique. Elles ne sont pas simplement des outils de communication, mais également, et principalement, des systèmes de perception et de pensée, des miroirs de l'identité culturelle et des moyens de transmission des valeurs fondamentales. Elles sont un élément constitutif de la conscience individuelle et de l'identité des individus et des sociétés et servent de fondement à la création, mais aussi à la mise en forme et à la transmission des savoirs. La capacité des individus à organiser leur vie, à modifier leur environnement, à interagir et à socialiser dépend pour une large part, et est même conditionné par, leur aptitude à maîtriser des langues. Ainsi, la marginalisation ou l'intégration, l'exclusion ou l'autonomisation, la pauvreté ou le développement, sont-ils déterminés jusqu'à un certain point par des choix et des stratégies linguistiques. La langue, en particulier la langue d'apprentissage à l'école, devient, par conséquent, un choix fondamental. Nonobstant des arguments forts en faveur de l'enseignement dans la langue maternelle (ou la première langue), un juste équilibre doit être trouvé entre, d'une part, le fait de permettre aux populations d'utiliser les langues locales dans leurs apprentissages et, d'autre part, le fait de permettre l'accès à des langues de communication tant sur le plan national, régional qu'international. S'il est donc naturel que des efforts soient consentis au niveau national pour accorder la place qu'il convient aux langues locales dans le cadre des enseignements de base au niveau primaire, une ou même plusieurs langues africaines, largement reconnues, ainsi que des langues internationales, devront néanmoins être introduites afin de garantir qu'à la fin de la période d'enseignement obligatoire, les jeunes africains peuvent communiquer facilement avec leurs pairs, avec d'autres africains et avec le monde en général. Le fait est : en tant que moyen d'apprentissage essentiel à la pratique d'activités sociales et professionnelles, de tous types, la langue joue un rôle central dans la construction des sociétés du savoir, tandis que le rôle des technologies de l'information et de la communication, entre autres, dans la production et la distribution de contenus éducatifs et culturels multilingues, devient de plus en plus important de jour en jour. Le rôle des femmes – en particulier celui des mères et ce dans le contexte pré-scolaire – est également essentiel comme source première de transmission du langage et de l'héritage.*

5. Développer, par le biais de structures et de canaux éducatifs formels et non formels, la sensibilisation au patrimoine culturel de l'Afrique, matériel et immatériel, et en assurer l'appropriation de génération en génération, en soulignant son potentiel en tant que source de créativité et de développement socio-économique et en assurant la promotion du statut des hommes et de femmes de culture dans la société

*Exposé : Le patrimoine, sous toutes ses formes, témoigne de l'expérience des hommes et de leurs aspirations. En tant qu'expérience partagée, il renforce l'identité culturelle en donnant à voir d'autres cultures dans leur diversité. L'éducation au patrimoine africain peut fournir aux enfants africains et aux jeunes gens la possibilité et le plaisir de découvrir le monde par eux-mêmes et contribue également à établir un véritable dialogue entre les cultures africaines, y compris dans la diaspora où un sentiment de perte d'identité est plus probable et peut être aigu. Il est également important de s'intéresser à la question du statut des hommes et des femmes de culture, ainsi que de la contribution du patrimoine par rapport aux besoins, en matière d'apprentissage et de socialisation, des enfants et des jeunes dont les vies ont été brisées (en particulier les orphelins, les enfants-soldats, les réfugiés) et qui sont victimes du VIH-sida, ou d'autres maladies, de la guerre et des conflits violents, des déplacements, de la marginalisation, ou de l'urbanisation. Si les mécanismes et les processus de transmission culturels traditionnels ne fonctionnent pas efficacement, l'éducation au patrimoine culturel peut devenir un moyen alternatif par le biais de modes traditionnels de transmission de l'histoire, des valeurs, de la littérature, de la musique, de la danse, des arts plastiques, de l'artisanat, etc... Dans la mesure du possible, il serait souhaitable d'associer des conteurs traditionnels et de prévoir des visites de musées, de festivals, de mémoriaux, de sites archéologiques, de sites culturels et naturels, etc... Offrir une vue d'ensemble des principales collections des musées d'Afrique et de l'étranger ainsi qu'une présentation détaillée des principales créations d'origine africaine ayant fait leur apparition à l'étranger, comme par exemple le jazz, la danse, ou le hip-hop, en utilisant au besoin des livres illustrés, des vidéos et des enregistrements sonores, pourrait devenir un moyen intéressant de compléter l'éducation au patrimoine, en particulier si l'on y associe les TIC dont les apports en termes de création et de circulation de « contenus locaux » sont loin d'être négligeables. Le développement du tourisme culturel permettrait l'accroissement des liens entre la diaspora et le continent, non seulement d'un point de vue économique mais également en matière de préservation et de promotion de l'identité culturelle au sein même de la diaspora, améliorant ainsi l'offre globale de biens et expressions culturelles et artistiques et contribuant à l'extension du dialogue interculturel*

6. Développer la production du livre et sa diffusion en tant que dimension essentielle de la promotion de la diversité culturelle, du patrimoine culturel, ainsi qu'une offre culturelle globale plus équilibrée

*Exposé : Actuellement, les manuels scolaires africains comportent de nombreuses références aux cultures étrangères. Ils sont souvent conçus par des éducateurs étrangers et les éditeurs internationaux sont quasiment seuls à pouvoir profiter des appels d'offre publics internationaux pour l'achat de livres scolaires pour l'Afrique. Les exemples utilisés dans les manuels, toutes matières confondues, en particulier dans le cadre des enseignements fondamentaux, devraient s'appuyer sur les réalités de l'Afrique. Les manuels devraient être également conçus par des éducateurs africains travaillant en équipe. Sans enfreindre les règles de la libre concurrence, le principe de discrimination positive en faveur des éditeurs africains de manuels scolaires devrait être introduit compte tenu de leur capacité accrue à interpréter de manière appropriée les nouveaux programmes et à en faire des manuels scolaires, ce qui permettrait en outre de créer un environnement propice au renforcement de l'édition africaine et au développement d'une société de lecteurs. Dans le même ordre d'idée, les fonds documentaires des bibliothèques scolaires, contenant en particulier, des livres de référence africains et des ouvrages fondamentaux en rapport avec les programmes généraux devraient être développés et mis à la disposition des enseignants et des élèves. Si les espaces appropriés étaient mis à disposition, les bibliothèques pourraient également être transformées en lieux de vie communautaires afin d'offrir des services aux parents d'élèves et aux familles, en dehors des heures de classe, accroître les espaces dévolus aux collections, en proposant un accès à Internet et en organisant des discussions autour de sujets d'intérêt commun. Les professeurs motivés et les animateurs communautaires ayant suivi une formation adéquate pourraient prendre en charge de tels centres. Les initiatives sur l'ensemble du continent et au niveau des sous-régions à cet égard, permettant de tirer avantage des TIC dans le cadre de la mise en réseau, devraient être encouragées, en particulier par le biais du NEPAD.*



7. Accroître la participation des femmes aux processus de gouvernance, de socialisation, de culture et de prévention des conflits en Afrique, et souligner l'importance de l'acceptation et de l'internalisation de ce rôle comme un processus dynamique et tourné vers l'avenir, notamment des points de vue de l'éducation, de la culture et du développement durable.

*Exposé : Les femmes sont souvent mal reconnues et exclues ; pourtant elles jouent des rôles sociétaux essentiels, issus de la tradition, et ont une place vitale dans la construction des sociétés de l'Afrique de demain. Ces questions sont traitées en particulier dans la Déclaration solennelle sur l'Egalité entre les Hommes et les Femmes adoptée par le Troisième Sommet de l'UA (juillet 2004), ainsi que dans les résultats de la 7<sup>ème</sup> Conférence sur les Femmes, qui s'est tenue en octobre 2004, et dont le plan d'action aborde les questions d'éducation en des termes spécifiques et orientés vers l'action. Ces engagements se trouvent reflétés dans les recommandations en matière d'éducation qui complètent le présent document. Bien que le fait de poser et de reconnaître la question de l'égalité des sexes soit inscrite en filigrane dans l'ensemble des engagements proposés dans ce document, le présent engagement a pour but de refléter l'importance particulière qu'il convient d'attacher au rôle des femmes, et à leur juste quête d'égalité, dans le processus d'élaboration de sociétés africaines sensibles à la culture et à l'équité, exposés comme objectifs dans bon nombre d'engagements et d'actions des chefs d'État africains au cours des dernières années.*

8. Encourager une implication accrue de la diaspora dans les différents aspects du développement de l'Afrique, en particulier en sollicitant plus encore son expertise particulière dans le cadre de l'interface entre l'éducation et la culture

*Exposé : Même s'il est fait référence au rôle de la diaspora dans les divers engagements mentionnés précédemment, il est important ici de souligner que les avantages sont doubles d'une participation accrue de cette dernière dans le processus de développement africain et que l'interface entre l'éducation et la culture en est un domaine particulièrement prometteur, démontrant clairement que l'influence de la diaspora dans le développement de l'Afrique est loin de se limiter aux questions d'ordre économique. Les membres de la diaspora bénéficieraient d'un sentiment de plus grande appartenance et de solidarité accrue, et d'identité culturelle plus riche. A leur tour, ces derniers peuvent offrir au continent une expertise pointue non seulement parce qu'ils ont su garder leur identité culturelle en sachant y mêler les avantages combinés de leurs études, de leurs activités professionnelles et de leur expérience à l'étranger, mais aussi parce que ces expériences peuvent prendre de la valeur au moment même où l'Afrique redéfinit sa philosophie de la modernité et du développement durable, retenant ce qu'il lui est le plus profitable dans les expériences et les modèles empruntés à l'étranger tout en ne gardant que le meilleur de ce qu'elle a déjà.*

9. Reconnaître et promouvoir la participation de toutes les composantes de la société, en premier lieu les organisations de la société civile (OSC), à l'effort d'appropriation des objectifs et processus de développement de l'Afrique, notamment grâce aux avantages d'une meilleure interaction éducation-culture

*Exposé : Une part non négligeable des efforts innovants en faveur du développement des communautés en matière culturelle, sociale et éducative, en Afrique, est consentie par des organisations de la société civile. Puisque la culture appartient effectivement aux peuples ; puisque la Renaissance Africaine, tout comme les programmes de l'Union Africaine et du NEPAD, mettent l'accent sur le rôle des peuples dans le cadre du développement durable de l'Afrique, il serait souhaitable de mobiliser et d'impliquer pleinement les groupes de la société civile dans toutes les actions visant à promouvoir les grands principes concernant la culture et l'éducation en cours de développement. Il ne serait pas moins souhaitable que les organismes régionaux, sous-régionaux, nationaux et sous-nationaux en Afrique participent au renforcement des capacités d'action des organisations de la société civile afin de permettre à ces dernières de participer plus efficacement encore à l'évolution d'une société sensible à la culture capable, le moment venu, de contribuer à l'évolution d'une société des savoirs et des savoir-faire en Afrique.*

## Contributions de l'UNESCO et autres partenariats

10. - L'UNESCO réaffirme, pour sa part, sa volonté de poursuivre une coopération forte avec l'UA dans le cadre de sa politique de développement. L'Afrique est une priorité pour l'UNESCO et la coopération avec l'OUA/UA a toujours été une préoccupation majeure pour l'Organisation. Depuis des décennies, l'UNESCO est liée par un accord de coopération avec, d'abord l'OUA, ensuite l'Union Africaine, appuyé par une commission mixte qui se réunit tous les deux ans. Ces accords de coopération gagneraient à faire l'objet d'une ré-évaluation afin d'en renforcer l'engagement mutuel et l'impact. L'UA et l'UNESCO ont également renforcé leur partenariat par diverses modalités et différents mécanismes, ces dernières années, en particulier en organisant des conférences ministérielles et des consultations sur le plan régional et sous-régional. Un certain nombre d'institutions pan-Africaines et d'ONG dans les domaines de la culture et de l'éducation travaillent directement avec l'UNESCO.
11. Depuis son lancement en 2001, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) a trouvé en l'UNESCO un allié de poids. Bien avant l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies de sa Déclaration sur le NEPAD, au mois de septembre 2002, qui invitait la communauté internationale et le système des Nations Unies à voir dans cette Initiative la nouvelle plateforme d'appui au développement de l'Afrique, l'UNESCO s'était déjà engagée dans une collaboration active, organisant notamment à Paris, le 8 et le 9 novembre 2001, un séminaire international sur le thème : « Approches Prospectives et Stratégies Innovantes pour Promouvoir le Développement de l'Afrique au XXIème Siècle. »
12. La Stratégie à Moyen Terme (2002-2007) de l'UNESCO, conçue pour la région Afrique, portait le titre suivant : « Contribuer à la Paix et au Développement des Peuples à l'Ère de la Mondialisation par l'Éducation, les Sciences, la Culture et la Communication. » Ce document, qui a été élaboré en étroite collaboration avec les États membres africains prend en compte les priorités et les objectifs du NEPAD et sert de guide à leur mise en oeuvre. Dans le même ordre d'idée, il faut noter que l'UNESCO a organisé en mars 2003 à Ouagadougou (Burkina Faso) un séminaire sur le thème « UNESCO-NEPAD : de la vision à l'action » afin de clarifier les moyens à mettre en oeuvre pour la mise en application du plan d'action du NEPAD dans les domaines de compétence de l'Organisation et dans le but de faire porter un meilleur éclairage sur les objectifs de l'Union africaine et du NEPAD dans le cadre de la Stratégie pour le biennium 2004-2005. L'un des acquis de ce séminaire est **la reconnaissance de l'importance majeure qui doit être attachée à la culture et à l'éducation** si l'on veut que le développement durable sur le continent soit réellement assuré.
13. Le Directeur-Général de l'UNESCO a pris deux initiatives majeures en vue d'accroître et d'améliorer le soutien de l'Organisation et la mise en oeuvre du programme de l'Union africaine du NEPAD. Le premier est l'établissement d'un « Comité UNESCO pour le NEPAD » et l'autre a partie liée avec la mise en place d'un « Forum des Organisations Régionales et Sous-Régionales pour le soutien et la coopération entre l'UNESCO et le NEPAD. » Le rôle du Comité consiste à suivre les stratégies, programmes et activités menées par l'Organisation dans le cadre de la mise en oeuvre du NEPAD, de faire des recommandations et de transmettre des avis au Directeur-Général sur la question du développement durable en Afrique en général, et sur le soutien que l'UNESCO est appelée à apporter, dans ses domaines de compétence, au NEPAD. Quant au FOSRASUN, il a été conçu comme un outil de coopération entre les CER, l'Union africaine/NEPAD et l'UNESCO, afin de faciliter la consultation, le dialogue et les échanges de vue et d'expériences sur le plan régional et sous-régional, mais aussi afin d'identifier les meilleures approches possibles pour assurer la promotion des ressources humaines réunies autour d'intérêts communs favorables à l'intégration régionale.
14. L'UNESCO est prête à apporter une contribution à travers ses propres ressources et à travers son réseau d'organisations et d'institutions avec lesquelles elle coopère en Afrique, et dans d'autres pays, afin de soutenir l'Union Africaine dans ses efforts. Cette contribution pourrait prendre la forme, entre autres, de conférences et de consultations Ministérielles régionales, sous-régionales et nationales ayant pour but de rapprocher les secteurs clés de la culture et de l'éducation, de renforcer le travail accompli par les institutions pan-Africaine, sous-régionales et nationales dans les domaines concernés par le présent document, d'aider les États Membres à développer les interactions entre la culture et l'éducation au niveau de leurs efforts de développement national, de renforcer les capacités des centres d'excellence d'institutions tertiaires menant des recherches sur l'interface entre la culture et l'éducation, et de faciliter

la publication et la diffusion des résultats de leurs recherches, des expériences menées et des bonnes pratiques.

15. De par leur charte et leurs attributions, les Commissions Nationales de l'UNESCO jouent un rôle unique. Dans chaque État Membre africain, elles occupent une position-clé leur permettant d'aider les Africains à intégrer les principes et les objectifs de l'Union africaine et du NEPAD, là où ceux-ci touchent les domaines de compétence de l'Organisation. Les efforts seront poursuivis pour permettre à ces dernières de s'acquitter pleinement de leur rôle tout en élargissant leur champ d'action afin d'inclure la quête de financement et la mobilisation de nouveaux partenariats. L'UNESCO est l'une des rares organisations du système des Nations Unies à pouvoir tirer profit de ce «relais», aussi large qu'important.
16. Les nombreux partenaires de l'Afrique au plan mondial, qu'il s'agisse des agences régionales et internationales de coopération multilatérales telles que le système des Nations Unies, la Banque Mondiale, la BAD, l'UE ou les pays donateurs tels que ceux membres du G-8 [voir en particulier la Commission du Royaume-Uni pour l'Afrique, le TICAD, etc....]) devraient également être encouragés par l'Union africaine à s'engager à accompagner ses efforts en faveur d'une redéfinition de ses politiques en matière d'éducation et de culture tel qu'exposées dans le présent rapport.



## Annexe 5

### STRATÉGIE DE L'UNESCO À MOYEN TERME POUR 2008-2013(34C/4)

#### ENCADRÉ 2 – PRIORITÉ AFRIQUE

#### CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ET À L'INTÉGRATION RÉGIONALE PAR LE BIAIS DE L'ÉDUCATION, DES SCIENCES, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Les défis majeurs pour l'Afrique, aujourd'hui, consistent à parvenir à éliminer la pauvreté et à accélérer la réalisation des objectifs de l'EPT. L'examen à mi-parcours mené en 2005 a montré que, si la tendance actuelle se poursuivait, l'Afrique subsaharienne serait la seule région à ne pas atteindre les OMD en 2015, date fixée pour leur réalisation. Il en est de même des objectifs de l'EPT. Partant de ce constat, la communauté internationale, dans le Document final du Sommet mondial de 2005, a réaffirmé les besoins spécifiques de l'Afrique et renouvelé son engagement à accroître son appui au continent.

L'Organisation arrêtera des dispositions spécifiques dans tous les programmes biennaux du prochain cycle sexennal pour donner suite aux recommandations du Document final du Sommet et alignera son action sur les priorités et cadres de référence définis collectivement par les dirigeants africains dans le cadre de l'Union africaine, notamment la Seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) proclamée par le Sommet de Khartoum et le Plan d'action de la Décennie, le Plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie qui vise à remédier au manque d'attention dont ont souffert ces secteurs, les résultats du Sommet de l'Union africaine sur la science, la technologie et la recherche scientifique pour le développement, tenu à Addis-Abeba en janvier 2007 ainsi que les objectifs majeurs en matière de culture identifiés dans le Plan d'action linguistique pour l'Afrique, le Plan d'action de Nairobi pour la promotion des industries culturelles pour le développement de l'Afrique, et la Charte révisée de la Renaissance culturelle africaine. Cela inclura également le soutien à la gestion des sites du patrimoine africain, y compris par l'intermédiaire du Fonds pour le patrimoine mondial africain, au projet la Route de l'esclave, au projet La mémoire de la libération en Afrique et à la culture de la maintenance.

La stratégie à moyen terme pour 2008-2013 présente la contribution spécifique de l'UNESCO à la mise en œuvre des plans d'action sectoriels de l'UA/NEPAD et précise, pour chaque domaine d'intervention, la manière dont elle conçoit son action. Afin d'accroître l'impact de ses activités dans la région, l'accent sera mis plus spécialement sur le renforcement des capacités, également considéré par l'UA/le NEPAD comme une fonction primordiale, ainsi que sur l'aide à la formulation de politiques à partir de données factuelles. Le conseil stratégique sera également privilégié en tant que composante essentielle de la fonction de catalyseur de la coopération internationale. Dans toutes ses interventions, l'Organisation appuiera les réseaux d'excellence ainsi que les transferts d'expérience, de savoirs et de bonnes pratiques, les collaborations et la circulation des idées et des connaissances, et les applications concrètes de la recherche, faisant systématiquement le lien entre ses tâches normatives mondiales et ses responsabilités opérationnelles au niveau local. Une importance particulière sera accordée à l'autonomisation des femmes et à l'égalité entre les sexes. Répondre aux besoins des jeunes et des populations vivant dans les zones rurales constituera également une priorité.

L'UNESCO centrera son action sur les domaines suivants, le NEPAD offrant un cadre général :

- poursuivre les objectifs de l'EPT et ceux du Millénaire pour le développement ;
- renforcer l'éducation de qualité, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, l'enseignement supérieur et la formation des enseignants, l'élaboration des programmes et le multilinguisme ;
- renforcer la coopération avec les États membres africains dans le suivi de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la science, la technologie et la recherche scientifique pour le développement, adoptée en janvier 2007 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ;
- appuyer les stratégies visant le renforcement des capacités nationales, sous-régionales et régionales et le développement des ressources humaines ;
- contribuer au processus d'intégration régionale dans les domaines de compétence de l'Organisation ;
- promouvoir la coopération et le partenariat avec les acteurs multilatéraux, bilatéraux et privés, ainsi qu'une participation plus large des représentants de la société civile et des ONG dans les dispositifs existants ;
- soutenir les pays en situation de reconstruction à la suite d'un conflit ou d'une catastrophe.